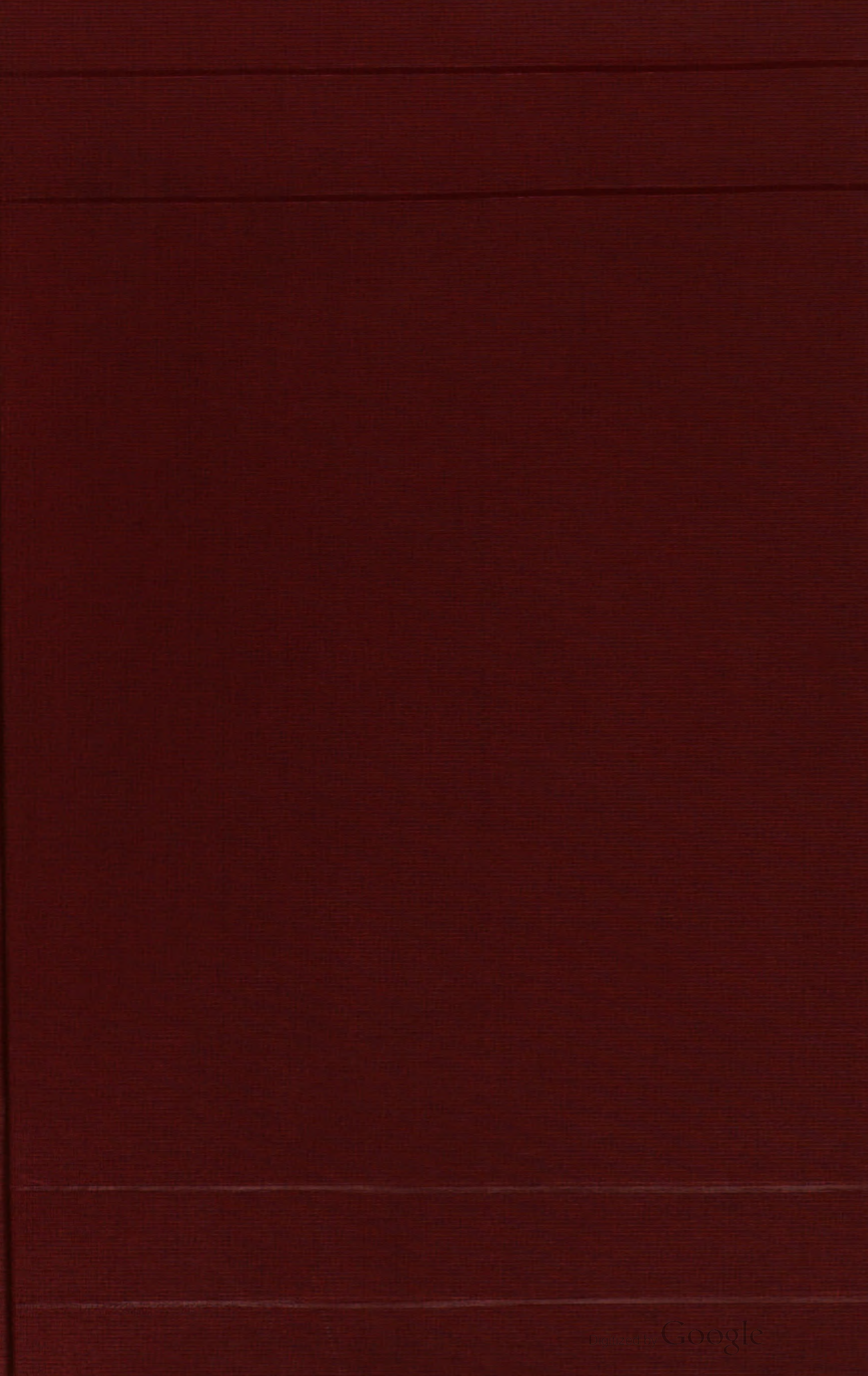
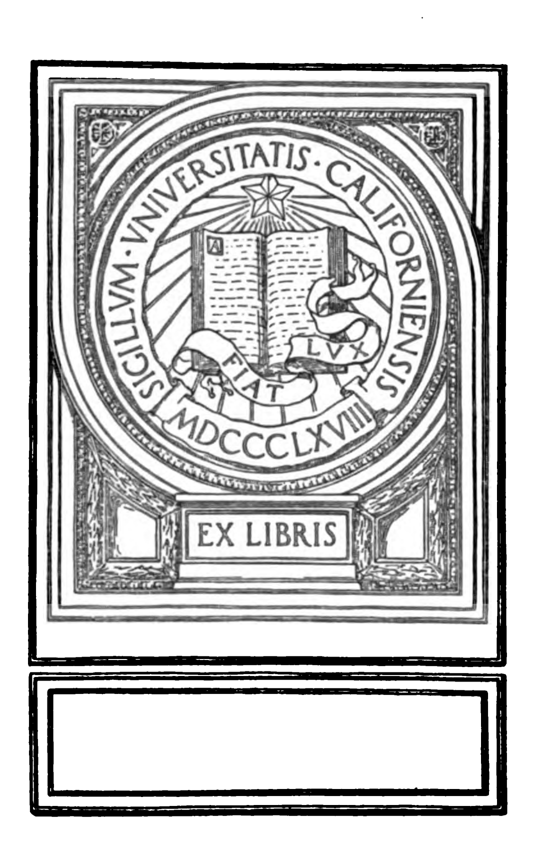
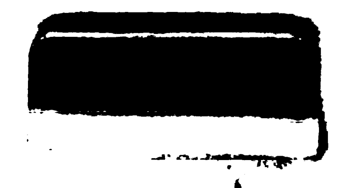



SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



NÉGOCIATIONS

DE

L'ABBÉ DE POLIGNAC

EN POLOGNE

CONCERNANT

L'ÉLECTION DU PRINCE DE CONTI

COMME ROI DE POLOGNE

(1696-1697)

PAR

LE COMTE L. DE BASTARD

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE



AUXERRE

CHEZ GUSTAVE PERRIQUET, IMPRIMEUR

RUE DE PARIS, 31.

MDCCCLXIV.

NÉGOCIATIONS DE L'ABBÉ DE POLIGNAC

EN POLOGNE.

TIRÉ A DEUX CENTS EXEMPLAIRES.

N° 164

à Mr de Franqueville

Ad. de Bertard

NÉGOCIATIONS

DE

L'ABBÉ DE POLIGNAC

EN POLOGNE

CONCERNANT

L'ÉLECTION DU PRINCE DE CONTI

COMME ROI DE POLOGNE

(1696-1697)

PAR

LE COMTE L. DE BASTARD d'Estang

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.



AUXERRE

CHEZ GUSTAVE PERRIQUET, IMPRIMEUR

RUE DE PARIS, 31.

M DCCC LXIV.

Parmi les travaux inachevés et les ébauches historiques de mon frère, j'ai trouvé cette étude, interrompue par la mort. Il n'y manquait, à mes yeux, qu'une dernière révision. Devais-je la conserver comme un souvenir personnel, ou pouvais-je la livrer à l'impression ?

Deux amis, auxquels la mémoire de l'auteur est restée chère (1), ont pensé que ce livre, même à l'état où il est, offrait encore un réel intérêt et m'ont confirmé dans le désir de le publier.

Je le publie donc tel quel et sans rien changer au manuscrit ; c'est un soin que je suis heureux de prendre, plus heureux encore si cette publication était accueillie avec quelque faveur.

(1) M. Guessard, professeur à l'Ecole des Chartes ; M. Eydin, rédacteur au Ministère des Affaires étrangères.

MM. Guessard, Eydin et Quantin (1), qui aimaient et appréciaient mon frère, se sont fait un plaisir, je puis le dire en leur nom, de se joindre à moi pour la surveillance de l'impression. Je les prie d'en recevoir ici mes remerciements, et pourquoi n'ajouterais-je pas, ceux de l'ami dont le souvenir leur est si précieux.

Je ne terminerai pas sans remercier aussi, comme je le dois, MM. Perriquet et Rouillé (2) de la part qu'ils ont prise à l'impression de cet ouvrage, et des soins particuliers qu'ils y ont apportés.

C[te] AD. DE BASTARD.

Château de Maligny, 25 octobre 1864.

(1) Archiviste du département de l'Yonne.
(2) Imprimeurs à Auxerre.

PREMIÈRE PARTIE.

NÉGOCIATIONS

DE

L'ABBÉ DE POLIGNAC

RELATIVES A L'ÉLECTION DU PRINCE DE CONTI

(1696-1697).

PREMIÈRE PARTIE.

—

CHAPITRE I.

MORT DE SOBIESKI. — UNIVERSAUX ; CONVOCATION DES DIÈTES. — LE COMTE CZERNI, DÉSIGNÉ D'ABORD POUR ALLER NOTIFIER Á LOUIS XIV LA MORT DU ROI DE POLOGNE, EST REMPLACÉ PAR LE COMTE TWIENSKI. — ORIGINE DE L'INIMITIÉ DE MARIE-CASIMIRE D'ARQUIEN, VEUVE DE SOBIESKI, CONTRE LA FAMILLE LUBORMISKI. — PROPOSITION DE LUBORMISKI A L'ABBÉ DE POLIGNAC, AMBASSADEUR DE FRANCE. — INSTRUCTIONS DE LOUIS XIV A SON AMBASSADEUR.

La *Gazette de France* du 7 juillet 1696 annonçait en ces termes la mort de Sobieski : « Sa Majesté (Louis XIV) a eu avis « que le roi de Pologne mourut le 17 du mois dernier. »

Depuis le commencement de l'année, cette gazette donnait souvent des nouvelles du roi de Pologne. Sobieski, dans les derniers jours de février, avait eu une légère indisposition ; il s'était promptement remis et avait assisté, le 26 du mois, dans l'église des Capucins de Varsovie, à la cérémonie où le

marquis d'Arquien, son beau-frère (1), reçut le chapeau de cardinal, que lui apportait l'abbé Acoramboni de la part du pape Innocent XII; mais les fêtes et festins qui suivirent cette cérémonie ne manquèrent pas d'influer sur la santé chancelante de Sobieski. Retenu au lit pendant la première quinzaine de mai, il n'en sortit que pour aller, accompagné de la Reine, sa femme, et de ses enfants, faire ses dévotions à cette même église des Capucins. Son état ne donnait encore aucune inquiétude sérieuse : il se disposait à partir prochainement pour la Russie. Le 21 mai, le mieux qu'il avait ressenti continuant, ses médecins ne doutaient pas que bientôt il n'eût assez de force pour se mettre en voyage et aller prendre les eaux à Szklo, près de Javarow ; mais la maladie prit tout-à-coup un caractère plus grave. Tout espoir ne fut pas d'abord perdu ; on comptait beaucoup sur le robuste tempérament du malade. L'attaque d'apoplexie qui le frappa dans la matinée

(1) Sobieski, lorsqu'il n'était que grand-maréchal de Pologne, avait épousé, le 6 juillet 1665, Marie-Casimire de La Grange d'Arquien, veuve de Jacob Radzivill, prince de Zamosk et palatin de Sandomir. Marie-Casimire était fille du marquis d'Arquien, capitaine des gardes-suisses du duc d'Orléans, et de Françoise de La Châtre; elle était venue en Pologne avec Marie-Louise de Gonzague dont sa mère avait été gouvernante, quand cette princesse alla épouser à Cracovie Ladislas VII. Le marquis d'Arquien quitta la France vers 1683, et, établi à la cour de sa fille, reine de Pologne, il essaya, mais en vain, de se faire créer duc par Louis XIV, et ne put parvenir qu'à obtenir du Pape, grâce à son beau-père, le chapeau de cardinal. — Les d'Arquien étaient une branche de la famille de La Grange que l'on trouve établie en Berri au commencement du xve siècle et à laquelle appartenait François de La Grange de Montigny, maréchal de France sous Henri III.

du 17 juin fit pressentir sa mort prochaine. Après un assoupissement de courte durée, il reprit ses sens, ce qui permit à ceux qui l'entouraient de lui faire connaître l'état désespéré où il se trouvait.

Pendant sa vie, Sobieski avait vu si souvent la mort de près que l'approche de ses derniers moments ne lui fit rien perdre de son calme; il demanda à se confesser, remplit avec la plus grande piété ses devoirs de chrétien et recommanda à ses amis sa femme et ses enfants.

Une seconde attaque l'emporta à 9 heures du soir.

Voici en quels termes l'abbé de Polignac, alors ambassadeur de France en Pologne, rendait compte à Louis XIV de cet événement : « Ce prince vient d'expirer entre mes bras et « au milieu de toute sa cour; il étoit devenu plus enflé que « jamais depuis quatre jours. Avant-hier il eut un grand « accès de fièvre, et aujourd'hui, sur les 5 heures après midi, « la Reine, l'évêque de Plosko et moi étant dans sa chambre « et causant avec lui, il est tombé en apoplexie. On lui a « donné l'extrême-onction; la connaissance lui est revenue « sur les 7 heures; il a profité de ce temps que Dieu lui « donnoit pour se confesser, et il l'a fait avec toutes les « marques d'une parfaite contrition. Il attendoit le saint « viatique, qu'il avoit demandé; l'apoplexie a redoublé avec « une si grande force, que tous les remèdes n'ont pu le « sauver (1). »

(1) P. Faucher, *Histoire du cardinal de Polignac.*

Cette fin pleine de courage donnait un éclatant démenti à l'abbé de Polignac, qui disait de Sobieski: « Tout intrépide « qu'il soit les armes à la main, il ne peut pas soutenir l'idée « de la mort. » L'opinion de l'abbé de Polignac n'était ni vraie, ni vraisemblable. En 1683, lors de sa campagne en Hongrie, Sobieski avait, il est vrai, écrit : « Et moi aussi je « tiens à l'existence; » mais il avait eu soin d'ajouter : « J'y « tiens pour le service de la chrétienté et de ma patrie, pour « vous, mon cœur (il s'adressait à sa femme), pour mes « enfans, ma famille; mais l'honneur doit aussi m'être cher. »

Rien de pusillanime n'était donc entré dans cette grande âme, et si l'abbé de Polignac avait réellement de Sobieski l'opinion dont il fit part à la cour de Versailles, mais que, sans aucun doute, il ne lui fit pas partager, tout porte à croire qu'il fut fort heureux de trouver de la sorte un moyen d'expliquer sa conduite et l'impossibilité où il avait été de remplir toutes les instructions de Louis XIV (1).

(1) Voici, du reste, dans quelle occasion l'abbé de Polignac avait émis une opinion aussi singulière. La France craignait avec assez de raison qu'à la mort de Sobieski la noblesse polonaise ne s'emparât des trésors de ce prince et ne s'en servît pour assurer l'élection d'un candidat peut-être hostile à la cour de Versailles : il fallait donc trouver un expédient pour mettre ces trésors en lieu de sûreté, ou tout au moins les ravir à la cupidité bien connue des Polonais. L'abbé Révérend, agent secret de France en Transylvanie, proposa alors de faire acheter à Sobieski des terres en France. Les biens et richesses du roi de Pologne se trouvant de la sorte déplacés, il devenait impossible de s'en emparer par un coup de main. L'abbé de Polignac, sachant le grand ascendant que Marie-Casimire d'Arquien exerçait sur son royal époux, ne laissa pas ignorer

Dans la nuit du 17 au 18 juin, le corps de Sobieski fut transporté de Villanow, où il était mort, au château de Varsovie. Là il fut mis sur un lit de parade et y demeura exposé, recouvert des ornements royaux. Le cardinal Michel Radziouski, informé de la mort du Roi, arriva aussitôt à Varsovie, accompagné de plusieurs sénateurs. Les grands officiers de la Couronne allèrent au-devant de lui. Il fit dans la ville une entrée solennelle et prit possession du gouvernement, qui lui appartenait pendant l'interrègne, comme archevêque de Gnesme et primat du royaume. Il alla ensuite visiter et reconnaître le corps du feu roi et fit mettre à ses pieds la couronne royale. Ces formalités remplies, il s'occupa de la convocation de la Diète, qui devait donner à Sobieski un successeur, ou, tout au moins, en préparer l'élection.

La nouvelle de la mort du roi de Pologne fut portée en France par un Hongrois nommé Melkener, que l'abbé de Polignac expédia de Varsovie le 19 juin. Ce courrier arriva à Versailles, le 5 juillet, avec des dépêches écrites par l'ambassadeur deux jours après l'événement. A cette date,

à cette princesse tout ce qu'elle et ses enfants avaient à craindre à la mort de Sobieski ; mais, soit que la Reine ne crût pas le danger aussi imminent, soit qu'elle se refusât, sans le dire, à servir la politique française, elle s'excusa de son mieux, en alléguant précisément la frayeur que le roi de Pologne avait de la mort et prétendit que cette crainte *empêcheroit toujours les mesures qu'on voudroit prendre pour sa succession.* Bref, l'abbé de Polignac, n'ayant rien pu obtenir, mit son insuccès sur le compte de la faiblesse de Sobieski. (P. Faucher, *Hist. du cardinal de Polignac.*)

l'abbé de Polignac ne pouvait encore connaître l'état des esprits, ni renseigner la cour de Versailles sur le successeur probable de Sobieski; il se bornait à dire que les Polonais, mal disposés pour la Reine, éliraient, selon toute apparence, un prince étranger plutôt qu'un des fils du feu roi, et qu'un candidat allemand semblait tout d'abord avoir le plus de chances. En attendant des instructions, l'abbé de Polignac se tenait sur la réserve et donnait l'assurance à Louis XIV qu'il ferait réussir un candidat français, si tel était le désir du Roi. En tout état de cause, il demandait de l'argent, aussi bien pour appuyer que pour combattre telle ou telle élection: « Je ne proposerai personne, écrivait-il à Louis XIV, et « verrai venir les concurrents; mais je supplie très-humble- « ment Votre Majesté de considérer que, pour l'exclusion « même des sujets désagréables, les paroles, les remontrances « et les promesses générales ne suffiront jamais, et que, dans « la disposition où je vois les esprits, si quelque prince du « sang de Votre Majesté, pour lequel je verrois ici du « penchant, me permettoit, ou Votre Majesté pour lui, de « l'engager à des gratifications, fortes à la vérité mais non « pas impraticables, j'oserois bien répondre du succès en sa « faveur. »

Quoique les partis ne fussent pas nettement dessinés, il était facile de voir que l'Autriche redoutait l'influence française et craignait que l'abbé de Polignac n'appuyât l'élection d'un des fils de Sobieski. Ce parti allemand voulut essayer d'éloigner l'ambassadeur de France. Une loi polonaise lui en

donnait le moyen; il l'invoqua avec plus d'empressement que de loyauté. Pour parer à cet inconvénient, l'abbé de Polignac pria le roi de France de lui envoyer de nouvelles lettres de créance pour le cardinal Radziouski, régent de Pologne, de manière à ce qu'il pût les recevoir avant la Diète générale.

Le 28 et le 29 juin, le cardinal Radziouski avait réuni les grands généraux de Pologne et de Lithuanie, les évêques et les sénateurs qui se trouvaient à Varsovie. Il fut décidé dans cette assemblée que les *Universaux* (lettres circulaires) seraient envoyés dans tous les Palatinats pour y faire connaître la mort du feu Roi et convoquer les petites Diètes le 27 juillet, la grande le 29 août (1). La Diète générale devait durer au moins trois semaines; on devait y régler l'époque et la durée de la Diète d'élection, ainsi que le mode à employer pour l'élection du nouveau roi, soit qu'elle dût être faite par les nonces (2) (députés des Palatinats), chargés d'un

(1) « Avant que de tenir une grande Diète, c'est la coutume en « Pologne d'en tenir des petites dans tous les Palatinats. Il faut qu'elles « soient publiées trois semaines avant qu'on les puisse tenir et qu'elles « se tiennent six semaines avant la grande Diète. Pour cet effet, le Roi « (et pendant l'interrègne le Primat du royaume) y envoye ses Univer- « saux pour les faire assembler et marquer le jour de la Diète générale. « Ces petites Diètes, où tous les gentilshommes ont le droit d'assister, « élisent leurs nonces, c'est-à-dire leurs députés auxquels on donne une « instruction contenant tout ce qu'ils doivent accorder ou refuser dans « la Diète générale. » (HAUTEVILLE, *Relation hist. de Pologne*, p. 199.)

(2) Ces nonces ont été établis sous le règne de Casimir III (1333-1370), lorsque, pour trouver les moyens de payer l'armée, il ordonna d'envoyer à la Diète des députés de chaque Palatinat. Depuis ce temps, aucune Diète générale n'a été tenue sans les nonces de tous les Palatinats.

pouvoir spécial, ainsi que cela avait eu lieu lors de l'élection de Sobieski, ou par l'universalité des nobles Polonais et Lithuaniens convoqués en pospolite, comme à l'élection de Michel Koribut. On prit aussi plusieurs mesures pour maintenir l'intégrité du territoire en même temps que l'ordre à l'intérieur. Le comte Czerni, fils du Castellan de Sandeck, fut nommé envoyé extraordinaire de la République de Pologne auprès de la cour de France et chargé de notifier à Louis XIV la mort de Sobieski. Czerni avait servi en France dans le régiment de Greder-Allemand.

Cette première assemblée, de si courte durée, avait déjà fait des mécontents. Elle fut cause d'une division entre la grande et la petite noblesse de Pologne. La première aurait voulu que la Diète d'élection fût convoquée à la fin de novembre, espérant que la plupart des gentilshommes pauvres ne pourraient alors venir à Varsovie, ni camper, eux et leur suite, dans les environs de cette ville, où les fourrages, les vivres, toutes les denrées enfin, seraient, à cette époque, hors de prix. La petite noblesse, au contraire, désirait que la Diète fût reculée jusqu'au mois de mai. Radziouski ne laissa pas apercevoir sa façon de penser; il était évident, pour tous, qu'il était bien aise de faire durer l'interrègne le plus longtemps possible. Il donna à son neveu, le comte Twienski, la mission en France pour laquelle le comte Czerni avait d'abord été désigné; mais, pour ne pas encourir le reproche de trop favoriser les siens, il parut en cela céder aux demandes de la veuve de Sobieski, qui lui avait recommandé

Twienski. Quelqu'actives et énergiques que pussent être les mesures prises par Radziouski, plusieurs désordres éclatèrent après la mort de Sobieski, et il serait difficile de dire si cette mort fut plus agréable à ses ennemis qu'indifférente à ses sujets (1).

Vers le milieu de juillet, l'abbé de Polignac n'avait encore reçu de France aucune instruction, lorsque le grand trésorier Lubormiski et plusieurs autres seigneurs vinrent lui présenter, au sujet de l'élection du successeur de Sobieski, un projet qu'il s'empressa de soumettre à Louis XIV, le 17 juillet 1696, par la dépêche suivante :

« Ce projet a pour principe l'aversion que les premières « têtes de la République témoignent pour la famille du feu « Roi; j'en excepterai néanmoins le cardinal Radziouski dont « le cœur est moins ulcéré que celui des autres, et qu'il est « toujours facile d'entraîner où l'on veut avec de l'argent. « Votre Majesté a vu par mes précédentes lettres jusqu'où va « cette haine publique; ainsi l'on peut compter que l'exclusion « des *trois princes* (2), quant à présent, est la résolution la « plus générale.

« Or, on dit que, si la Nation ne veut aucun des trois « Princes, et si elle persiste dans la ferme et constante « résolution d'exclure ainsi tous les Piastes, il faudra par « nécessité recourir aux princes étrangers entre lesquels la

(1) *Scission de Pologne.*

(2) Les trois princes étaient Jacques, Alexandre et Constantin, fils du feu roi Sobieski.

« faction dont je parle choisit par préférence à tout autre et
« désire ardemment le *prince de Conti*. Après lui, on recher-
« cheroit sûrement le *prince de Bade;* mais on m'assure
« positivement que ce ne sera qu'au refus du premier, dont
« les grandes qualités sont ici parfaitement connues à tout ce
« qu'il y a de meilleur, et surtout au grand trésorier de la
« Couronne, qui l'a vu faire la guerre en Hongrie d'une
« manière à n'être jamais oubliée. Cette estime fut fort
« augmentée par le récit des victoires de Votre Majesté, où ce
« prince a fait éclater sa prudence et son courage. On ajoute
« que, si la France néglige de placer sur le trône de Pologne
« un prince de son sang, aussi digne que celui-là de porter
« une couronne, il ne sera plus possible d'empêcher les
« Allemands d'en profiter; et, comme *M. l'Electeur de*
« *Bavière* (1) *et le prince de Bade* (2), *qu'on suppose devoir*
« *être moins désagréables à Votre Majesté*, *ont déjà*
« *l'exclusion formelle de l'Empereur*, prononcée hautement
« au cardinal et à divers autres sénateurs, il s'en suivroit
« que la cour de Vienne auroit le plus beau jeu du monde
« pour l'établissement d'un *prince de Neubourg* ou d'un
« *prince de Lorraine* (3). Je ne puis donc empêcher ce

(1) Maximilien-Emmanuel; il était gendre de Sobieski dont il avait épousé, en 1694, la fille unique, Thérèse-Cunégonde.

(2) Louis Guillaume, margrave de Bade-Baden, connu sous le nom de prince de Bade.

(3) Léopold, fils de Charles IV, duc de Lorraine. Sa mère, Eléonore-Marie d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III, était veuve de Michel

« malheur qu'en opposant à la maison d'Autriche un sujet que « les principaux demandent et qu'ils veulent absolument. »

La grande noblesse voulait élire un prince étranger et consentait à soutenir le candidat que présenterait Louis XIV ; mais, pour arriver à ses fins et gagner la petite noblesse, elle demandait le secret le plus absolu jusqu'à nouvel ordre. La France ne devait proposer personne et donner son consentement, du moins simulé, à l'élection du prince Jacques Sobieski. On achèterait Radziouski soixante mille écus ; c'était dix mille écus de plus que ne l'avait estimé le prince Jacques. Les Sapieha et la Lithuanie seraient acquis au parti français pour cent mille écus; quant aux Potocki, nul doute que des promesses équivalant à celles que leur avait faites le prince Jacques, ne les décidassent à suivre l'exemple des Lubormiski et des Sapieha. Des pensions ou promesses devaient suffire pour faire entrer dans le parti français les Palatinats de la petite Pologne, de la Prusse et de la Russie. Il fallait, de plus, « que le futur Roi s'engageât à trois choses également importantes : »

1° A remplir, dès qu'il serait parvenu à la Couronne, les charges actuellement vacantes et celles qui pourraient l'être au moment de l'élection ;

2° A jurer d'avance, avant de le faire solennellement, d'observer tous les *pacta conventa*;

Koribut, et, par conséquent, reine douairière de Pologne, lorsqu'elle épousa Charles IV, duc de Lorraine.

3° A envoyer de suite à Dantzick bonne somme d'argent qui serait là toute prête au moment de l'élection.

Dans la première lettre, datée du 6 juillet, que l'abbé de Polignac reçut de Louis XIV, il lui était recommandé de ne prendre aucun engagement, de se tenir sur la réserve : on pouvait donc y voir une réponse anticipée aux propositions de Lubormiski. L'abbé ne devait, dans tous les cas, faire de promesses que jusqu'à concurrence de cent mille livres de pension, ménager la Reine douairière, mais combattre vivement l'influence allemande :

« Vous ne sauriez rien faire qui me soit plus agréable, « écrivait Louis XIV, que de bien seconder *la reine de* « *Pologne*, et, soit qu'elle veuille appuyer l'élection d'un de « ses fils à l'exclusion de l'aîné, soit qu'elle agisse de concert « avec l'*Electeur de Bavière*, pour lui faire déférer la « couronne, ou qu'elle trouve ses avantages avec l'électeur « *Jablonowski* (*sic*), soit enfin qu'elle fasse son accommode- « ment avec l'un des principaux seigneurs du pays et même « avec les *Sapieha, vous devez agir d'un parfait concert* « *avec Elle, pourvu que celui qu'elle voudra favoriser n'ait* « *point d'attachement à la maison d'Autriche.* »

« Je ne vous parle point des *princes de mon sang, n'y* « *ayant pas lieu de croire que vous y puissiez réussir sans* « *y faire des dépenses* que la guerre que j'ai à soutenir ne « me permet pas de faire ; mais si, contre mon opinion, vous « y trouviez beaucoup de facilité, vous jugez bien que vous « ne devez pas en manquer l'occasion, pourvu qu'on se

« contente des espérances des récompenses que celui qui
« seroit élu ne refuseroit pas quand il seroit parvenu à la
« couronne (1). »

Louis XIV semblait cependant exclure le prince Jacques, fils aîné de Sobieski : « Je souhaite le prince Alexandre ou le « prince Constantin, laissant néanmoins au choix de la Reine « celui qui lui conviendra le mieux des deux. »

Deux jours après, le marquis de Croissy, ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangères, prévoyant le cas où aucun des princes Sobieski n'aurait chance d'être élu, envoyait à l'abbé de Polignac le nom des princes français dont Louis XIV *verroit l'élection avec plaisir*.

« Si aucun des deux fils puînés de la reine de Pologne « ne pouvoit parvenir à la succession, Sa Majesté désire « que vous ménagiez l'élection de M. le Prince (2), de sorte « qu'il soit préféré à tout autre prince étranger; que, si vous « n'y pouvez pas réussir, vous tâchiez de procurer celle de « M. le Duc (3), et, en troisième lieu, celle de M. le prince de

(1) Dépêche du Roi à l'abbé de Polignac, 6 juillet 1696.

(2) Henri, Jules de Bourbon, IIIe du nom, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair et grand-maître de France, duc de Bourbonnais, d'Enghien, etc......, né à Paris le 29 juillet 1643, mort le 1er avril 1709. Il avait épousé (11 décembre 1663) Anne de Bavière, deuxième fille d'Edouard de Bavière, prince palatin du Rhin, et d'Anne de Gonzague-Clèves.

(3) Louis, IIIe du nom, duc de Bourbon, d'Enghien...., né à Paris, le 11 octobre 1668, mort le 4 mars 1710, épousa, le 24 juillet 1685, Louise Françoise de Bourbon dite Mademoiselle de Nantes, fille naturelle et légitimée de Louis XIV.

« Conti (1). Ainsi, Monsieur, vous pourrez vous expliquer
« avec ceux que vous croirez favorables au dessein : que, si
« les Polonois songent à des princes étrangers, il y en a trois,
« en France, dont le Roi verroit avec plaisir l'élection selon
« le rang que je viens de vous dire, Sa Majesté préférant
« Monseigneur le Prince aux deux autres et ensuite Monsei-
« gneur le Duc. »

Les instructions royales du 26 juillet ne faisaient que confirmer les deux dépêches précédentes. Le prince Jacques étant exclu, à cause de son attachement connu pour l'Autriche, si le choix s'arrêtait sur un de ses frères, l'abbé de Polignac, d'accord avec la Reine douairière, devait prendre des mesures

(1) François, Louis de Bourbon, prince de Conti, pair de France, comte d'Alais, etc., né à Paris, le 30 avril 1664, prit le titre de prince de Conti, après la mort de son frère aîné (9 novembre 1685). Il se distingua aux siéges et prises de Courtray, Dixmude (1683) ; au siége de Luxembourg (1684) et à celui de Newhaus, en Hongrie, pris par les Turcs en 1663 et repris par les Impériaux en 1685, ainsi qu'à la bataille de Gran, que les Impériaux remportèrent sur les Turcs le 16 août de la même année. Le Roi le fit chevalier de ses ordres en 1686. Des intrigues de cour, dans lesquelles il fut mêlé, l'avaient obligé de se retirer à Chantilly, auprès de son oncle le prince de Condé. En 1688, il accompagna le Dauphin au siége de Philisbourg, à la prise de Manheim et autres places sur le Rhin et du Palatinat, suivit le Roi aux siéges et prises de Mons (1691) et de Namur (1692) ; à la bataille de Steenkerque, il était lieutenant-général et eut deux chevaux tués sous lui ; fut blessé à la bataille de Nerwinde (29 juillet 1693) ; fit la campagne de Flandres en 1694, et servit, les années suivantes, sous les ordres du Dauphin. Il mourut à Paris le 22 février 1709. Il avait épousé (29 juin 1688) Marie Thérèse de Bourbon dite *Mademoiselle de Bourbon*, fille aînée de Henri Jules de Bourbon, IIIe du nom, prince de Condé.

pour faire épouser à l'élu une des filles de M. le prince de Conti, ne combattre en rien l'élection d'Alexandre ou de Constantin, mais bien appuyer l'un ou l'autre de ses conseils et de ses amis, cent mille livres de pension étant toujours mises à sa disposition pour assurer le succès de cette candidature. « Si les offres de Sa Majesté et l'argent que la reine « de Pologne sera peut-être en état de distribuer ne pouvoient « servir à l'élection de sa famille, » Louis XIV attendait, en revanche, de la veuve de Sobieski, alliance défensive et offensive pour un prince français contre tout prince allemand. Le prince de Condé, outre les cent mille livres de pension assurées par Louis XIV, promettait huit cent mille livres après son élection. Si sa candidature ne présentait pas de chances de succès, l'abbé de Polignac, comme il était dit dans la lettre du marquis de Croissy, devait produire celle de M. le duc de Bourbon, et, à défaut de celle-ci, celle du prince de Conti; il aurait alors soin de faire remarquer que Mademoiselle de Conti (1) serait dans quelques années en âge d'être mariée à celui des deux princes Sobieski que la Reine désignerait. Somme toute, Louis XIV, excluant toujours le prince Jacques, consentait à l'élection d'un des autres fils de Sobieski; mais, à défaut de cette élection, il voulait voir nommer un prince français; aussi eut-il soin de signaler à

(1) Marie Anne de Bourbon, nommée Mademoiselle de Conti, avait alors sept ans. Elle était née le 18 avril 1689; elle se maria, le 9 juillet 1713, à Louis Henri, duc de Bourbon, et mourut, à Paris, sans enfants, le 21 mars 1720.

l'abbé de Polignac le danger qu'il y aurait pour la Pologne à faire un autre choix ; il lui recommandait d'insister aussi sur les motifs qui devaient faire repousser tout autre candidat.

Le duc de Lorraine et le prince de Neubourg ne manqueraient pas, s'ils étaient élus, d'être à charge à la Pologne; l'un comme l'autre ils récompenseraient, aux dépens de ce pays, ceux qui auraient favorisé leur élection. L'Électeur de Brandebourg était protestant, et, bien qu'il pût faire l'offre de réunir la Prusse ducale à la Pologne, les Polonais ne pouvaient voir dans cette réunion une compensation à l'atteinte que recevrait la religion catholique, si un prince hérétique montait sur le trône. Louis XIV, cependant, ne repoussait pas d'une façon absolue la candidature de l'Électeur de Bavière, pas plus que celle d'un Piaste (1), bien convaincu « que les « Polonois ne seroient pas longtemps sans connoître combien « les liaisons avec la maison d'Autriche sont dangereuses « pour eux et pour le royaume. »

Enfin, il ne fallait pas combattre trop ouvertement le prince Jacques, pour ne pas en faire un ennemi déclaré de la France, si l'Autriche parvenait à le faire élire roi de Pologne.

(1) « On appelle Piaste les gentilshommes d'une famille qui prétend être descendue des anciens rois de Pologne; ainsi, dans ce royaume, un roi piaste est un roi de la nation; piaste est opposé à étranger. » (*Hist. du cardinal de Polignac.*)

CHAPITRE II.

DIÈTES PROVINCIALES. — ÉTAT DES PARTIS. — CANDIDATS AU TRÔNE DE POLOGNE. — RÉPONSE DE LOUIS XIV AU SUJET DE LA CANDIDATURE DU PRINCE DE CONTI ET DES PROPOSITIONS DES LUBORMISKI.

Les Diètes des Palatinats, réunies à la fin de juillet, avaient été tumultueuses; plusieurs avaient été rompues sans qu'on y eût rien arrêté. Les trois Palatinats de la Prusse royale avaient été d'avis de proposer à la Diète générale du 29 août de faire élire le nouveau roi par toute la noblesse; quelques députés demandaient que la convocation fût remise au printemps prochain. La Diète de Lublin avait décidé l'exclusion de tous les Piastes, et, sous ce nom, elle comprenait les enfants de Sobieski; celle de Varsovie leur avait été moins défavorable: elle avait repoussé une motion qui avait pour but de forcer la Reine et ses fils à s'éloigner de cette ville pendant la Diète d'élection qui devait s'y tenir. A Cracovie et à Sandomir, les Diètes n'avaient pas été plus exigeantes. Le départ de la Reine et des princes Sobieski n'avait été jugé nécessaire que dans

le cas où leur présence pourrait porter atteinte à la liberté de l'élection; à Mariembourg, on avait tiré l'épée, et le sang avait coulé. Le peu de sympathie des Polonais pour la Reine douairière ne se manifestait pas seulement dans les Diètes; son propre père avait été attaqué, avec sa suite, dans les environs de Zolkiew, par une bande d'hommes armés commandée par les Glacowski; le Cardinal n'avait dû la vie qu'à sa présence d'esprit et à sa fermeté.

Ces Diètes, du reste, avaient pris les décisions usitées en pareille circonstance. Les compliments de condoléance devaient être faits, en la manière ordinaire et accoutumée, à la Reine et aux princes Jacques, Alexandre et Constantin; des remercîments votés au cardinal Radziouski et aux Grands Généraux, pour les soins qu'ils avaient pris et prenaient des affaires publiques pendant l'interrègne. A la République seule était soumise la question de savoir si l'on avait dû mettre les scellés sur les biens du feu Roi. Suivant l'usage, les ambassadeurs étrangers étaient tenus de s'éloigner du lieu où se tiendrait la Diète d'élection.

La plupart des Diètes particulières avaient terminé leurs travaux vers le milieu d'août. Depuis la fin de juillet, l'abbé de Polignac avait déployé, dans sa correspondance, la plus grande activité : dans l'espace d'un mois, du 27 juillet au 24 août, il n'avait pas expédié moins de sept dépêches. Les partis commençaient alors à se produire, et assez nettement pour que l'ambassadeur comprît qu'il était de son devoir d'en informer Louis XIV.

L'opposition de la noblesse contre la Reine continuait toujours. Le candidat présenté par cette princesse pour le trône de Pologne, n'avait aucune chance d'être élu; les Sapieha et, avec eux, la Lithuanie ne voulaient pas plus d'un prince Sobieski que d'un prince allemand, et cela dans la crainte seule que la Reine douairière, sous le règne de l'un de ses fils, ne conservât trop d'autorité. Il n'y avait, selon l'abbé de Polignac, qu'un moyen de faire tourner cette opposition au profit de la France et en faveur d'un prince français : c'était de paraître combattre le candidat de la Reine; dans ce cas, la noblesse, hostile à cette princesse, ne manquerait pas de servir le parti français et s'engagerait sans nul doute à soutenir le candidat présenté plus tard par Louis XIV.

Le roi de France, ayant demandé l'exclusion du prince Jacques Sobieski, il était difficile, pour l'abbé de Polignac, de suivre, dans le choix d'un candidat, les inspirations de la reine de Pologne : elle lui avait dit vingt fois que, quelque indigne que fût envers elle la conduite de son fils Jacques, elle aimerait encore mieux le voir sur le trône qu'un étranger. Ce sentiment de la Reine, l'Abbé l'avait fait connaître à Louis XIV; il n'avait pas non plus laissé ignorer au Roi l'impossibilité, si Marie Casimire ne changeait pas d'avis, de faire admettre à la reine de Pologne, comme candidat, un autre de ses fils (1).

« Je n'ai pas trouvé ce sentiment déraisonnable, par

(1) Dépêche de l'abbé de Polignac au Roi, 31 juillet 1696.

« rapport à elle, puisqu'enfin c'est son sang; mais, cela
« n'accorde pas les affaires de Votre Majesté; comment donc
« s'accorder avec la Reine, si la seule chose en quoi Votre
« Majesté convient avec elle devient impossible : je veux
« dire le choix du prince Alexandre, du prince Constantin ou
« de l'Électeur de Bavière, et si la seule chose qui pourroit
« réussir et à laquelle je vois qu'elle donneroit les mains est
« directement contraire aux intérêts de Votre Majesté : je
« veux dire l'élection du prince Jacques? Car, enfin, depuis
« qu'on a su qu'il commençoit à se rebrouiller avec elle,
« quoique je l'aye tant exhortée à le ménager, il n'est plus
« si abîmé qu'il étoit; ses amis reprennent courage. »

Dès le commencement d'août, l'empereur d'Allemagne et le prince Jacques Sobieski faisaient bourse commune; l'envoyé de l'Empereur, qui avait apporté à Varsovie cinquante mille écus pour faire réussir une candidature allemande, n'épargnait pas les plus belles promesses pour se créer des partisans, et faisait fond sur cent mille ducats d'or qu'il devait recevoir. Le nonce du Pape en Pologne, Davia, appuyait aussi l'élection du prince Jacques; tout portait cependant à croire qu'il n'avait pas reçu d'instructions dans ce sens, puisque Innocent XII avait déclaré au cardinal de Janson, ambassadeur de France auprès du Saint-Siége, que l'élection de Pologne lui était indifférente, pourvu, toutefois, qu'on fît choix d'un prince catholique. Si Davia en agissait ainsi, c'était de son chef, selon l'abbé de Polignac, et par un motif tout personnel : la promesse que lui avait faite l'Empereur, d'obtenir pour lui

le chapeau de cardinal, s'il parvenait à assurer l'élection du prince Jacques (1). Le Nonce avait parlé de cette candidature à l'ambassadeur de France ; il voyait, dans l'élection du prince Jacques, un moyen pour Louis XIV de faire la paix avec l'Autriche ; à quoi l'abbé de Polignac répondit : « Il faut « que l'Empereur abandonne le prince d'Orange, s'il veut « avoir la couronne de Pologne pour son beau-frère ; il est « de toute justice en effet qu'il laisse au roi d'Angleterre « celle qui lui appartient. » Cette proposition ne parut pas déraisonnable à Davia, mais il lui sembla qu'elle serait difficilement agréée par l'Empereur.

Le prince Jacques était donc, tout aussi bien que Charles

(1) « Il seroit à souhaiter que les ambassadeurs n'eussent point d'autre « intérest que celuy de leur maistre, afin de le mieux servir, et de suivre « aveuglément ses ordres et ses intentions. C'est pour cela que les papes « défendent aux nonces qu'ils envoyent, en Pologne, aux Diètes d'élec- « tion des rois, de prétendre la nomination de cette couronne au cardi- « nalat, afin de n'agir que pour le bien de toute la chrestienté ; et faire « voir qu'un nonce, qui est envoyé du père commun de tous les fidelles, « ne vient point avec un esprit de partialité, mais dans le seul dessein « de contribuer à l'élection d'un Prince qui puisse avancer le bien de « l'Eglise et de l'Estat. Cependant, contre cet ordre exprès des souve- « rains pontifes, il s'est trouvé quelquefois des nonces qui ont agi avec « beaucoup d'empressement pour leurs intérêts particuliers et ont fait « de grandes brigues pour avoir la nomination au cardinalat. » (HAUTE-VILLE, *Relation hist. de Pologne*, p. 218.) — Du reste, les évêques polonais ne sont pas désireux de devenir cardinaux ; dans ce pays les évêques sont les premiers sénateurs et ne le cèdent en rien aux cardinaux, c'est ce qui rend cette nomination si facile à obtenir pour les étrangers. Saint-Simon cite comme preuve, à l'appui de cette opinion, la nomination au cardinalat de MM. Bonzi et de Janson, qui surent profiter de leur ambassade en Pologne pour obtenir le chapeau.

de Neubourg (1), un candidat allemand; ce dernier paraissait peu dangereux à l'abbé de Polignac, qui espérait se servir de cette candidature pour donner plus de force au parti français; mais il était nécessaire pour cela que la Reine consentît, ou plutôt feignît de consentir à épouser le prince de Neubourg. L'abbé de Polignac se chargeait alors d'exploiter ce projet de mariage, qui donnerait à la France autant d'amis qu'il ferait de mécontents parmi les Polonais. L'abbé de Polignac avait, on le voit, des expédients pour toutes les conjonctures; il ne comptait cependant pas, il faut le dire, sur l'habileté de la Reine pour jouer longtemps un pareil rôle : « Vive et emportée, si elle peut se contenir trois jours, « le quatrième elle gâtera tout par quelque accès de colère, « si elle n'en fait pas, avant ce moment, confidence à vingt « personnes. » Par le fait, le moyen que proposait l'ambassadeur de France était, pour la Reine aussi bien que pour Louis XIV, inacceptable. Si l'abbé de Polignac se trompait sur la facilité plus ou moins grande qu'il croyait trouver chez la reine de Pologne, à se prêter à une combinaison française, il ne se trompait pas sur le caractère irascible de la veuve de Sobieski : elle tint peu de compte des avertissements de l'Abbé, et, loin de ménager des ennemis puissants qu'elle aurait peut-être pu ramener dans son parti, elle les

(1) Charles de Neubourg était frère de Jean Guillaume, comte Palatin; il était beau-frère de l'Empereur, du roi d'Espagne, du roi de Portugal et du prince Jacques Sobieski, chacun de ces princes ayant épousé une fille de Philippe-Guillaume de Neubourg, père de Charles.

menaçait; l'ambassadeur de France avait beau lui dire qu'il ne s'agissait pas de vengeance, mais bien de conserver la couronne dans sa maison et d'empêcher à tout prix l'élection du prince de Neubourg, elle répondait qu'on verrait bien si les Lubormiski, qui soutenaient ce candidat, étaient tout-puissants; que, si un prince Sobieski ne pouvait monter sur le trône, elle se souciait fort peu que ce fût un Neubourg ou tout autre prince. Cette mère compromettait par un zèle malentendu l'élection de ses enfants. Restait encore la candidature de Jacques d'Angleterre, retiré depuis près de dix ans en France et que les Sapieha avaient proposé à l'abbé de Polignac. Ils pensaient que Louis XIV appuierait son élection, heureux qu'il serait de se débarrasser de la protection qu'il accordait à ce royal exilé. Cette supposition était plus qu'une erreur, c'était une injure pour le roi de France. Ils espéraient aussi que l'Empereur et les Hollandais contribueraient eux-mêmes au succès de cette élection et pourraient fournir aisément l'argent nécessaire pour le payement des armées de Pologne et de Lithuanie, dont le soulèvement était à redouter. Cette candidature n'eut pas même l'honneur d'être combattue; aussi l'abbé de Polignac n'en entretint-il pas davantage Louis XIV.

La candidature d'un prince français offrait plus de chances de succès. Le prince de Condé, il est vrai, avait à craindre que la noblesse de Pologne ne reportât sur lui les sentiments d'antipathie qui avaient fait exclure son père, le grand Condé, aux deux élections précédentes. L'élection du duc de Bourbon offrait aussi quelque difficulté, à cause de la duchesse sa

femme, Mademoiselle de Nantes, fille naturelle et légitimée de Louis XIV. Plusieurs Polonais donnaient à entendre qu'ils n'aimeraient pas à avoir pour Reine une fille naturelle. En Pologne, les enfants naturels n'étaient comptés pour rien; ceux des rois n'étaient même pas gentilshommes.

Le prince de Conti, au contraire, était aimé et estimé de la grande noblesse, et, si la petite noblesse conservait encore contre lui quelque prévention, cela tenait au souvenir qu'elle avait gardé de la guerre suscitée par les Lubormiski au roi Casimir et à la reine Louise, lorsque celle-ci conçut le projet de faire passer sa couronne au prince de Condé.

Au sujet du prince de Conti, l'abbé de Polignac écrivait au marquis de Croissy, le 3 août : « Qu'il seroit infailliblement « roi de Pologne avant que ses rivaux eussent le temps de « former leur brigue et de traverser son élection ; qu'il auroit « l'avantage de recevoir cette couronne des mains de la « majeure partie de la nation, sans aucune loi onéreuse, sans « aucune condition nouvelle, sans aucune diminution de « l'autorité royale, quelques efforts que fissent ses concurrents; « qu'il falloit presser l'affaire; que, dans les premières « émotions, les brigues n'étoient pas bien concertées ; que « les délais donneroient de la force et de la hardiesse aux « partis contraires ; qu'il étoit persuadé que le bon succès de « cette entreprise dépendoit de la célérité de l'exécution, et « que, si on donnoit au peuple le temps de se rendre maître « de l'élection, son peu de penchant pour les princes étrangers « rendroit l'affaire plus difficile. »

Mais, pour mener à bonne fin une candidature française, l'abbé de Polignac déclarait que l'argent serait un argument décisif et que cent mille livres de pension promises ne suffiraient pas ; il fallait au moins un million d'écus. « Je le répéterai cent fois, » disait-il, « et jusqu'au dernier jour. » Pour les Polonais les promesses ne suffisent pas ; sur eux elles ont même peu d'effet ; plusieurs gentilshommes, et entre autres Lubormiski, trésorier de la Couronne, en avaient eu par écrit, auxquelles on n'avait pas fait honneur. Sobieski lui-même n'avait pas tenu tous ses engagements. A tort ou à raison, ils n'accordaient pas grande confiance à un prince étranger, qui ne possédait pas de terres en Pologne, et qui, d'après la Constitution, n'y pouvait rien posséder. « Il faudra tout au « moins montrer aux Polonois les coffres ou leur donner des « arrhes, comme on fait aux ouvriers et aux marchânds. » Aussi, l'argent envoyé par l'Empereur, qui n'était pas en état de faire de grandes largesses, avait-il, sur les sommes que pouvait promettre l'abbé de Polignac, l'avantage d'être palpable en beaux deniers comptants ; « les gentilshommes « qui viendront à la Diète d'élection, » ajoutait l'ambassadeur de Louis XIV, « demanderont à celui qu'ils éliront d'être « remboursés de leurs frais, et ces frais ne monteront pas « à moins de cent mille écus (1). »

L'abbé de Polignac, qui exagérait sans doute la cupidité des Polonais, ne trouvait pas excessives les demandes de la

(1) Dépêche de l'abbé de Polignac au Roi, 17 août 1696.

noblesse, quand il les comparait aux promesses faites par les ambassadeurs de Charles IX lors de l'élection de Henri III. Alors, on avait fait espérer à la Pologne une ligue défensive et offensive à perpétuité, l'entretien de quatre mille hommes d'infanterie gasconne et d'une flotte dans la mer Baltique, avec trois millions pour le payement des dettes de l'Etat.

En un mot, l'abbé de Polignac voulait réunir toutes les chances de succès « parce qu'il n'étoit pas de la dignité des « Princes du sang de France d'entrer en concurrence sans « être sûrs de réussir (1). »

Deux mois étaient à peine écoulés, et déjà l'ambassadeur de France se trouvait imprudemment engagé dans une politique que les instructions déjà reçues ne lui indiquaient nullement et que les dépêches royales subséquentes, écrites pendant le mois d'août, auraient dû lui faire abandonner aussitôt.

Le 16 août, au sujet de la candidature du prince de Conti et en réponse au projet des Lubormiski, Louis XIV écrivait à son ambassadeur:

. . . « Le projet que le Grand-Trésorier nous a communiqué « pour procurer l'élection en faveur de mon cousin le prince « de Conti demande si grande dépense, pour le faire réussir, « que je ne puis encore vous rendre réponse précise sur ce « qu'il contient; je le ferois avec plaisir dans un temps où « la guerre ne m'obligeroit pas d'en soutenir d'aussi consi-

(1) Dépêche de l'abbé de Polignac au Roi, 21 août 1696.

« dérables que celles qu'il faut que je fasse présentement
« sans pouvoir m'en dispenser. J'examinerai cependant les
« facilités que l'on pourroit trouver pour satisfaire à ce que
« que vous me demandez, et jusqu'à ce que je vous aie donné
« mes ordres sur ce sujet, vous devez extrêmement ménager
« ceux qui se sont ouverts à vous d'un dessein dont le
« succès me seroit aussi agréable qu'il seroit avantageux au
« bien de la Pologne, et leur promettre que le secret qu'ils
« demandent sera gardé (1). »

Louis XIV rappelait à l'abbé de Polignac les instructions antérieures, en lui recommandant les plus grands égards pour la Reine douairière, à laquelle il ferait remarquer les avantages qui pourraient résulter, pour sa famille, de l'élection d'un candidat français.

Quant à la candidature de Jacques d'Angleterre, le roi de France n'y était pas opposé; mais il ignorait les sentiments de Jacques II à ce sujet, et doutait fort du concours des Anglais et des Hollandais pour cette élection. Huit jours après, le refus du roi d'Angleterre était connu de l'abbé de Polignac, qui devait toujours être censé l'ignorer. En l'annonçant à son ambassadeur, Louis XIV, qui avait reçu les lettres des 31 juillet et 3 août, lui donnait ordre de combattre l'élection du prince Jacques Sobieski, d'éviter toute apparence d'union avec la Reine et de faire en sorte qu'elle ne songeât plus à mettre

(1) Ce fragment de dépêche a été publié par M. E. Sue, *Hist. de la Marine française*, t. V, p. 190.

ses deux fils cadets au rang des prétendants à la Couronne (1).

Louis XIV attendait alors le retour du prince de Conti, qui était en Hongrie, « pour savoir de lui ses sentiments sur ce « qui avoit été proposé à l'abbé de Polignac et ce qu'il étoit « en état de faire. » En tout cas, l'abbé de Polignac devait éviter avec soin d'engager le prince de Conti à aucun payement avant le service rendu. Cette recommandation arrivait trop tard (2).

(1) Dépêche du Roi à l'abbé de Polignac, 23 août 1696.
(2) Item, 30 août 1696.

CHAPITRE III.

ENTREVUE DE LA REINE DOUAIRIÈRE DE POLOGNE ET DE L'ABBÉ DE POLIGNAC.

La Reine douairière avait quitté Varsovie avec ses trois fils; elle arriva à Zolkiew le 17 juillet et y partagea avec ses enfants les richesses de Sobieski, qui passaient pour beaucoup plus considérables qu'elles ne l'étaient effectivement. Stanislas Lubormiski, grand-maréchal de la Couronne, avait déjà ordonné de mettre sous le séquestre l'argent que Sobieski gardait, disait-on, dans ce château, dont l'entrée fut interdite au Grand-Trésorier, chargé de l'exécution de cet ordre par les habitants de Zolkiew.

Ces derniers avaient déjà soutenu les officiers de la Reine qui prétendaient que le grand-maréchal de la Couronne ni le grand-trésorier n'avaient rien à voir dans les terres héréditaires des Sobieski. Sur ces entrefaites étaient arrivés à Zolkiew la Reine et ses fils. De là une inimitié profonde entre la famille Sobieski et les Lubormiski (1).

(1) Manuscrit Ledran, f° 19. La *Gazette de France* du 13 août raconte autrement le fait. Selon cette feuille, la garnison de douze cents

Le 23 août, la reine douairière de Pologne était revenue à Varsovie ; sa volonté bien arrêtée était d'y séjourner pendant toute la Diète; le prince Jacques, au contraire, avait pris la route de Dantzick. Quand on apprit que la Reine, partie de Zolkiew, était déjà arrivée à Javarow, plusieurs sénateurs et gentilshommes l'envoyèrent avertir des résultats fâcheux que pourrait avoir sa présence à Varsovie. Il était à craindre que la noblesse vît, dans cette conduite, une violation des lois qui ordonnent, en pareille circonstance, l'éloignement des candidats comme de ceux qu'on pouvait supposer être dans leurs intérêts. De plus, le cardinal Radziouski envoya au-devant de la Reine le palatin de Calish, pour obtenir qu'elle n'entrât pas dans Varsovie ; mais elle ne tint aucun compte de ce double avertissement et n'en alla pas moins s'installer avec les princes Alexandre et Constantin dans les appartements ordinaires du château de Varsovie. Le parti qui lui était opposé essaya, au moyen d'une loi faite pendant l'interrègne qui suivit la mort de Sigismond III, de saisir ses biens (1).

hommes, envoyée par Lubormiski et commandée par Jablonowski, serait entrée dans Zolkiew ; pour plus de sûreté, les scellés auraient été apposés sur tous les biens meubles. — La version de l'auteur de la *Scission de Pologne* est différente de celle de la *Gazette de France*.

La Bizardière prétend que Potoski, grand-veneur de la Couronne, était allé à Zolkiew pour se mettre en possession, au nom du prince Jacques, des trésors que Sobieski avait laissés dans cette forteresse, et, comme l'intention de cet officier n'était pas assez connue, que l'on ignorait s'il voulait s'en emparer pour lui ou pour la famille royale, le Grand-Général, après avoir fait mettre les scellés, établit dans le château une garde de douze cents hommes.

(1) *Gazette de France* du 22 septembre 1696.

L'abbé de Polignac profita de la présence de la Reine pour obtenir d'elle, le lendemain de son arrivée, une entrevue qui ne dura pas moins de trois heures; il en rendit compte à Louis XIV dans le plus grand détail :

« Je trouvai la Reine déjà préoccupée de ce sentiment, que « ses intérêts particuliers auroient de la peine à s'accorder « avec ceux de la France, et qu'ainsi le meilleur moyen qu'elle « pût prendre étoit de s'attacher à quiconque voudroit unir « ses vues avec les siennes, sans s'arrêter à ce que l'amitié et « la reconnaissance pourroient exiger d'elle.

« Après lui avoir dit sur cela tout ce que je crus capable « de lui donner des pensées plus équitables, je lui expliquai « nettement et distinctement les ordres dont Votre Majesté « m'avoit honoré : je veux dire tous ceux qui étoient en sa « faveur; je lui fis voir combien Votre Majesté répétoit « dans mes instructions les noms des sujets qui lui étoient « agréables, parce qu'en parvenant à la Couronne ils con- « serveroient à cette princesse toute sa gloire et toute son « autorité; que Votre Majesté faisoit entrer dans cette liste « non seulement les deux princes *Alexandre* et *Constantin*, « mais encore l'*Électeur de Bavière*, jusqu'à présent ennemi « de la France, et ensuite quelque Piaste que ce pût être qui « fût choisi par elle; enfin, quel honneur elle recevroit si l'un « de ses fils épousoit une princesse du sang de Votre Majesté; « combien le secours de cent mille livres de pension, ajouté à « ce qu'elle pouvoit avoir d'argent comptant, étoit utile pour « favoriser le dessein qu'elle auroit; ensuite, je l'exhortai à

« ne point perdre de temps et à laisser en arrière toutes les « idées frivoles, à quoi il m'avoit paru qu'elle s'étoit trop « attachée, dans les lettres qu'elle m'avoit écrites pendant son « voyage de Russie, parce que les moments étoient chers et « qu'il falloit se déterminer au plus tôt pour travailler « d'intelligence.

« Elle me répondit qu'elle étoit fort obligée à Votre Majesté « de ses bons sentiments et de sa générosité; qu'elle trou-« veroit sa maison fort honorée par l'alliance que je lui « proposois; mais que l'exécution de tout le reste lui « paroissoit impossible;

« Qu'à commencer par le *prince Alexandre* elle ne voyoit « pas qu'il eût aucune envie d'aspirer à la couronne de « Pologne, qu'il y avoit même renoncé formellement et promis « à son frère aîné de ne point concourir avec lui; qu'elle « voyoit peu de jour à faire réussir son élection, quand on « y emploieroit de plus grands efforts, et que ses amis ne lui « conseilloient pas de l'entreprendre;

« Qu'à l'égard du *prince Constantin*, il étoit trop jeune « pour entrer dans cette carrière, et qu'ainsi pour ces deux « princes il étoit inutile d'y songer;

« Que M. l'*Électeur de Bavière* lui avoit mandé plusieurs « fois que son dessein n'étoit pas non plus d'y prétendre, « parce qu'il s'estimoit plus heureux de gouverner despoti-« quement des sujets dont il étoit né le maître, que d'avoir « à disputer toute sa vie avec des peuples jaloux de leurs « libertés; que, de plus, s'il devenoit jamais roi de Pologne,

« il seroit obligé d'abandonner les vues qu'il avoit du côté « de l'Espagne, à quoi il songeroit beaucoup plus volontiers. « Que cela soit sincère ou non, il est sûr, quoiqu'à son grand « regret, que la Reine, persuadée par toutes ces expressions, « renonce encore à l'espérance qu'elle auroit pu concevoir « d'élever ce prince sur le trône.

« Et comme il ne restoit plus à répondre que sur les *Piaste*, « elle me dit que, bien loin d'en vouloir épouser aucun, elle « regarderoit comme son ennemi mortel celui qui en auroit la « pensée; que cela ne pouvoit rouler que sur les deux Grands-« Généraux dont le premier avoit déjà fait sa déclaration « publique, dans toutes les petites Diètes : *que le plus grand « plaisir qu'on lui pût faire étoit d'exclure tous les Piaste*; « et le second ne pouvoit se dispenser de souscrire à cette « résolution, parce qu'autrement il découvriroit son ambition, « sans autre fruit que de s'attirer l'inimitié de tous les grands « de l'Etat; qu'ainsi le meilleur moyen qu'elle pouvoit prendre « étoit de jouir dans son veuvage, le plus tranquillement « possible, de ses biens et de sa dignité.

« Je lui demandai sur qui donc elle jetoit les yeux, puis-« qu'elle rejetoit ainsi tous ceux que Votre Majesté lui offroit « avec tant d'amitié de porter sur le trône; elle me répondit « que le *prince Jacques*, ce mauvais fils qui l'a tant persécutée « et qui la persécute encore, étoit le seul qui, par ses amis, « par la coutume des Polonois et par l'autorité de la maison « d'Autriche, fût en état d'y parvenir; que, si le choix « dépendoit d'elle, qu'assurément elle ne le préféreroit pas;

« mais que, dans l'état présent des choses, *elle aimeroit* « *toujours mieux le voir roi de Pologne qu'aucun étranger;* « et que, dût-il être, à son égard, plus ingrat et plus dénaturé « que Néron, rien ne pouvoit l'empêcher, pour sa propre « gloire, pour l'appui de sa maison et pour l'avantage même « de ses deux jeunes fils, de l'aider et de le secourir jusqu'au « bout; que ce sentiment étoit trop naturel pour déplaire à « Votre Majesté; qu'il étoit fâcheux à la vérité que ce prince « eût si peu ménagé la France et donné si ouvertement dans « les intérêts et dans toutes les passions de la cour de Vienne, « parce qu'il s'étoit rendu, en suivant cette route, indigne de « la protection de Votre Majesté; *qu'il falloit être sa mère* « *pour lui pardonner tant d'égarements;* mais qu'enfin, elle « vouloit faire voir à tout le monde que, s'il avoit dépouillé « tous les sentiments de la nature, elle n'étoit pas capable « d'en user de même à son égard.

« Je lui demandai quel service elle attendoit de moi en « cette occasion; elle me dit que ne pouvant exiger qu'on « levât en sa faveur l'exclusion que le prince Jacques avoit « méritée, parce qu'elle ne pouvoit répondre qu'il en fût un « jour reconnoissant, elle ne demandoit rien là-dessus à Votre « Majesté.

« Je lui répondis qu'il n'étoit pourtant pas naturel qu'après « l'avoir servie trois ans avec tant d'application, de zèle et de « fidélité dans plusieurs affaires de moindre conséquence, je « demeurasse les bras croisés pendant qu'on traiteroit la plus « importante qu'elle pût avoir pendant sa vie. Elle me dit

« que la seule chose qui fût en mon pouvoir, *étoit de ne pas*
« *traverser son fils et de ne proposer aucun autre sujet qui*
« *valût mieux que lui.*

« Je répliquai que cela même étoit une grâce bien considé-
« rable, et qu'elle me demandoit précisément que je lais-
« sasse triompher les Allemands à leur aise, à mettre sur le
« trône de Pologne leur créature la plus dévouée ; qu'elle-
« même jugeât si cela étoit raisonnable ; et, comme elle avoit
« dit, *en mon pouvoir*, j'ajoutai que cette élection *du prince*
« *Jacques*, dont elle se flattoit au moins pour sa consolation,
« n'étoit peut-être pas bien assurée, quand même la France
« auroit la bonté de n'y mettre aucun obstacle, et qu'en ce cas
« il étoit trop à craindre que les Allemands, après avoir formé
« leur faction sous ce prétexte et ne faisant que changer
« d'objet, ne missent un *prince de Neubourg* ou *de Lorraine*
« au lieu du *prince Jacques* sur le trône, à quoi nous serions
« tous également inconsolables d'avoir contribué, elle par son
« trop bon naturel et moi par une complaisance. Ce fut alors
« qu'elle me répéta ce qu'elle m'avoit déjà mandé, que, si
« tous ses enfants étoient exclus, elle ne prenoit nulle part et
« nul intérêt à la Couronne, et qu'un *Allemand lui seroit aussi*
« *bon qu'un François.* — Quoi ! lui dis-je, Madame, *dans le*
« *temps que la France veut faire tout pour Votre Majesté,*
« *vous conservez si peu d'égard pour elle ! — Je mettrai,*
« *dit-elle, tout ce que j'ai de biens pour sauver la Couronne*
« *à ma famille ; si je la perds, en profite qui pourra.* »

« J'eus beau lui présenter qu'il y avoit dans ce procédé

« quelque sorte d'ingratitude; mais, comme je la voyois si « peu disposée à recevoir la confidence que j'aurois pu lui « faire au sujet de MM. les Princes du sang, je me gardai « bien même de lui en faire venir le soupçon, comme j'aurois « fait si j'avois insisté plus longtemps sur ce point. Ainsi, je « me contentai de blâmer ses sentiments en général, et, sans « lui donner à connaître que j'eusse prévu tout ce que je « voyois, je passai tout d'un coup à d'autres choses, et je lui « dis que Votre Majesté seroit bien surprise d'apprendre ces « nouveautés, d'autant plus qu'ayant compté d'agir en toute « cette affaire de concert avec elle, et de n'avoir qu'à la « seconder, elle ne pouvoit pas envoyer d'autres secours que « ceux que je venois de lui dire, en lui récitant le contenu de « mes instructions. Et, pour voir si elle étoit bien résolue à « faire comme elle disoit, je lui proposai de m'avancer vingt « mille écus pour m'aider à soutenir les frais de la convocation « et à détourner les résolutions que la cabale autrichienne « pouvoit y faire prendre contre moi, soit pour me faire sortir « de Varsovie ou pour favoriser en d'autres matières les « intentions de l'Empereur. Elle me répondit qu'en toute autre « occasion son argent seroit à mon service, mais qu'en celle-« ci, où il s'agissoit de la fortune de son fils, elle se feroit un « scrupule de l'employer à fortifier un parti qui ne pouvoit « songer qu'à la détruire, de sorte qu'elle me refusa tout net « ce que je lui demandois.

« Véritablement, je ne lui parus pas très content de ce « refus, et, sans rien changer à mes respects ordinaires pour

« elle, je lui dis seulement *qu'il falloit que les Allemands*
« *eussent gagné son cœur, en se déclarant pour le prince*
« *Jacques, et que j'admirois comment on le perdoit en se*
« *déclarant pour le prince Alexandre*; que, si elle prétendoit
« de Votre Majesté la déférence dont elle m'avoit parlé, il
« falloit, ce me semble, la mériter par quelque avance et
« s'abandonner un peu plus qu'elle ne faisoit.

« Ensuite elle me parla de la nouvelle proposition des rentes,
« mais, avec cette différence, qu'elle ne prétendoit les prendre
« qu'après l'élection, étant bien aise de voir auparavant s'il y
« auroit lieu de s'en servir à couronner son fils. Je répondis
« à cela, pour ne m'ouvrir pas davantage, qu'elle étoit la
« maîtresse, mais qu'elle prît garde seulement que la paix
« d'Italie n'entraînât la paix générale, parce qu'alors il étoit
« bien sûr que Votre Majesté ne prendroit plus d'argent à
« titre onéreux. »

L'abbé de Polignac finit par déclarer à la Reine que Louis XIV n'avait jamais songé à faire élire le roi d'Angleterre (Jacques II). Il terminait sa lettre en demandant deux cent mille écus ou huit cent mille francs par le retour du courrier, afin que la somme fût arrivée avant la fin de la Diète; et, de plus, l'assurance positive que trois millions, destinés au payement des troupes, seraient sans faute à Dantzick lorsqu'il aurait, comme ambassadeur de France, son audience de la Diète d'élection. Il rappelait encore l'élection de Henri III, et suppliait Louis XIV « de vouloir bien se faire lire la
« harangue de Jean de Montluc, évêque de Valence, et les

« autres actes de cette élection qui se trouvent dans le *Recueil* « *des Traités* au second tôme, depuis la page 599 jusqu'à la « page 610; » des fonds, d'ailleurs, lui étaient nécessaires pour figurer honorablement à la Diète; les Sénateurs et les Nonces arrivaient en foule à Varsovie, pour en faire l'ouverture le 29 août prochain. « Je finis, » disait-il, « cette longue « dépêche en assurant Votre Majesté que, si quelque chose « manque à ce que j'ai pris la liberté de lui proposer pour « le succès infaillible de cette entreprise, non seulement il « vaudra mieux ne pas le tenter, mais il faudra se résoudre « à voir élire l'un des *princes de Neubourg par choix*, *ou le* « *prince Jacques par dépit* (1). »

(1) Dépêche de l'abbé de Polignac au Roi, 27 août 1696.

CHAPITRE IV.

DIÈTE DE CONVOCATION. — RÉVOLTE DE L'ARMÉE. — BARANOWSKI. — RUPTURE DÉFINITIVE DE LA DIÈTE.

« La Diète commença le mercredi 29 août, et, avec elle, les brouilleries (1). » Le cardinal Radziouski, qui paraissait avoir embrassé le parti de la Reine, était, par cela même, détesté des Lubormiski, avec lesquels il eut une violente querelle, au sujet d'un dais qu'il avait fait élever dans l'église Saint-Jean de Varsovie, où il officia pontificalement, le jour même de l'ouverture de la Diète. Les Lubormiski prétendirent avec assez de raison qu'une pareille distinction n'appartenait qu'au Roi. Peu s'en fallût que l'office divin ne fût interrompu. Cette question de cérémonial fut le prélude de débats beaucoup plus vifs et de dissensions beaucoup plus graves.

Après la messe solennelle, les Sénateurs se rendirent dans leur salle, et les Nonces dans leur chambre. Quand il fut

(1) Dépêche de l'abbé de Polignac au Roi, 31 août 1696.

question d'élire le directeur ou maréchal de la Diète, il y eut de sérieuses contestations entre la grande et la petite Pologne et la Lithuanie. Chacun de ces trois pays avait, d'après la Constitution polonaise, le droit de nommer directeur, à tour de rôle, un membre de sa noblesse. Pour savoir à qui appartenait, dans les circonstances présentes, cet honneur, il fallait décider si la dernière Diète de Varsovie, qui avait été rompue au bout de six semaines, comptait ou non pour une Diète. L'Assemblée se déclarait pour l'affirmative; c'était parmi les gentils-hommes de la grande Pologne que le choix devait être fait. Tel était l'avis de la noblesse de Lithuanie.

Les Nonces restèrent jusqu'à six heures du soir en séance sans arriver à une conclusion. La séance des Sénateurs fut plus courte. Ne pouvant rien faire avant cette élection, ils se lassèrent d'attendre et se séparèrent. Deux jours après, la question n'avait pas fait un pas. Enfin, le 31 août un rapprochement eut lieu entre les Lubormiski et Radziouski; il fut convenu entre eux de faire tomber le choix sur Humiecki, holnick ou maître d'hôtel de Podolie, plus considérable par son mérite et par celui du palatin de Kiovie, son oncle, que par sa dignité. Grâce au concours de la noblesse lithuanienne, à laquelle le trésorier de Lithuanie avait fait adopter cette candidature, Humiecki fut élu, le 1er septembre, maréchal de la Diète.

Cependant, la Reine avait eu soin d'entretenir la querelle entre les Lubormiski et le cardinal Radziouski; elle la fomentait par les soins de la castellane de Lencici; ce qui

faisait dire à ses ennemis que la Pologne n'était troublée que par des femmes. L'abbé de Polignac, dans cette circonstance, montra la plus grande indifférence ; il ne songeait, comme il le mandait à Louis XIV, qu'à *son affaire essentielle* : l'élection du prince de Conti, qui lui paraissait de plus en plus probable, depuis qu'il s'était convaincu que la noblesse lithuanienne, aussi bien que la noblesse polonaise, voulait exclure du trône de Pologne les trois princes Sobieski et les Piaste.

La Diète à peine ouverte, on apprit que les Tartares avaient fait une invasion dans les environs de Zolkiew, enlevant quantité d'esclaves et de bétail et brûlant les récoltes. Cette nouvelle fut suivie d'une autre d'autant plus fâcheuse, qu'elle mettait la Pologne hors d'état de s'opposer à ces ravages. L'armée de la Couronne s'était confédérée. Les nations moins indulgentes que la nation polonaise appelleraient cette confédération une révolte (1). L'insurrection de l'armée avait pour

(1) « Comme souvent on ne paye l'armée que tous les deux ans et « qu'il arrive mesme des tems où l'on ne peut pas la payer faute « d'argent, il faut dire aussi que quelquefois elle se *confédère*. Cette « confédération se fait ainsi : Après que les officiers se sont plaints « longtemps de ce que l'on ne les paye pas et qu'ils ont remontré à la « Cour et à la Diète qu'ils ne peuvent plus subsister sans être payés, et « après avoir veu que leurs plaintes et leurs remontrances sont inutiles, « ils s'assemblent tous et font un *Rokosz*, qui signifie en polonois « séparation d'avec les généraux. En effet, les officiers subalternes, « ainsi assemblés, en élisent deux d'entre eux, l'un pour leur mareschal, « et l'autre pour son lieutenant, qu'ils appellent substitut..... Après « quoy, ce mareschal commande l'armée confédérée comme s'il en estoit « véritablement le général. Alors l'armée, au lieu d'aller contre les « ennemis, ou de se tenir sur les frontières, s'étend de costé et d'autre

motif le manque de solde depuis plusieurs années. Les insurgés avaient élu, pour maréchal de la Confédération, Bogulas Baranowski, simple hussard dans la compagnie d'ordonnance des lanciers du prince Joseph Lubormiski, petit maréchal de la couronne, d'une famille noble, qui comptait parmi ses membres un archevêque de Gnesne. Baranowski avait, par sa noblesse, acquis, sur ses compagnons d'armes, une influence qu'avait accrue sa grande facilité d'élocution. Il leur persuada que les moyens de se faire payer leur solde n'étaient pas difficiles; que les Turcs et les Tartares enlevaient tant de butin, qu'une partie suffirait pour acquitter la dette de l'État; qu'ils devaient s'en emparer les premiers; que c'était conserver le bien public que de l'employer à payer ses dettes et par ce moyen empêcher les ennemis d'en profiter. Le lieutenant de Baranowski était un cavalier qui, comme lui, appartenait à une compagnie des Lubormiski. Tous les amis des Lubormiski et des Sapieha s'étaient joints à la bande de Baranowski, qui avait entraîné avec elle deux compagnies de Jablonowski, grand-général de la Couronne et castellan de Cracovie. Comme Baranowski payait régulièrement ses troupes,

« sur les biens des gentils-hommes, et avec d'autant plus de licence « qu'elle prend pour prétexte de ses pilleries le défaut de payement et « la nécessité de chercher à vivre..... L'armée se confédère, quoy qu'il « y ait des constitutions qui disent que celuy qui osera faire des « assemblées, des harangues, des séditions et des confédérations, sera « coupable de mort, et que celuy qui se joindra aux confédérez sera « privé de ses biens et de ses charges. » (HAUTEVILLE, *Relation hist. de Pologne*, p. 262-264).

on ne manqua pas de dire que la Reine et le prince Jacques Sobieski lui faisaient passer l'argent trouvé dans les trésors du feu roi; à quoi la Reine répondait, voulant faire tomber le reproche sur Lubormiski, grand-trésorier de la Couronne, que ce dernier était beaucoup plus riche qu'elle et ses fils tout ensemble, ses fonctions lui donnant, pendant l'interrègne, la jouissance du trésor royal. La Diëte eut donc à s'occuper d'abord des moyens à prendre pour faire rentrer dans le devoir les soldats révoltés, dont le nombre augmentait chaque jour, mettant à contribution, dans le palatinat de Russie, les villes de Brod et d'Olesko (1). De la frontière de Russie, cette armée s'était avancée à Javiezow; elle n'était qu'à une lieue de Zolkiew, lorsqu'elle députa à la Diète cinq touwariches pour lui exposer ses réclamations. De son côté, l'armée de Lithuanie envoyait demander de l'argent à la Diète, qui en promit; cette promesse suffit pour empêcher une nouvelle révolte.

D'après la Constitution polonaise, les candidats et leurs parents devaient s'éloigner de Varsovie pendant le temps de la Diète. Les trois princes Sobieski, se conformant à cette décision, avaient quitté Varsovie; mais la Reine douairière y demeurait toujours, et sa présence n'y était « ni nécessaire, ni agréable. » Le Cardinal lui représenta, en vain, le tort qu'elle faisait à sa famille en restant à Varsovie. Elle ne

(1) Brod, ou Broddy, et Olesko sont deux villes du palatinat de Volhinie.

voulut pas se rendre à ses raisons; aussi, Kordich, nonce de Brelaine, déclara, en pleine Diète, qu'il ne consentirait à la prolongation de la session qu'après l'éloignement de la Reine; il quitta même la séance, ne devant y revenir qu'après la solution de la question. De la sorte, la Diète se trouva rompue. Le lendemain, Kordich persista dans son refus d'assister à la Diète; il n'y eut pas de séance. L'ambassadeur de l'Empereur profita de cette interruption dans les séances pour obtenir une audience de la Reine; elle eut lieu en présence de plusieurs sénateurs. Ce ministre lui annonça que son maître désirait ardemment l'élévation du prince Jacques sur le trône de Pologne; il pria la Reine de ne pas nuire à sa propre famille en préférant un de ses fils cadets à l'aîné. La Reine répondit que ses intentions étaient, en tous points, conformes à celles de l'Empereur et qu'elle agirait de manière à faire élire le prince Jacques et à empêcher son fils cadet de nuire à l'élévation de l'aîné.

Ainsi, le seul candidat exclu par Louis XIV était précisément celui-là même que soutenait Marie-Casimire d'Arquien. A la politique autrichienne elle sacrifiait la politique française. Ingrate envers le pays où elle était née, cette femme fut fatale à la nation qui l'avait adoptée.

Kordich ne revint à la Diète que le 15 septembre, le jour même où il fut donné audience aux envoyés de l'armée confédérée; on les remit à huitaine pour leur rendre réponse (1).

(1) La Bizardière, p. 18.

Ils parlèrent si insolemment, qu'ils « sembloient plutôt des « hérauts qui déclaroient la guerre que des sujets qui « faisoient des remontrances. »

La discussion continua ensuite plus vive que jamais sur le séjour de la Reine à Varsovie. En pleine Diète, on en vint aux mains, et deux nonces, qui se battaient, allèrent rouler sur les chaises des sénateurs. Humiecki, maréchal de la Diète, parla dans le Sénat en faveur de la motion faite par Kordich, et insista pour l'éloignement de la Reine, disant à ce sujet qu'il fallait *mediam tenere viam inter præfactam contumeliam et deforme obsequium*. Le cardinal Radziouski interrompit le discours du Maréchal, contrairement à la loi, qui ne donne même pas au Roi cette faculté, pour le prier d'expliquer ce qu'il entendait par ces mots. Humiecki demanda alors raison de l'insulte qu'il prétendait être faite à la noblesse dans sa personne ; les Nonces prirent son parti et sortirent presque tous (1). La Diète fut ainsi rompue encore une fois. Le Cardinal, qui avait alors dans son parti un grand nombre de sénateurs et une quinzaine de nonces, voulait expédier les universaux pour convoquer la Pospolite, lorsque le départ de la Reine vint simplifier la question ; elle s'était retirée à Bilane, couvent des Camaldules, à une lieue de Varsovie. Le 19 de ce mois, les Nonces se réunirent dans leur chambre ; plusieurs évêques se joignirent à eux. Après quelques pourparlers avec le Sénat, le différend survenu entre le maréchal de la Diète et

(1) Dépêche de l'abbé de Polignac, 18 septembre 1696.

le cardinal Radziouski fut vidé; on se sépara satisfait de part et d'autre; et, le 20, la Diète continua ses séances.

Cependant, l'abbé de Polignac n'avait pas encore reçu la lettre du 6 septembre par laquelle Louis XIV approuvait, mais à de certaines conditions, les mesures prises par son ambassadeur pour assurer l'élection du prince de Conti. Les Polonais qui s'étaient offerts pour concourir à cette élection attendaient avec grande impatience la réponse du roi de France (1). Il était temps qu'elle arrivât: les agents du prince Jacques Sobieski et du prince de Neubourg avaient promis au trésorier de Lithuanie, Benoît Sapieha, tout ce qu'il pouvait désirer; ils le pressaient même de recevoir de l'argent; la Reine lui avait fait porter, par l'évêque de Livonie, quatre mille ducats d'or; mais il n'avait rien voulu accepter avant de connaître les intentions de Louis XIV (2). L'abbé de Polignac, qui, dans toutes ses dépêches, demandait de l'argent avant la fin de la Diète, qu'il avait tout intérêt à faire durer le plus longtemps possible, pour que l'élection ne fût pas précipitée, crut le moment venu de distribuer des sommes plus ou moins importantes. Il commença par emprunter quinze mille écus au grand-trésorier de la Couronne, qui en exigea le payement au 1er novembre, avec pareille somme à lui due pour les arrérages de la pension annuelle de trois mille écus, que le marquis de

(1) Dépêche de l'abbé Polignac, 11 septembre 1696.

(2) Dépêches de l'abbé de Polignac à Louis XIV, 14 et 18 septembre 1696.

Béthune, prédécesseur de l'abbé de Polignac en Pologne, lui avait promise. Pour prix de ses services, Lubormiski n'exigeait que la continuation de cette pension (1), qui depuis cinq ans n'avait pas été payée. Il était à craindre, si les Lubormiski et les Sapieha ne recevaient pas de nouvelles de France, qu'ils n'appuyassent le prince Jacques Sobieski plutôt que l'Électeur de Bavière. Ils estimaient davantage ce dernier, mais ils n'en voulaient pas à cause de la protection que lui accordait la reine de Pologne. Il paraissait nécessaire à l'abbé de Polignac que le candidat présenté par le roi de France fût connu avant la réunion de la Pospolite. Il fallait avoir le temps de détruire l'idée que les Polonais s'étaient faite sur le caractère impérieux des princes français, et surtout sur celui de leurs femmes. Ils ne pouvaient oublier l'empire qu'avait su prendre la reine Marie-Louise sur ses deux époux successifs, Ladislas et Jean-Casimir, non plus que celui qu'avait conservé sur Sobieski, jusqu'à ses derniers moments, Marie-Casimire d'Arquien (2). L'abbé de Polignac n'avait encore reçu de la cour de France que douze mille livres pour la Diète et quatre mille pour le deuil que devaient prendre l'ambassadeur

(1) Dépèches de l'abbé de Polignac à Louis XIV, 21 septembre 1696.

(2) Un des griefs les plus forts de la nation polonaise contre Marie-Casimire d'Arquien était l'ascendant qu'elle avait su prendre sur son mari Sobieski, ascendant souvent nuisible au bien de l'État. Pendant une maladie de Sobieski, elle avait fait venir auprès de lui un médecin juif nommé Jonas, qui contribua au rétablissement de la santé du Roi et fut aussitôt en faveur à la Cour de Pologne. « La fortune de Jonas attira « auprès de lui quantité de Juifs, dans l'espérance d'avoir part à sa

français et toute sa suite après la mort de Sobieski; de là l'emprunt des quinze mille écus fait au Grand-Trésorier. Avec cet argent, l'Abbé avait donné à la propre femme de Lubormiski deux pendants d'oreilles valant quatre mille écus, pareille

« faveur; il en fit connoître un, entre autres, à la Reine, que l'on peut « dire avoir été l'une des sources de ses malheurs et de toute sa famille. « Celui-cy s'appeloit Bethsal, étoit né en Russie, et n'avoit d'autre talent « que celui qui est ordinaire aux Juifs; mais il l'entendoit si bien, que, « pendant qu'il exerçoit l'usure avec la dernière rigueur, il avoit « l'adresse de paroître magnifique et désintéressé. Cet homme se « présenta à la Reine, dont personne n'ignoroit le foible. Il portoit sa « recommandation avec lui, résolu, comme il étoit, de perdre une « somme considérable dont il prévoyoit qu'il se dédommageroit en peu « de temps. Il proposa de prendre à ferme une des terres du Roy, dont « il offrit un tiers au-delà de sa juste valeur; sa proposition fut agréa-« blement reçue et on l'engagea à prendre les autres domaines de Sa « Majesté, qu'il accepta à de pareilles conditions.

« Le prince parut si content de sa conduite qu'il commença à accorder « quelques grâces à sa sollicitation. On venoit chez lui marchander les « emplois vacants, et celui qui en donnoit le plus étoit toujours le plus « agréable. Ce commerce ne fut pas d'abord connu de tout le monde; « ceux qui n'avoient point de part à sa faveur s'imaginèrent que ce Juif « s'opposoit à leur fortune et résolurent de l'assassiner; mais sa prudence « avoit prévenu les effets de la haine publique; il entretenoit pour sa « garde trente Polonois et les payoit si bien qu'ils conservèrent une vie « contre laquelle, sans le motif de l'intérêt, ils auroient peut-être les « premiers attenté.

« Bethsal se considéroit plutôt comme une espèce de ministre d'Etat « que comme un fermier. Les charges, quelques starosties et les autres « récompenses, qui n'étoient ni palatinats, ni grandes dignitez de la « Couronne, ne se distribuoient qu'à ceux qui en avoient stipulé avec « luy. Les Polonois détestoient l'aveuglement du prince et l'auteur d'un « si grand désordre. Les Juifs au contraire respectoient Bethsal comme « un nouveau Mardochée, et ne faisoient point de différence entre « Sobieski et Assuérus.

« Les Polonois, du vivant du Roy, n'avoient pu dissimuler leur

somme au Trésorier de Lithuanie, et une bague de deux mille écus au cardinal Radziouski. Il ne parlait, du reste, aux Polonais de la candidature du prince de Conti que comme d'une idée à lui personnelle, au sujet de laquelle il attendait l'agrément de Louis XIV. Le candidat sérieux opposé au prince de Conti était donc toujours le prince Jacques.

L'armée confédérée continuait ses ravages dans le Palatinat

« indignation contre Betbsal ; ils l'avoient accusé de concussion et de « sacrilége : le premier crime n'avoit pas été difficile à prouver ; l'auteur « avoit été convaincu du second par tous ceux qui avoient fait entrer des « marchandises étrangères dans le Royaume. Ce juif, qui en avoit « affermé les Douannes, faisoit venir les marchands devant lui, leur « présentoit un crucifix et, après le leur avoir fait adorer, exigeoit leur « sermont qu'ils n'avoient point fait de fraude; il jettoit ensuite cette « précieuse image dans l'endroit le plus sale de son bureau, et, par « cette profanation, irrita contre luy le reste de la Pologne. La Diète, « assemblée à Grodno en 1692, vouloit lui faire perdre la vie. Les « Évêques croyoient qu'il n'y avoit que le feu qui pût expier ses « crimes; la plupart des Sénateurs opinoient à quelque autre genre de « mort et les sentiments ne varioient que sur la différence du supplice. « Le Roy, qui préside à ces jugements, n'est pas obligé de prononcer « suivant la pluralité des suffrages, mais l'action auroit été odieuse dans « cette conjoncture. Le Prince qui, sans se servir de son autorité, vou- « loit conclure à la douceur, déclara que les preuves ne lui paroissoient « pas suffisantes; l'affaire demeura indécise; l'accusé perdit son crédit, « mais son maître lui sauva la vie. Cette indulgence fut attribuée à un « autre motif que celuy de la clémence. Bethsal avoit gouverné si mal « ses affaires, qu'il étoit reliquataire au Roy de quatre cent mille livres. « On crut que le Prince vouloit luy donner le temps de s'acquitter. Ce « Juif mourut insolvable en 1695 et le Roy ne survécut que d'une année. « Les Polonois, qui virent que la mort du Prince et de son fermier « rendoient leurs plaintes et leurs vengeances inutiles, firent éclater « dans la suite leurs ressentiments contre la Reine et sa famille. » (La Bizardière, *Scission de Pologne*.)

de Russie, aux environs de Léopold, et pillait les terres du feu Roi, de la Reine et du Clergé; elle menaçait même de s'en emparer, si la Diète ne faisait pas droit à ses réclamations. Elle exigeait un arriéré de solde de dix années pour trente mille hommes, quoique depuis longtemps son effectif eût été réduit à douze ou treize mille soldats. Le temps pressait; il fallait donner aux envoyés de l'armée une réponse qu'ils attendaient depuis huit jours. Dans la séance du 22 septembre, il fut décidé qu'on engagerait pour trois cent mille écus les domaines de la Couronne. C'était un moyen de forcer le roi qui serait élu à tenir les promesses d'argent qu'il pourrait faire, obligé qu'il se trouverait, en montant sur le trône, de dégager ces mêmes domaines.

Le parti allemand avait fait demander, dans plusieurs des petites Diètes du mois de juillet, qu'on signifiât à l'ambassadeur de France de quitter Varsovie pendant tout le temps que s'y tiendrait la Diète de convocation. L'abbé de Polignac avait répondu de suite que, quand même toutes les petites Diètes auraient été d'accord sur ce point, elles ne pouvaient pas prendre de pareilles mesures, qui n'appartenaient qu'aux Diètes générales. Il ne faisait, du reste, aucune difficulté à cet égard, s'il existait une loi, ou si même on en faisait une pour la circonstance. Mais, en ce cas, il fallait que, comme lui, tous les ministres étrangers se retirassent. Le Maréchal de la Diète, qui avait été chargé de faire cette communication à l'abbé de Polignac, lui répondit qu'il pouvait y avoir exception pour certains ambassadeurs; par

exemple, pour le nonce du Pape, qui avait les affaires du tribunal de la nonciature; pour l'envoyé de l'Empereur et le résident de Venise, chargés de suivre les négociations de la ligue contre les Turcs. Les ministres de Brandebourg devaient toujours rester à Varsovie comme ôtages de l'Électeur leur maître, feudataire de la République polonaise pour la Prusse ducale. L'abbé de Polignac répliqua que la présence de l'ambassadeur de France n'était pas moins utile à la Pologne que celle de ces différents ministres. Il pouvait en effet être question de maintenir la paix d'Oliva (1) dans un temps où l'on parlait de mouvements de troupes suédoises sur la frontière de Lithuanie. D'ailleurs, les Diétines, qui s'étaient prononcées pour l'éloignement des ambassadeurs, n'avaient fait entre eux aucune distinction; aussi, l'abbé de Polignac répéta-t-il qu'il était tout prêt à quitter Varsovie, mais à deux conditions : 1° qu'il aurait de la Diète l'audience à laquelle il avait droit; 2° que l'envoyé de l'Empereur, celui de Brandebourg et le résident de Venise partiraient les premiers. Après une réponse aussi catégorique, le Maréchal de la Diète n'insista pas davantage.

L'ambassadeur du Czar remit au Sénat une lettre dans

(1) La paix d'Oliva fut conclue le 3 mai 1660, sous la médiation de la France, entre la Suède, l'Empereur, la Pologne et le Brandebourg; à la suite de ce traité, le roi de Pologne, Jean-Casimir, abandonna toute prétention de famille sur la couronne de Suède, et la Pologne renonça à revendiquer la Livonie suédoise; la Prusse polonaise fut évacuée par les Suédois et la Poméranie par les Impériaux et les Brandebourgeois.



laquelle son maître demandait à la Pologne que le roi qui serait élu ratifiât les traités conclus avec la Moscovie et qu'il ne prît plus les titres des provinces de Smolensk, Kiowie et Czerniechovie, qu'il prétendait lui avoir été cédées par le dernier traité de Leopold. Le Sénat répondit que le roi qui serait élu aviserait, avec la République, s'il serait plus expédient au bien de l'État de satisfaire à la demande du Czar, ou de reprendre, par la force, les provinces qu'il avait usurpées.

On discuta, les 25 et 26 septembre, les répétitions que le Gouvernement pourrait exercer sur les biens amassés par le feu Roi pour satisfaire aux réclamations de l'armée confédérée. Les partisans de la Reine et des Princes s'opposèrent à la délibération, et lorsqu'il fallut, pour vider cette question, prolonger la Diète de convocation, Horodenski, nonce du palatinat de Czerniechovie, sortit de l'assemblée, après avoir protesté « contre tout ce qui seroit résolu » en son absence. La Diète fut définitivement rompue; on ne put vaincre l'obstination du Nonce à ne pas reparaître à la séance. Il avait, du reste, été payé pour agir de la sorte; moyennant trois cents écus que lui donna le palatin de Vilna, il avoua qu'il en avait reçu six cents de la Reine pour amener la rupture de la Diète (1).

(1) Dépêche de l'abbé de Polignac, 28 septembre 1696.

CHAPITRE V.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE.

La Diète de convocation rompue, il fut décidé, à la suite d'une délibération du Sénat, à laquelle adhérèrent tous les nonces, qu'on dresserait un acte de confédération de toute la noblesse pour sauvegarder la liberté de la prochaine élection (1).

La Confédération générale décida que la Diète d'élection serait fixée au 15 mai, et que l'élection serait faite en pleine campagne par la Pospolite. Cette décision ne trouva d'opposition que dans une quinzaine de sénateurs et autant de nonces du parti de la Reine, qui, personnellement, en fut fort affligée.

Retirée à quelques lieues de Varsovie, elle fut soupçonnée

(1) « Le remède aux Diètes rompues, c'est une confédération dans « laquelle on décide à la pluralité des voix, sans avoir égard aux pro- « testations des Nonces. » (Coyer, *Histoire de Sobieski*, I, p. 59.)

« Si la Diète de convocation est rompue, le parti le plus nombreux « ne manque jamais de se confédérer. » (Ms. de la Bibl. imp., suppl. fr. 1929, f° 122).

de s'introduire avec le prince Jacques dans les faubourgs de cette ville, pour faire changer l'époque de l'élection. Les partisans du prince Jacques furent plus osés ; ils répandirent en Pologne un écrit intitulé : *Raisons qui empêchent que les Polonois donnent la couronne à un prince de France.* Malgré cet écrit, l'abbé de Polignac assurait à Louis XIV que le prince de Conti devenait populaire. Il avait vu sans déplaisir la République de Pologne commencer cette confédération générale, pour les décisions de laquelle le consentement unanime n'était pas exigé, et que, par conséquent, nul ne pouvait rompre à son gré, par une abstention calculée. Il tenait beaucoup à ce que la Diète d'élection fût reculée au-delà du mois de novembre, pour donner à l'argent attendu de France le temps d'arriver ; il alla trouver ses amis politiques, leur montra la nécessité de différer la convocation de cette Diète, pour que les gentilshommes des provinces éloignées pussent s'y rendre, et leur fit comprendre que, s'il n'en était pas ainsi, la grande Pologne ferait à elle seule l'élection. La principale difficulté à surmonter, pour faire triompher la candidature du prince de Conti, étant la prévention des Polonais contre le nom français, prévention qui remontait à Marie-Louise de Gonzague et que Marie-Casimire d'Arquien n'avait fait qu'entretenir, l'Ambassadeur comprit qu'il lui faudrait quelque temps pour la faire disparaître complétement (1).

(1) Dépêche de l'abbé de Polignac, 28 septembre 1696.

L'armée de Lithuanie, qui avait entendu dire que le prince de Conti consentait, s'il était élu, à contribuer au payement de sa solde, fit offrir ses services à l'ambassadeur de France par le prince Czarstorinski. L'abbé de Polignac ne répondit pas sur-le-champ et manda cette ouverture à Versailles. « J'ai « pris, » écrivait-il, « du temps pour examiner la proposition « avant que d'y répondre, parce que je l'ai trouvée un peu « dangereuse, et je ne m'en suis servi que pour conférer « avec le Trésorier de la Couronne sur la manière dont je « pourrois me prévaloir de cette conjoncture sans offenser la « République. »

L'abbé de Polignac ne trouva pas les mêmes inconvénients à accepter les offres de service que lui fit le prince Czarstorinski en son propre nom ; il lui emprunta quatre mille écus, à la princesse Czarstorinska, sa femme, quatorze mille écus en pierreries, et quatre mille à la sœur de la Princesse (1).

Louis XIV n'avait pas pu, par le retour du courrier du 27 août, envoyer à Dantzick l'argent que lui demandait son ambassadeur. Le prince de Conti vendait ses terres pour s'en procurer, et, dans le moment actuel, il ne pouvait disposer que de deux cent mille écus. Le Roi ne dissimulait pas qu'il trouvait un peu excessive la promesse de trois millions faite par l'abbé de Polignac ; il demandait si l'on ne pourrait pas se contenter de cinq cent mille écus, ou, au plus, de deux millions, et s'il fallait envoyer à Varsovie un agent du prince

(1) Dépêche de l'abbé de Polignac, 28 septembre 1696.

de Conti, lorsque l'argent serait à Dantzick (1). Huit jours après, le Roi expédiait à Dantzick des lettres de change, payables fin novembre, pour une somme de deux cent mille écus; il promettait, en outre, dans le plus bref délai possible, deux cent mille francs.

Tout en approuvant les engagements pris par l'abbé de Polignac, Louis XIV lui recommandait d'éviter désormais d'entrer avec qui que ce fût dans la discussion des promesses faites par le marquis de Béthune; les dons actuellement faits devaient être regardés comme des gratifications et non comme l'acquit des dettes passées. Il fallait aussi faire envisager à Lubormiski, grand-trésorier de la Couronne, que les revenus dont il allait être le maître pendant un aussi long interrègne, pourraient lui donner les moyens de faire des avances dont il serait récompensé par le prince de Conti, si la candidature de ce prince était couronnée de succès.

(1) Lettres du Roi, 23 septembre, 4, 11 et 23 octobre 1696.

CHAPITRE VI.

TRAITÉ CONCLU ENTRE L'ABBÉ DE POLIGNAC ET PLUSIEURS PALATINATS DE LA PRUSSE, DE LA LITHUANIE ET DE LA POLOGNE. — PROMESSES FAITES PAR L'ABBÉ DE POLIGNAC.

Le parti allemand perdant de son influence, l'abbé de Polignac profita de cette circonstance pour faire avec les sénateurs, nonces et principaux gentilshommes des palatinats de Prusse, un traité dont le but était de soutenir la candidature du prince de Conti (1).

Le traité portait (2) « que ces gentilshommes, après avoir mûrement délibéré sur tous les concurrents qui aspiroient à la couronne de Pologne, et considéré leur naissance, leur alliance et leurs qualités personnelles par rapport à l'avantage que la République pourroit en retirer dans les conjonctures présentes, avoient préféré le sérénissime prince du sang royal de France, François-Louis de Bourbon-Conti, tant pour ses

(1) Dépêche de l'abbé de Polignac au Roi, 18 octobre 1696.

(2) Un fragment de ce traité a été publié par M. E. Sue, dans son *Hist. de la Marine française*, V, p. 191 et suiv.

grandes qualités que parce que l'éloignement de sa patrie le rendoit moins dangereux à la République, et que, par ces raisons, non seulement ils souhaitoient qu'il plût au ciel de l'élever sur ce trône par les suffrages libres de tous les citoyens, mais qu'ils feroient tous leurs efforts pour obtenir un aussi grand bien ; qu'à cette fin, ils promettoient d'amener au champ de l'élection toute la noblesse de Prusse, ou, du moins, la plus grande partie, et de travailler auparavant à disposer les esprits de leurs concitoyens de la dite province à se déclarer pour le dit sérénissime prince uniquement, en sorte que, tous ensemble et de concert, ils se portassent à élire celui-là et non un autre ;

« Que si, par un malheur qu'ils prioient Dieu de détourner, il arrivoit dans l'élection quelque schisme par des factions populaires contre les lois fondamentales et contre la confédération générale, ils s'obligeoient, en ce cas, de soutenir alors constamment et de tout leur pouvoir l'élection du dit sérénissime prince, et de demeurer à jamais fermes et inébranlables ;

« Qu'en reconnaissance de cette déclaration, l'excellentissime seigneur Melchior de Polignac, abbé de Bonport et ambassadeur du Roi très-chrétien vers la sérénissime République de Pologne, promettoit, tant au nom de Sa Majesté qu'en celui de S. A. S. le seigneur Prince de Conti, qu'à la prochaine Diète générale d'élection il proposeroit seulement le dit sérénissime prince et ne lui en substitueroit aucun autre ;

« Que, de plus, il déclaroit que le dit sérénissime prince ne prétendroit pas de la République la réformation ou apanage

ordinaire pour la sérénissime princesse sa femme, future reine, et même qu'il y renonceroit;

« Que ce prince feroit à ses dépens le siége de Kaminiec et tâcheroit de s'en rendre maître avant son couronnement, et qu'il donneroit cependant des ôtages pour la République;

« Que, pour soulager la dite République du poids accablant des sommes dues à l'armée, le dit ambassadeur offriroit dans sa proposition publique et solennelle, avant et pour l'élection du dit sérénissime prince candidat, la somme de 10,000,000 de florins polonois, en déduction de ce que la République devoit aux troupes;

« Qu'en outre, pour la conservation pleine et inviolable des droits, priviléges et libertés de la dite République, le dit ambassadeur promettoit et s'obligeoit aux dits nonces de Prusse que le dit sérénissime prince observeroit exactement et religieusement, et à la rigueur, tous les pactes qui seroient réglés par la République pour être présentés au futur roi, et, spécialement, les anciennes prérogatives et immunités de la province de Prusse, et surtout le droit d'indigénat, en sorte que par le dit sérénissime roi futur il fût maintenu et conservé sans exception, et que, dans la distribution des grâces, tant spirituelles que temporelles, c'est-à-dire des charges, dignités, starosties et abbayes vacantes dans la Prusse, il ne pût avoir égard qu'aux seuls nobles prussiens, nés, habitués et demeurant dans la dite province, sans pouvoir les conférer à d'autres;

« Que comme, sur le fondement du droit d'indigénat et sur les exemples passés, les États de Prusse, assemblés dans la

Diète de Mariembourg, considérant le grand dommage que causoit la trop longue vacance du palatinat de Mariembourg et autres charges de la province, s'étoient portés à remplir ces charges, le dit ambassadeur promettoit et s'obligeoit de faire approuver et confirmer par des priviléges ou patentes en bonne forme dudit sérénissime roi futur, toutes lesdites nominations et provisions comme étant faites sous son bon plaisir, en vertu du pouvoir absolu, qui de droit appartenoit au roi dans la distribution des honneurs et des grâces;

« Que, pour donner des preuves encore plus éclatantes des grands avantages que le public devoit trouver dans l'élection du dit sérénissime prince, le dit ambassadeur promettoit que le dit roi futur acquitteroit la province de toutes les sommes prétendues sur elle par le sérénissime Électeur de Brandebourg; et ce par toutes les voies qu'il estimeroit les plus propres, même à ses propres frais et dépens, et qu'il tâcheroit de faire en sorte que les terres et districts de Lowembourg et de Bulow, avec toutes leurs appartenances et la noblesse y comprise, retournassent au Roi et République de Pologne, pour y être de rechef incorporés;

« Que le dit ambassadeur promettoit aussi que le dit sérénissime prince, futur roi, n'oublieroit rien pour retirer les biens ou économies du domaine royal de Prusse des mains de ceux qui les possédoient actuellement, comme étoient les terres de Tiguhoff et de Berwalt, aussi bien que la starostie de Puck, et de les donner en économat aux auteurs du présent traité;

« Enfin, qu'en considération des grandes et indispensables

dépenses que les amis soussignés seroient obligés de faire, tant pour persuader et gagner que pour assembler et conduire jusqu'au champ de l'élection la noblesse très nombreuse des trois palatinats de Prusse, laquelle, par ses droits personnels, n'étoit pas obligée, dans la convocation de la Pospolite du royaume, de passer les limites de la province, ce qui ôteroit au dit sérénissime candidat une très grande quantité de suffrages qui lui seroient acquis, le dit seigneur ambassadeur, pour aider ses amis et confédérés soussignés à soutenir les frais et les travaux d'une marche si pénible et si nécessaire pour faire, s'il étoit possible, que tous les gentilshommes de Prusse sans exception vinssent à l'élection, et comme, aussi pour récompenser l'affection des dits amis, le dit seigneur ambassadeur avoit volontairement promis et promettoit de leur payer la somme de 150,000 rixdales, espèces, pour être divisée entre eux selon leur bon plaisir, à-compte de laquelle il feroit toucher aux dits associés, dans la dite ville de Dantzick, le trentième jour du présent mois d'octobre, la somme de 60,000 livres en monnoie de Prusse, et que, si, par la grâce de Dieu, les dispositions se trouvoient assez favorables dans la suite pour espérer un heureux accomplissement de leurs vœux, le dit ambassadeur promettoit de faire toucher aux dits associés, dans le mois d'avril prochain, une deuxième et pareille somme de 60,000 livres, monnoie de Prusse; que pour le restant de la sus dite somme entière de 150,000 rixdales espèces, il n'en pourroit disposer sans la participation et le consentement unanime des dits seigneurs associés, mais qu'il

le remettroit, sans retardement, entre leurs mains, le jour qui suivroit immédiatement l'heureuse élection du dit sérénissime prince ; qu'il promettoit aussi de procurer en toutes rencontres auxdits seigneurs associés la grâce et faveur spéciales du dit futur roi, le dit ambassadeur mettant dès à présent son caractère à part et se constituant ôtage pour l'accomplissement de toutes les promesses ci-dessus, et les dits seigneurs associés obligeant réciproquement leur foi, leur honneur et leur conscience pour le fait de leurs sus dites promesses. »

Pour conclure un pareil traité avec la noblesse de Prusse, il avait fallu, on le voit, faire de grandes promesses d'argent. Les protestants étaient fort nombreux en ce pays, et ils avaient peu de sympathie pour un prince français et surtout pour un prince catholique. L'abbé de Polignac croyait, avec raison, que l'appui des palatinats de Prusse devait être, pour le prince de Conti, une cause essentielle de succès. Cette province était habitée par trois palatins, huit sénateurs et plus de douze mille gentilshommes, tous riches de la fertilité du sol. Les meilleures forteresses et les seuls ports de mer de la Pologne étant situés en Prusse, il était indispensable, pour le candidat français, de s'y créer des partisans ; il fallait, en effet, prévoir le cas d'une double élection. Dans cette hypothèse, si l'Empereur ou l'Électeur de Brandebourg refusait le passage au nouveau roi, il était alors de la plus grande utilité pour la France d'avoir les Prussiens dans ses intérêts et de s'assurer de Dantzick, d'Elbing, de Thorn et du château de Mariembourg.

L'original du traité demeura en dépôt entre les mains de la comtesse Bielinska, femme du Grand-Chambellan de la Couronne; l'abbé de Polignac et le palatin de Culm en avaient chacun gardé une copie. L'ambassadeur de France devait recevoir quittance de l'argent par lui promis, dès que cet argent, arrivé à Dantzick, y aurait été touché.

Quinze jours après (24 octobre), un traité analogue avait été conclu entre l'abbé de Polignac et les noblesses polonaise et lithuanienne, et signé par les principaux fonctionnaires de Pologne, le Grand-Général, les deux Trésoriers, le cardinal Radziouski, etc.

De la sorte, le cardinal Radziouski suivait la même marche que les Sapieha et les Lubormiski, et se trouvait brouillé à tout jamais avec la reine de Pologne. Le second traité avait, sur l'arrangement fait avec les palatinats de Prusse, l'avantage, en fortifiant le parti français, d'affaiblir le parti opposé; mais, d'un côté comme de l'autre, les promesses d'argent avaient joué un grand rôle. « Nonobstant toutes les « raisons publiques et particulières que les uns et les autres « avoient de s'accommoder sur ce point (la candidature du « prince de Conti), qui doit assurément faire le bonheur de « la nation, l'argent qui revient à chacun a été le premier « mobile. » Le Trésorier de la Couronne, Lubormiski, était le seul qui eût montré quelque désintéressement.

Ce traité devait rester secret, et chacun de ceux qui en avaient accepté les conditions devait en faire de semblables avec ses amis; c'est ainsi que l'abbé de Polignac en avait

conclu avec le Grand-Maréchal et le Vice-Chancelier de la Couronne, les Potocki, plusieurs évêques palatins et sénateurs. Persuadé « qu'il falloit surmonter les concurrents en mérite, « en travail et en argent, et mettre le marché si haut qu'on « ne puisse y atteindre, » l'ambassadeur de France écrivait (6 novembre) à la Cour de Versailles, qu'outre le million d'écus promis, il fallait dix millions de livres polonaises (2,003,000 fr. environ). Il était dû cinq millions d'écus à l'armée de la Couronne et trois millions à celle de Lithuanie. Ces troupes révoltées étaient toutes prêtes à prendre le parti de celui qui les payerait.

Jusqu'à ce moment (4 octobre), l'abbé de Polignac n'avait reçu que les lettres de change envoyées à Dantzick par Louis XIV; elles montaient à six cent mille francs (560,000 fr., monnaie de Dantzick); souscrites par Samuel Bernard, elles n'avaient pas été payées (8 novembre), les provisions n'étant pas encore parvenues à ses correspondants, « ce qui n'empê- « cheroit pas Louis XIV d'être bien servi dans la prochaine « élection. » Pour faire connaître l'état des esprits en Pologne au commencement de novembre, l'abbé de Polignac terminait sa dépêche du 6 de ce mois par ces mots : « Le prince Jacques « est méprisé, l'Électeur de Bavière appréhendé, la Reine « haïe et l'Évêque de Cujavie tourné en ridicule (1). »

(1) Dépêches de l'abbé de Polignac au Roi, 23 et 30 octobre et 6 novembre 1696.

CHAPITRE VII.

CONFÉDÉRATION DE L'ARMÉE DE LITHUANIE. — COMMISSION DE LÉOPOLD. — LETTRE DE L'ABBÉ DE POLIGNAC A L'ÉVÊQUE DE CUJAVIE.

On a vu que les princes Alexandre et Constantin Sobieski avaient quitté Varsovie ; ils étaient depuis lors à Dantzick, d'où ils devaient continuer leur route vers Bruxelles, pour y voir leur sœur Thérèse, femme de l'Électeur de Bavière ; quant à la reine de Pologne et au prince Jacques, ils étaient revenus à Varsovie, le 11 octobre, avec l'intention d'y rester jusqu'à la Diète d'élection. N'ignorant pas les démarches de l'abbé de Polignac, ils se décidèrent à combattre l'influence française par tous les moyens possibles ; aidés des Krzispins (1), ils avaient fait soulever l'armée de Lithuanie. George Oginski,

(1) La famille des Krzispins était originaire de Konisberg; elle s'était établie en Lithuanie sous le règne de Sobieski, qui l'avait comblée de faveurs pour l'opposer à la maison Sapieha; un des Krzispins était palatin de Witepsk, et l'autre évêque de Samogitie.

grand-enseigne du duché de Lithuanie, se mit à la tête de ces confédérés, qui d'abord n'étaient que quatre mille; « mais la « qualité du chef, la haine que l'on avoit pour le palatin de « Vilna, les amis de la Reine et ceux de l'évêque de Samogitie, « qui n'étoient pas moins considérables, en augmentèrent « bientôt le nombre (1). » Ils commencèrent par ravager les terres des Sapieha, dont ils voulaient anéantir les richesses aussi bien que l'autorité; des émissaires furent envoyés par cette armée dans les palatinats de Samogitie, de Novogorod, de Witepsk et de Brzest, pour les soulever.

On accusait aussi le prince Jacques d'avoir appelé en Pologne les Tartares, supposition fondée sur leur habitude de ne faire leurs expéditions qu'après les gelées. Ils n'étaient qu'à huit lieues de Léopold; l'armée de Pologne, toujours en pleine révolte, n'avait pu leur résister, et, pendant que Sapieha était parti pour faire rentrer dans le devoir celle de Lithuanie, on avait chargé du même soin Jablonowski auprès de l'armée de Pologne, pour la liquidation des dettes de laquelle une commission, composée de nonces et de sénateurs, avait été convoquée à Léopold. Il était temps de mettre un terme à de pareils désordres, et force était de transiger avec cette armée. Elle avait déjà levé une contribution de trente-deux mille florins sur la ville de Léopold, et exigé des juifs une somme de quatorze mille florins. Après avoir demandé cent mille florins à la ville de Zolkiew et menacé de ravager les terres

(1) La Bizardière, *Scission de Pologne*, p. 30.

du feu Roi, les confédérés se préparaient à prendre leurs quartiers d'hiver dans les environs de Jaroslaw.

A tort ou à raison, on considérait le prince Jacques et la Reine comme les instigateurs de ces soulèvements. Cette opinion augmentait le nombre des partisans français, bien mieux que l'abbé de Polignac n'aurait su le faire lui-même.

L'évêque de Cujavie, dévoué à la Reine et au parti allemand, avait, au nom du bien public, écrit à l'ambassadeur de France pour l'engager à cesser les démarches qu'il faisait en faveur du prince de Conti. Dans une lettre où il ménageait peu la Reine et le prince Jacques, l'abbé de Polignac lui avait répondu le 16 octobre :

« Lorsque des centaines de milliers de gentilshommes à « cheval entendront que par des factions secrètes on veut « exclure les seuls qui peuvent être utiles à la République ; « qu'avec un aussi illustre candidat qu'est le nôtre, on « apportera tant de millions de florins, non pas en promesses, « mais en argent comptant, pour le payement de l'armée « confédérée ; qu'il offre, sous peine de nullité, de reprendre « Kaminiec à ses propres dépens, et même avant le couron- « nement, pour sûreté de quoi il donnera des ôtages ; qu'il « promet le rétablissement des monnaies et des vivres, et « celui du commerce de Dantzick, tout cela étant en notre « pouvoir, et ce que nul autre que nous ne peut faire ; qu'on « ne demande aucune réformation ou apanage pour la future « reine, afin de ne pas ôter le pain de ceux qui ont bien « mérité de la République, et plusieurs autres avantages

« qu'on déclarera en temps et lieu; croyez moi, Monsieur,
« la noblesse alors sera plus avisée que de s'arrêter à tous
« ces contes de vieilles, que de prendre l'ombre pour le
« corps et que de préférer l'ambition de quelques particuliers
« à l'utilité publique et à tant de solides avantages ; tout ceci
« ne persuadera ni par écrit, ni par éloquence, ni par brigues,
« ni par menace, mais seulement par la vérité de la chose
« même.

« En toute autre chose, Votre Excellence trouvera toujours
« en moi beaucoup de déférence à ses conseils; mais, en
« ceci, ni mon Roi ni la sérénissime République ne me
« permettront de les suivre; comme Votre Excellence est
« maîtresse de ses volontés et de ses actions, elle peut bien
« plus facilement que moi se désister de son entreprise, ce
« que néanmoins je n'exige qu'autant que le demande le bien
« de la République. »

La réponse de l'abbé de Polignac ne tarda pas à devenir publique; elle établissait d'une façon trop catégorique la candidature du prince de Conti pour que la Reine n'intervînt pas elle-même dans le débat. Cette princesse eut avec l'ambassadeur de France une entrevue dans laquelle elle fit preuve de peu de franchise.

Après avoir promis de faire porter en France trois cent mille ducats appartenant à ses fils Alexandre et Constantin, pour y acquérir des rentes sur les postes du royaume, elle proposa à l'abbé de Polignac de faire avec elle un traité secret, par lequel il s'engagerait à soutenir de toutes ses forces le prince

Alexandre ou l'Électeur de Bavière; de son côté, elle prenait l'engagement, si ni l'un ni l'autre ne pouvaient réussir, de faire entrer tous ses amis dans le parti du prince de Conti; en attendant, elle devait aider de son argent l'abbé de Polignac, à condition que les avances à lui faites seraient ajoutées au contrat de rente que Louis XIV lui accorderait sur les postes de France. Cette proposition était de tous points acceptable, si elle eût été sincère; les instructions que l'abbé de Polignac avait reçues lui faisaient un devoir d'y donner suite: la Reine ne l'ignorait pas. L'Ambassadeur ne tomba cependant pas dans le piége qui lui était tendu et que la veuve de Sobieski aida elle-même à découvrir. En effet, après cette entrevue, elle fit courir le bruit que le nom du prince de Conti n'était qu'un prétexte dont l'ambassadeur de France se servait pour entraver la candidature du prince Jacques et celle du prince que devait soutenir l'Empereur, mais qu'elle était assurée que Louis XIV reviendrait au prince Alexandre ou à l'Électeur de Bavière; que, d'ailleurs, la France ne pourrait jamais payer les trois millions promis par l'abbé de Polignac.

Accueillie comme véritable, cette nouvelle ne laissa pas que de produire le plus mauvais effet dans le parti français, dont les membres les plus influents vinrent trouver l'abbé de Polignac; ils lui demandèrent s'il était vrai qu'il les eût abandonnés. Dans ce cas, par haine pour les deux Princes, ou plutôt pour la Reine, qui les soutenait, ils étaient décidés à se jeter dans le parti allemand; l'ambassadeur de France n'eut

pas de peine à les désabuser, et, de peur qu'il changeât de ligne de conduite, on lui fit promettre de ne jamais proposer un autre candidat que le prince de Conti (1).

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 8 novembre 1696.

CHAPITRE VIII.

LES PROMESSES FAITES ET LES ENGAGEMENTS PRIS PAR L'ABBÉ DE POLIGNAC SONT BLAMÉS PAR LOUIS XIV. — L'ABBÉ DE POLIGNAC LES JUSTIFIE.

Avant d'avoir reçu les dépêches expédiées par l'abbé de Polignac dans le mois d'octobre, Louis XIV n'ignorait pas les progrès qu'avait faits le parti du prince de Conti en Pologne. Tovienski, envoyé auprès de la cour de France, lui avait déjà fait part du raccommodement du cardinal Radziouski avec les Lubormiski, et laissait comprendre que, si Radziouski avait agi jusqu'alors, ou feint d'agir du moins, en faveur de la Reine, c'est-à-dire du prince Jacques, cette ligne de conduite lui était imposée par son respect pour la mémoire de Sobieski auquel il devait tout, richesses et dignités; son entrée dans le parti français indiquait que désormais il se tenait quitte de toute reconnaissance envers les Sobieski; il disait hautement que l'élection du prince de Conti était la seule qui pût convenir à la Pologne (1).

(1) Lettre du Roi à l'abbé de Polignac, 1er novembre 1696.

Tovienski ne cachait pas non plus la haine générale qu'inspirait en Pologne la veuve de Sobieski; il assurait même qu'à la prochaine Diète on devait procéder contre elle, comme instigatrice de la révolte des armées de Pologne et de Lithuanie. Cette princesse, en envoyant à Louis XIV la lettre écrite par l'abbé de Polignac à l'évêque de Cujavie, se plaignit amèrement de l'Ambassadeur français, qui, disait-elle, avait détruit toutes les chances de ses enfants. Le Roi n'avait pas oublié que la Reine avait, dès le principe, refusé son appui; il approuva l'abbé de Polignac de s'être brouillé avec elle. La veuve de Sobieski, du reste, « étoit bien plus maltraitée par « le prince Jacques, qui se servoit de l'exemple de son règne « et de la haine qu'elle s'étoit attirée pour exclure un prince « françois (1). »

Les plaintes de la Reine ne faisaient donc que confirmer Louis XIV dans l'opinion où était l'abbé de Polignac, que le nombre des partisans français grossissait de jour en jour. Quelque satisfait que fût de ce résultat le roi de France, il ne pût s'empêcher, en recevant les dépêches du 16 et du 22 octobre, de témoigner son mécontentement de la promesse qu'avait faite l'abbé de Polignac, au nom du prince de Conti, de reprendre Kaminiec; il craignait que cette promesse, tout au moins inutile, ne déplût à la Porte Ottomane.

Les premières dépenses jugées nécessaires par l'abbé de Polignac ne montaient qu'à six cent ou huit cent mille francs

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 22 novembre 1696.

à distribuer aux électeurs, et, en réclamant par ses nouvelles lettres trois millions pour le paiement des armées confédérées, somme jusqu'à concurrence de laquelle il avait été autorisé à élever ses dépenses, il émettait la crainte que cette somme ne fût pas suffisante.

De telles promesses parurent excessives à Louis XIV, qui, dans sa dépêche du 6 décembre, en fit un vif reproche à son ambassadeur : « S'il étoit nécessaire, disait-il, de faire des « promesses aussi considérables, ce ne devoit pas être dans « le temps que le prince Jacques, que vous m'avez toujours « représenté comme méprisé de toute la Pologne, paroît le « seul prétendant; que ses biens sont considérablement « diminués par les présents qu'il a été obligé de faire depuis « la mort du Roi son père; et quand même ils seroient en « leur entier, ils n'approcheroient pas encore des promesses « que vous faites pour mon cousin le prince de Conti; vous « marquez les raisons qui s'opposent aux prétentions de « l'Électeur de Bavière, et, si la crainte que les Polonois « témoignent de l'autorité que la Reine auroit sous son règne « ne l'empêchoit pas de parvenir à la Couronne, il est certain « qu'il ne pourroit l'obtenir s'il falloit l'acheter aussi chère-« ment.

« Ainsi, je ne vois pas de raisons qui ayent dû vous presser « de consentir aux conditions dont vous êtes convenu, n'ayant « pas à combattre de prétendant assez considérable pour « lui faire perdre toutes les espérances par des offres aussi « fortes que celles que vous avez faites ; vous mettez même

« mon cousin le prince de Conti hors d'état de les pouvoir
« tenir, l'obligeant d'aliéner tous les revenus attachés à la
« royauté, en même temps que vous l'engagez à des dépenses
« immenses pour l'obtenir.

« Vous promettez qu'il se chargera de payer ce qui est
« dû à l'Électeur de Brandebourg et de faire le siége de
« Kaminiec à ses dépens; vous pouviez juger que ces deux
« conditions étoient difficiles à exécuter pour les promettre,
« et que c'est ôter la confiance que ceux qui traitent avec
« nous doivent prendre, que de donner *celle dont l'effet ne*
« *paroît pas aussi possible*. Il y avait encore un inconvénient
« très grand par rapport à mon service à la promesse que
« vous avez faite du siége de Kaminiec, et je vous ai déjà
« marqué le préjudice que cette déclaration faite par mon
« ambassadeur étoit capable de causer au bien de mes
« affaires à la Porte; ainsi, vous devez bien prendre garde,
« s'il en est temps encore, à ne pas ajouter la clause qui
« vous est proposée, d'engager le roi futur à reprendre cette
« place avant son couronnement sous peine de nullité de
« l'élection.

« Ces réflexions, que vous deviez avoir faites avant que
« de convenir des traités dont vous me rendez compte,
« doivent au moins vous empêcher d'aller encore au-delà
« de ce que vous avez écrit; j'espère que vous y aurez fait
« attention lorsqu'il a été question de faire des promesses à
« ceux qui vous *témoignent de bonnes intentions*; les
« assurances des pensions que je veux bien donner et des

« récompenses de la part du roi futur doivent avoir été
« suffisantes.

« Enfin, si vous trouvez quelque moyen de diminuer
« l'étendue des promesses que vous avez faites, vous m'en
« rendrez compte avant que de suivre les vues que vous
« pourrez avoir à ce sujet. »

Le prince de Conti, auquel les traités du 8 et du 24 octobre avaient été communiqués, tout en remerciant l'abbé de Polignac du zèle dont il avait fait preuve, ne lui dissimula pas l'embarras que lui causaient les engagements pris en son propre nom. Le 6 décembre il écrivit à l'ambassadeur de France :

« C'est avec beaucoup de plaisir, Monsieur, que j'ai vu,
« dans les lettres que vous avez écrites au Roi, le progrès de
« vos négociations, les traités que vous avez faits avec plusieurs
« sénateurs et la plus grande partie de la Prusse, et tous les
« engagements que tous ces seigneurs ont pris avec vous
« pour m'élever sur le trône de Pologne. Recevez donc, dans
« cette lettre, les remercîments sincères que je vous fais de
« toutes les peines que vous vous donnez pour mes intérêts,
« et ne trouvez pas mauvais que j'y joigne quelques réflexions
« sur des articles que j'ai lus dans le traité fait avec la
« Prusse, qui m'ont paru un peu durs à soutenir et à l'exécu-
« tion desquels il est difficile que je puisse consentir, pour
« ne pas dire impossible.

« Je commencerai par celui de la prise de Kaminiec à
« mes dépens avant le couronnement et à peine de nullité

« de l'élection ; il est vrai que cette dernière clause n'est pas
« insérée dans le traité, mais elle est dans l'éloquente lettre
« que vous avez écrite à M. l'Évêque de Cujavie, et par consé-
« quent publique. Vous savez, Monsieur, que les paroles des
« princes doivent être sacrées, et que c'est mal entrer dans
« la carrière des affaires que de commencer par les violer ;
« et comment donc promettre, sous des conditions onéreuses,
« de s'engager à une entreprise dont l'exécution est si difficile
« qu'un Roi, dont les vertus militaires sont reconnues par
« toute l'Europe, n'a pas osé l'entreprendre pendant un règne
« de plus de vingt années ? Ainsi, je me trouverois obligé, ou
« à manquer à mes promesses, ce que je ne puis ni ne veux
« faire, ou à commettre ma réputation et même mon établis-
« sement à l'avénement douteux d'une entreprise incertaine
« et peut-être impossible. Je ne doute pas que les réflexions
« judicieuses que vous ferez là-dessus, jointes aux miennes,
« ne vous en disent plus que je ne pourrois vous en dire ; ainsi,
« je passe le reste. Je vous avoue que j'ai été fort surpris de
« voir l'article par lequel vous voulez que je renonce à la
« réformation de la Reine ; c'est un usage établi de tout
« temps pour subvenir aux dépenses qu'une Reine est obligée
« de faire dans cette place et pour la rendre moins à charge à
« un roi. Cette clause n'a jamais été insérée dans aucune des
« élections précédentes ; dois-je y consentir, Monsieur ? Je
« vous en fais juge vous-même ; et n'est-ce pas une espèce
« de dégradation, et qui doit moins tomber que jamais sur
« des personnes qui, par le sang dont ils ont l'honneur d'être

« l'un et l'autre, ne doivent point faire de honte à aucun
« de ceux qui, jusqu'à présent, ont monté sur le trône de
« Pologne. Ainsi, cet article me paroît d'une espèce à n'y
« jamais souscrire.

« L'acquit des sommes dues par la Prusse à M. l'Électeur
« de Brandebourg et l'engagement de plusieurs économies
« royales de cette province en faveur de quelques particuliers
« me paroissent être d'une même espèce. Je ne puis savoir,
« puisque vous ne me le mandez pas, à quelles sommes
« montent tous ces engagements ; mais je sais que, pour
« entrer dans une place aussi élevée, y remplir des devoirs
« dus à la nation qui m'y appelle, et m'y rendre utile, par
« mes services, à celui dont la bonté veut m'y élever et à qui
« seul je veux tout devoir, il ne convient pas d'y entrer mal
« dans ses affaires et d'être obligé de songer à les rétablir
« plutôt que de débuter par prendre des vues plus relevées.

« Voilà, Monsieur, en peu de mots, les réflexions qui
« m'éloignent de pouvoir souscrire aux engagements que
« vous avez pris pour moi dans les articles expliqués ci-dessus.
« J'y en pouvois ajouter quelques autres, mais j'ai cru qu'il
« suffisoit de vous marquer les principales.

» Toutes les promesses que vous avez faites pour moi à
« plusieurs seigneurs de la Prusse, de les confirmer dans les
« charges où ils se sont établis eux-mêmes, ou de les conférer
« à quelques-unes des principales starosties de cette province,
« me paroissent très judicieuses : un service pareil à celui
« qu'ils me veulent mérite bien de pareilles récompenses,

« et si je suis assez heureux pour que le succès de cette négo-
« ciation réponde à vos soins et à votre attente, je souscrirai
« avec plaisir à des engagements aussi raisonnables.

« Il ne m'appartient pas de rien ajouter aux ordres que
« vous recevrez de Sa Majesté par l'ordinaire ; je n'ai rien à
« vous prescrire, et c'est en l'exécutant que je vous fais, par
« cette lettre, part de mes pensées et des raisons que j'ai
« pour approuver quelques-uns des engagements que vous
« avez pris en mon nom, et pour en rejeter d'autres qui
« me paroissent d'une espèce à n'y pouvoir jamais consentir.

« Je n'ai rien non plus à ajouter à la lettre que je vous ai
« écrite il y a quelques mois. Ainsi, Monsieur, il ne me reste
« qu'à vous prier de me donner quelques éclaircissements sur
« des choses que je n'ai pas bien comprises, comme sont : le
« rétablissement de la monnaie et du commerce (il me paraît
« que, quand on est bien résolu à mourir plutôt qu'à manquer
« à aucune de ses paroles il en faut connoître toute l'étendue) ;
« et à vous assurer que, quelque événement que puissent avoir
« les grandes négociations dont vous êtes chargé, je ne
« perdrai jamais aucune occasion de vous marquer ma parfaite
« reconnaissance, l'estime que je fais de votre mérite, et avec
« combien de sincérité je suis entièrement à vous. »

Cependant, l'abbé de Polignac avait compris la nécessité où il se trouvait de justifier, auprès du cabinet de Versailles, les engagements qu'il avait cru devoir prendre au sujet de Kaminiec. Selon lui, cette promesse ne devait pas mécontenter la Porte Ottomane. Il n'avait pas dit que la restitution de

Kaminiec dût avoir lieu de vive force; on pouvait obtenir le résultat demandé par voie de négociation. Il avait cru nécessaire de prévenir les concurrents, qui auraient « pu proposer « un si grand avantage s'il n'en avoit pas parlé le premier ; » c'était d'ailleurs un moyen de gagner l'armée qui était toute prête à seconder le prince de Conti ; enfin il écrivait :

« Toute la nation n'est indignée de la malheureuse ligue « faite avec l'Empereur, que parce qu'elle n'a pu servir « encore à retirer cette place d'entre les mains des Turcs ; « on ne désire ici un roi vaillant et grand capitaine que pour « la reconquérir ; toutes les provinces exposées à la fureur des « Tartares ne se seroient pas si facilement ni si ouvertement « déclarées pour M. le prince de Conti sans ce puissant motif ; « et, par tout le royaume, on n'entend dire autre chose que : « Vive celui qui nous rendra Kaminiec ! Si le feu roi de « Pologne avoit employé à cette conquête une partie de « l'argent qui s'est dissipé, après lui, en usages ou pernicieux « ou inutiles, je crois qu'on auroit oublié, en faveur de ce « service, tout le mécontentement que l'on avoit de son règne, « et qu'il auroit été difficile d'empêcher un de ses enfants de « monter sur le trône.....; de sorte qu'ayant offert tout ce qui « pouvoit s'offrir, ayant pris la nation par tous les endroits « que je savois devoir lui être sensibles, et m'étant pour ainsi « dire saisi de l'affection publique, je n'ai rien laissé pour les « autres, que je tiens toujours derrière moi. »

Les candidats opposés à la France, pour ainsi traduire l'expression de l'abbé de Polignac, étaient donc distancés, et,

cependant, l'ambassadeur de France demandait toujours de l'argent, les sommes reçues ne suffisant pas. Aussi, les partisans du prince Jacques prétendaient que les millions promis par la France n'arriveraient pas, et que, d'ailleurs, l'Empereur était trop puissant pour laisser monter un Français sur le trône de Pologne. L'ambassadeur de France repoussait ces suppositions, en disant que, « si les secours offerts par « Louis XIV avant l'élection n'étoient pas à point nommé sous « les yeux de la République, il ne demandoit rien. » Aussi, l'abbé insistait pour que l'argent français fût à Varsovie ou à Dantzick avant le 1er avril. A cause de la perte qu'occasionnait le change, il demandait des espèces ; et, pour faire face à des dépenses urgentes, il avait été forcé de livrer des lettres de change, montant à une somme de 300,000 livres, sur M. Milon, intendant du prince de Conti.

L'abbé de Polignac terminait sa dépêche du 14 décembre en informant Louis XIV que le cardinal Radziouski désirait voir choisir M. Paparel, qui avait séjourné en Pologne du temps de l'ambassade du marquis de Béthune, pour venir y représenter le prince de Conti (1).

(1) Lettres de l'abbé de Polignac au Roi, des 3 et 14 décembre 1696.

CHAPITRE IX.

DÉMARCHES DU PRINCE JACQUES SOBIESKI AUPRÈS DE L'ABBÉ DE POLIGNAC. — L'ABBÉ DE BERRICK ENVOYÉ A VIENNE AUPRÈS DE L'EMPEREUR PAR LE PRINCE JACQUES.

Les faits qui s'étaient produits dans le mois de novembre étaient de nature à donner les plus grandes espérances au parti du prince de Conti; ils pouvaient servir d'excuse, sinon de justification, aux engagements que l'abbé de Polignac avait cru devoir prendre, et pour lesquels, on vient de le voir, il avait été blâmé. Le prince Jacques Sobieski, convaincu du peu d'affection qu'il inspirait et voyant les chances du prince de Conti augmenter chaque jour, avait consulté le castellan de Culm sur ce qui lui restait à faire. Celui-ci, partisan de la France, lui avait conseillé de transiger avec l'ambassadeur de France au sujet de ses prétentions au trône de Pologne. Jacques Sobieski suivit le conseil et eut un entretien assez long avec l'abbé de Polignac. Il commença par se plaindre de sa mère, qui, tantôt appuyait, tantôt traversait son élection, et de ses amis, qui prenaient tout son argent et l'en remerciaient en disant : « *C'est autant de pris sur la succession du*

« *feu Roi, qui nous en a pris bien davantage* ; » et du parti allemand, qui le payait en belles paroles. Il parut tout d'abord demander l'appui de Louis XIV ; mais, avant de faire dans ce sens une démarche officielle, il tenait à mettre l'Empereur dans son tort. Il avait formé le projet d'envoyer à la cour de Vienne l'abbé de Bernick, pour instruire Sa Majesté impériale du dénuement où il se trouvait, de la protection patente que la Reine douairière de Pologne accordait à l'Électeur de Bavière, et de l'impression qu'avaient faite en Pologne les offres du parti français ; en d'autres termes, c'était de l'argent que demandait à l'Empereur le prince Jacques. Il n'ignorait pas que, pour réussir, il fallait que ses promesses fussent au moins équivalentes à celles de Louis XIV ; mais il savait aussi que ses biens héréditaires suffiraient à peine pour atteindre le tiers de la somme promise par l'ambassadeur de France ; pour le reste, il comptait sur l'Empereur. Il s'adressait ainsi de préférence à la maison d'Autriche, dont il espérait obtenir la vice-royauté de Naples ou le gouvernement du Milanais. Le refus de l'Empereur avait cependant été prévu. Dans ce cas, si le prince Jacques ne pouvait lui vendre, en faveur d'un candidat allemand, les suffrages dont il espérait disposer, comme il ne voulait pas tout perdre, Bernick devait alors aller faire des offres à la cour de France pour appuyer le prince de Conti, que Jacques Sobieski préférait à son propre frère Alexandre et à l'Électeur de Bavière. Pour le prince Jacques, Louis XIV était donc un pis-aller.

L'abbé de Polignac crut inutile de parler du vif ressentiment

qu'éprouverait le roi de France d'une telle manière d'agir. Il assura seulement le prince Jacques qu'il trouverait Louis XIV plus bienveillant, et surtout plus généreux que l'Empereur; enfin, il eut recours à son adresse habituelle pour déjouer des projets dont il avait saisi toute l'étendue.

Le castellan de Culm avait été chargé par le prince Jacques de préparer les instructions de l'abbé de Bernick. L'ambassadeur de France n'eut pas de peine à se faire admettre par le castellan de Culm, qui lui était dévoué, à la rédaction de ces instructions; ils y travaillèrent ensemble toute une nuit, et les formulèrent « de telle manière qu'il était impossible que « l'argent ne fût pas refusé; » ils insérèrent un peu malicieusement une « promesse très solennelle du prince Jacques à « l'Empereur de consacrer uniquement à ses intérêts le « royaume, la république et toute la nation, et de ne suivre « jamais que ses ordres, en cas qu'il pût monter sur le trône « par ces moyens. » Cette promesse ne tendait à rien moins, lorsqu'elle serait connue en Pologne, qu'à rendre impossible la candidature du prince Jacques. A ce sujet, l'abbé de Polignac écrivait à Louis XIV :

« J'ai gardé par devers moi la copie de cette instruction « que le prince Jacques croit être fort secrète et qui lui « coupera la gorge, quand je voudrai, à cause de cette offre « criminelle et directement contraire à la liberté polonaise. « J'ai aussi la lettre de l'évêque de Cujavie à l'Empereur; et, « comme par la même instruction le prince Jacques demande « un chapeau de cardinal pour ce prélat, afin de le rendre

« plus considérable et de l'opposer au cardinal Radziouski,
« j'ai montré confidemment les deux pièces à celui-ci, sans
« lui dire comment je les avois eues, et nous avons jugé qu'il
« seroit bon de les produire lorsque nous aurions nouvelle de
« l'arrivée de Bernik à Vienne, même par la poste. Cet abbé
« m'a demandé un passeport que je lui ai donné ; il n'est
« parti que d'avant-hier. J'ai fait aussi, à la prière du prince
« Jacques, la lettre qu'il se donne l'honneur d'écrire à Votre
« Majesté (1). »

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 16 novembre 1696.

CHAPITRE X.

LA RÉVOLTE DE L'ARMÉE DE LITHUANIE EST APAISÉE. — TRAITÉ DE GRODNO. — LA CONFÉDÉRATION DE L'ARMÉE DE POLOGNE CONTINUE. — PROGRÈS DU PARTI FRANÇAIS.

La noblesse des palatinats, qui n'avait aucune sympathie pour le prince Jacques Sobieski, n'en avait pas davantage pour la Reine douairière, qu'elle accusait d'entretenir l'armée de Lithuanie dans l'état de rébellion où elle persistait. Pour comprimer un tel désordre, dont on ne prévoyait pas le terme, Casimir Sapieha assembla ce qu'il put de noblesse, avec deux mille hommes de troupes réglées qui étaient restées dans le devoir; il marcha droit à l'ennemi et parvint à investir, à Brzesk, Oginski et son armée. Il la serrait si étroitement qu'on devait espérer que le défaut de vivres et l'amnistie que l'on proposait la feraient rentrer dans le devoir. Les menaces et les promesses furent également inutiles; il fallut donc employer la force. Le Palatin de Vilna attaqua les rebelles au mois de novembre et eut d'abord tout l'avantage. Les confédérés avaient plié, lorsqu'Oginski, par son exemple et ses

paroles, les ranima et les fit combattre avec tant de vigueur, qu'après une action de plus de deux heures, ils repoussèrent Sapieha. Le Grand-Maître du duché, son fils aîné, commandait en Samogitie un petit corps d'armée qui fut mis en déroute; obligé de fuir, il se renferma dans un de ses châteaux et s'y défendit jusqu'au moment où l'on put le dégager. « Cet échec augmenta la colère du Palatin de Vilna ;
« il se crut vaincu parce que ses ennemis avoient osé lui
« disputer la victoire. Les confédérés, de leur côté, ne
« comptoient pas pour un avantage une action qui leur avoit
« coûté tant de monde; ils se retranchèrent, et le Palatin vint
« une seconde fois pour les forcer. Ils se défendirent avec le
« même courage qu'au combat précédent; la perte fut égale,
« les deux partis accusèrent également la fortune et écou-
« tèrent la raison (1). »

Dans le même temps, les soldats de Sapieha s'emparèrent des dépêches qu'un courrier du Palatin de Witepsk portait à la Reine. Krzispin la conjurait d'envoyer de nouveaux secours d'argent, sans lesquels on ne pouvait tirer Oginski du danger où il était. Sapieha, auquel ces lettres furent remises, les envoya dans toutes les petites Diètes du royaume et dénonça la Reine comme seul auteur de la révolte de Lithuanie. L'abbé de Polignac, qui prévoyait avec raison que cette révolte serait un obstacle au succès de la candidature du prince de Conti, engagea vivement le Petit-Maréchal de Lithuanie, fils du

(1) *Scission de Pologne.*

Grand-Général et ami particulier d'Oginski, à aller en Lithuanie pour mettre d'accord les deux partis; il promit même de participer aux dépenses nécessaires pour arriver à une transaction, à condition qu'un des articles secrets de la paix serait la réunion des suffrages des deux partis en faveur de son candidat.

Les propositions de l'abbé de Polignac furent écoutées, et l'accord qu'il désirait si vivement intervint le 26 novembre. Les clauses de cette paix étaient qu'Oginski et les confédérés rentreraient dans le devoir; que le Grand-Général leur accorderait une amnistie; qu'il leur ferait payer par la République la moitié de ce qui leur était dû et qu'ils auraient des quartiers de rafraichissements semblables à ceux que l'on accorderait aux troupes fidèles. Le jour suivant, le chef de la confédération prêta le serment de fidélité au Grand-Général, qui fit rendre des actions de grâces à Dieu pour une paix dont la durée ne devait pas être longue.

L'armée confédérée de Pologne se composait alors de quinze mille hommes; elle avait pris ses quartiers d'hiver dans la Starostie de Sczerec, d'où elle avait envoyé des députés à Sokolnice, à une demi-lieue de Léopold, pour traiter avec ceux de la République qu'elle avait refusé de recevoir. Elle ne voulait pas que Jablonowski, pas plus que le Petit-Général, assistassent aux conférences, de peur qu'ils ne reconnussent des officiers et des soldats de la Confédération et qu'ils ne les fissent punir dès qu'elle serait terminée. Les prétentions de l'armée étaient exorbitantes; elle exigeait le paiement intégral

de ce qu'elle prétendait lui être dû et voulait avoir le droit de contraindre elle-même les habitants à payer les sommes auxquelles ils auraient été taxés. Baranouski, chef des confédérés, refusa de traiter sur d'autres bases. L'armée n'entendait rompre la Confédération qu'après l'élection du nouveau roi. Les députés envoyés par la République protestèrent et envoyèrent dans tous les palatinats, avec leur protestation, les propositions qu'ils avaient faites à l'armée, et qu'elle avait refusées, afin qu'on en délibérât dans les Diètes particulières. Le Sénat avait alors ouvert directement des négociations avec Baranouski et fait offrir à l'armée sa solde entière, mais après soumission préalable. L'armée avait écouté ces nouvelles propositions ; mais, dans la crainte qu'il n'y fût pas donné suite, elle persista à ne pas vouloir recevoir d'autres ordres que ceux de Baranouski, son maréchal. Continuant donc ses ravages, elle s'était emparée du château de Broda, dans le palatinat de Russie, qui appartenait au prince Jacques Sobieski, et vivait à discrétion sur les terres du feu Roi. La Diète provinciale de la grande Pologne (fin décembre), menaça les officiers de l'armée confédérée, possesseurs de biens territoriaux, de les rendre responsables de ces désordres et même de les déclarer ennemis de la République. La noblesse du palatinat de Russie était aussi, de son côté, fort mécontente des rebelles. On espérait cependant que la commission qui devait se réunir à Léopold, pour payer l'armée, hâterait sa dissolution et mettrait un terme à des désordres si préjudiciables à la Pologne.

Les Turcs avaient profité de la confédération des deux armées pour ravager la Volhinie et s'étaient retirés chargés de butin, sans avoir été inquiétés. Comme ils se préparaient à rentrer en Pologne, le Grand-Général de la Pologne leva des troupes pour s'opposer à une nouvelle invasion, que, du reste, les Turcs n'osèrent pas tenter. Plusieurs nobles Polonais avaient aussi choisi ce moment pour faire valoir leurs prétentions respectives. Le prince Lubormiski s'était emparé de la moitié de Jaroslaw, sous prétexte qu'elle avait été injustement démembrée de l'autre moitié, qui lui appartenait; il y avait mis une garnison et s'était fait prêter serment de fidélité par les habitants ; d'autres avaient essayé de s'emparer des terres qui appartenaient à la Reine ou à la succession du feu Roi.

Au milieu de ces embarras, qui inquiétaient et troublaient la République, une assemblée, tenue à Plonin (Lithuanie), s'était prononcée pour le prince de Conti. L'abbé de Polignac assurait que ce prince pouvait compter sur la petite Pologne comme sur la Lithuanie. Sa candidature faisait aussi, écrivait l'abbé de Polignac, des progrès dans la grande Pologne, résultat important, vu le grand nombre de palatinats que comptait cette province. Les palatinats de Posnanie, de Calish, de Siradie, de Lencici, jadis dévoués au parti allemand et aux Sobieski, passaient insensiblement du côté du prince de Conti ; le palatinat de Mazovie, il est vrai, était peu *français*, mais il détestait la Reine et le prince Jacques. Avec de telles dispositions, les votes des quarante mille gentilshommes qui l'habitaient étaient peu redoutables. Quant à la Prusse, elle

était assez bien disposée pour le candidat français, à l'exception de Dantzick, Elbing et Thorn; mais ces villes, presque exclusivement habitées par des protestants, avaient peu d'influence. Cependant, la Diète générale de la Prusse royale s'était séparée (fin décembre), sans avoir pris aucune résolution au sujet de l'élection du roi de Pologne; elle avait été convoquée pour le 10 janvier suivant. La convocation d'une partie des Diètes provinciales avait été différée; la diète de la petite Pologne s'était assemblée et avait décidé qu'elle se réunirait quatorze jours avant la Diète d'élection.

La confédération du mois de septembre, qui avait suivi la rupture de la Diète de convocation, en déclarant ennemis de la patrie ceux qui avaient soulevé l'armée et rompu la Diète, avaient par là même désigné, sans les nommer, la Reine et le prince Jacques et porté un coup mortel à leur cause. Le prince Jacques, qui sentait la faiblesse de son parti, sans cependant en être pleinement convaincu, avait fini par se désister de ses prétentions en faveur de l'Électeur de Bavière. L'envoyé de l'Empereur et celui de l'Électeur, l'abbé Scarlati, n'avaient pas voulu se charger de transmettre ce désistement à la cour de Vienne. Le prince Jacques avait été obligé d'écrire lui-même à l'Empereur sa nouvelle détermination. Louis XIV voyait, dans la faiblesse du parti du prince Jacques, une raison pour l'abbé de Polignac de ménager l'argent, dans la crainte qu'il ne surgît quelque nouveau candidat avant l'ouverture de la Diète d'élection. Il écrivait dans ce sens à son ambassadeur :

« Comme le prince Jacques est le seul prétendant que vous « avez à combattre, et qu'il avoue lui-même la foiblesse de « son parti, il me paroît encore moins nécessaire de faire des « dépenses bien considérables pour le détruire. » Ces recommandations, si souvent répétées à l'abbé de Polignac, n'étaient pas inutiles; il demandait toujours de l'argent pour entretenir dans les palatinats des gens dévoués à la France, qui avaient pour mission, aux petites Diètes et au tribunal de capture (1), d'engager la noblesse à prendre le parti du prince de Conti.

(1) Tribunal institué pour la recherche des malversations commises pendant le règne précédent.

CHAPITRE XI.

NOUVELLES INSTRUCTIONS DE LOUIS XIV A SON AMBASSADEUR. — DISSENTIMENT ENTRE LA REINE DE POLOGNE ET L'ABBÉ DE POLIGNAC. — L'ABBÉ DE POLIGNAC CONTINUE A JUSTIFIER LES ENGAGEMENTS QU'IL A PRIS. — LE PRINCE JACQUES SE DÉSISTE DE SA CANDIDATURE EN FAVEUR DE L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE.

Louis XIV, mécontent des profusions de l'abbé de Polignac, lui fit part de l'obligation où il se trouverait, si elles continuaient, de désavouer les engagements pris par son ambassadeur.

« Je consentois, » écrivait-il à l'abbé de Polignac, « au « payement de 100,000 livres de pension, à celui de 600,000 « livres qui vous ont été remises, et même 800,000 livres ; « enfin, je vous permettois de promettre, au nom du prince « de Conti, jusqu'à trois millions après l'élection, pour « l'armée, si vous ne pouviez obtenir qu'elle se contentât de « 500,000 écus ou de deux millions (1). »

Il reprochait aussi à son ambassadeur de ne pas lui rendre

(1) Lettre du Roi à l'abbé de Polignac, 13 janvier 1697.

compte de l'emploi qu'il comptait faire des sommes d'argent par lui demandées ; il était donc de toute nécessité de réduire les promesses ; mais, dans ce cas, comme il était à craindre que le nombre des partisans du prince de Conti ne fût sensiblement diminué et son élection compromise, pour utiliser les démarches déjà faites et l'argent dépensé, Louis XIV adressait à son ambassadeur de nouvelles instructions :

« Il faut, » disait-il, « tâcher d'engager les partisans du « prince de Conti, moyennant les 560,000 livres que vous « avez distribuées et les 100,000 livres de pension que je veux « bien encore donner, à favoriser l'élection du Prince dont les « attachements ne me seroient point suspects et qui puisse « m'avoir l'obligation de la couronne de Pologne. Le prince « Alexandre Sobieski conviendroit fort pour cet effet. Ce plan « est désormais celui que je veux que vous suiviez, s'il ne « vous reste plus d'espérance de faire réussir l'élection de « mon cousin le prince de Conti aux conditions que je vous ai « permis d'accorder, savoir : les 600,000 livres que j'ai déjà « fait passer en Pologne ou 800,000 livres au plus, 100,000 « livres de pension et les trois millions qu'il s'engage de faire « payer à l'armée après l'élection. »

Louis XIV espérait que la reine de Pologne, plus à même qu'aucun prétendant de faire des dépenses pour la prochaine élection, appuyerait celle de son fils Alexandre, soutenu par la France. Du reste, ce candidat n'était pas exclusivement indiqué à l'ambassadeur de France, auquel, avant tout, il était recommandé d'empêcher l'élection d'un roi qui devrait

la couronne aux ennemis de la France. L'abbé de Polignac se trouvait donc autorisé à appuyer la candidature de l'Électeur de Bavière ou celle d'un seigneur Polonais, si l'une des deux devait présenter plus de chances de succès que celle du prince Alexandre.

Quant au consentement de la reine de Pologne à cette combinaison, il était impossible d'y songer. A la froideur qui existait depuis longtemps entre elle et l'abbé de Polignac avait succédé un sentiment de malveillance réciproque dont les symptômes étaient difficiles à dissimuler, et qu'une démarche inconsidérée de la Reine ne fît que rendre plus apparents encore. Cette princesse avait plusieurs fois fait demander à l'ambassadeur de France un portrait qu'il avait d'elle; celui-ci, qui y attachait du prix, refusa de le rendre. La Reine, n'en persistant pas moins dans la volonté bien arrêtée d'avoir son portrait, profita de l'absence de l'Abbé pour aller chez lui accompagnée de gardes, et fit enlever le tableau.

Pour éviter un scandale, l'Ambassadeur ne se plaignit pas ouvertement; il se borna (3 décembre 1696) à informer du fait Louis XIV. Si l'ambassadeur de France avait de justes griefs contre la reine de Pologne, Marie-Casimire, de son côté, était mécontente de la ligne de conduite que suivait l'abbé de Polignac; l'expression de son mécontentement fut transmise par elle au sieur Dupont, qui avait accompagné en France les princes Alexandre et Constantin Sobieski. Dans sa lettre, qui fut communiquée à Louis XIV, la Reine s'exprimait ainsi :

« Tous les Ministres étrangers étoient hier chez moi à une
« audience qu'ils m'avoient demandée de concert. Celui de
« l'Empereur me reprocha, au nom de tous, tous les services
« que j'ai rendus à la France depuis que je suis en état d'en
« rendre, sans en oublier aucun, comme l'affaire de Hongrie,
« que l'on me reprocha avoir été le sujet du traité de Nimègue,
« si avantageux pour la France ; après quoi il affecta de me
« faire remarquer la reconnoissance que la cour de France
« m'a aujourd'hui, en voulant arracher avec la dernière
« dureté à mes enfants une couronne que le Roi, leur père, a
« portée avec tant de gloire ; que j'en étois bien payée et que
« je le méritois bien ; que si j'en avois voulu faire autant
« pour eux, je verrois comme on me soutiendroit et tous mes
« intérêts, puisque, malgré tout le passé, ils avoient tous
« ordre de leurs maîtres de m'assurer de toute leur amitié et
« de tous leurs secours dans cette occasion ; et il me paroît
« qu'ils agissent avec toute la sincérité que je puis souhaiter.

« M. le prince de Conti, selon toutes les apparences, ne sera
« pas roi ; mais il est à craindre que, par les promesses
« excessives et incroyables pour l'élection que fait ici l'ambas-
« sadeur (l'abbé de Polignac), par ordre du Roi (Louis XIV), à
« ce qu'il dit, il ne fasse faire quelque élection bizarre, à quoi
« on ne s'attend pas ; mais je prévois que la France aura
« indubitablement un ennemi sur ce trône-ci.

« Il n'a pas mis le pied chez moi depuis le départ de mes
« enfants, et ses domestiques traitent les miens partout comme
« ennemis. Legoval, pour lequel vous savez que le pauvre feu

« Roi avoit tant de bonté et qui a même rendu à l'Ambas-
« sadeur tant de services, a été percé, ces jours passés, d'un
« coup d'épée à travers le corps ; cela augmente tous les jours
« depuis la levée d'une compagnie de soixante cavaliers qu'il
« a à présent auprès de lui pour sa garde.

« Vous savez la pitoyable figure qu'il a faite ici dans tous
« les temps, n'ayant souvent rien que de l'argent que je lui ai
« prêté ; mais, depuis l'arrivée de l'argent du prince de Conti,
« on en fait litière chez lui, et ce qu'il y a de plus étonnant,
« c'est qu'il ne paye pas un sol de ses dettes, quoiqu'il doive à
« toute la terre (1). »

Cette lettre, on le voit, n'était rien moins que bienveillante pour la cour de France, et, à coup sûr, les intentions qu'elle semblait prêter à l'abbé de Polignac n'étaient pas fondées. Elle fut connue de Louis XIV à peu près en même temps que celle de l'abbé, qui porte la date du 28 décembre. Obligé d'expliquer toujours, sinon de justifier, les demandes d'argent qu'il faisait, l'ambassadeur de France envoyait le total des promesses qu'il avait faites, total qui s'élevait à 800,000 livres. Pour s'excuser, il se rejetait sur l'impossibilité où il avait été de prévenir les événements survenus depuis la mort de Sobieski, la confédération de l'armée, les menées de la Reine et du prince Jacques. L'argent était pour lui un moyen dont il ne se faisait faute d'user, ne tenant compte que du résultat. « Je me suis toujours fait, » disait-il, « cette règle, peut-être

(1) Lettre de la Reine au sieur Dupont, 22 décembre 1696.

« avec moins de prudence que de bonne intention, de ne « considérer pas tant la dépense que le succès dans une « entreprise de cette importance. » Louis XIV, au dire de l'abbé de Polignac, devait faire encore de nouveaux sacrifices ; six millions ne seraient pas trop pour assurer la couronne de Pologne dans la maison de Conti, comme elle le fut dans celle des Piast et des Jagellons. Il était à craindre que l'Électeur de Bavière, celui de Brandebourg, l'Angleterre et la Hollande ne fissent une ligue avec l'Autriche pour contrebalancer l'influence française ; ils pouvaient alors facilement réunir douze ou quinze cent mille écus à offrir à la République polonaise et quatre ou cinq cents aux particuliers, pour assurer la candidature du prince de Neubourg ou du prince de Bade. De plus, le Czar n'avait pas dissimulé son aversion pour le candidat français et menaçait de faire entrer en Lithuanie cent mille Moscovites, si le prince de Conti était nommé.

Cette lettre de l'abbé de Polignac n'était qu'un long plaidoyer justificatif de sa conduite. Il la terminait en comparant les promesses faites à diverses époques par les candidats au trône de Pologne, argument historique qu'il avait déjà invoqué. Le passé, selon lui, expliquait le présent.

Henri III n'avait-il pas été obligé d'épouser la princesse Anne, sœur de Sigismond-Auguste, âgée de 50 ans, fort laide et sans dot ? Sobieski ne s'était-il pas engagé à reprendre tout ce que la Pologne avait perdu sous les rois Casimir et Michel, c'est-à-dire Kaminiec et la Podolie avec toute l'Ukraine, en deçà et au delà du Borysthène ?

Les engagements pris avant l'élection ne devaient pas effrayer, les rois oubliant quelquefois les promesses qu'ils avaient faites comme candidats.

Pareille dépêche fut expédiée le même jour au prince de Conti par l'abbé de Polignac, qui, huit jours après (4 janvier 1697), demandait encore de l'argent à Louis XIV, en s'exprimant de la sorte :

« J'ai trouvé la Pologne *allemande* ; il est question de la « rendre *françoise*, et cet ouvrage est entre les mains de Votre « Majesté. J'ose dire hardiment à Votre Majesté que, plus « nous approchons du terme, plus le succès m'en paroît « infaillible, autant que les événements du monde le peuvent « être. Votre Majesté a, pour M. le prince de Conti, tous les « grands du royaume, la noblesse et l'armée; ce qui n'est « point dans ses intérêts n'est plus capable de faire un roi, « mais seulement un tumulte et quelque division. »

L'Électeur de Bavière, pour obtenir l'appui du cardinal-primat Radziouski, avait fait les offres suivantes :

1° 750,000 écus pour l'armée ;

2° Abandon de toutes les économies royales en temps de guerre ;

3° Union à perpétuité des douanes royales à la couronne;

4° Prise de Kaminiec ;

5° Sortie de la reine de Pologne ; sa retraite à Rome. Elle devait laisser à la République toutes les starosties de sa réformation ;

6° Établissement en pays étranger des trois princes Sobieski.

Malgré ces promesses si séduisantes, l'abbé de Polignac pensait que le parti du prince de Conti n'était pas affaibli : l'évêque de Plock, les deux trésoriers de Lithuanie et de Pologne, aussi bien que le cardinal Radziouski, soutenaient sa candidature ; restait encore à gagner le Grand-Veneur et les Potoki. Il comptait profiter de la réunion qui devait avoir lieu, le 22 janvier, à Léopold, pour assurer le plus grand nombre de suffrages au prince de Conti ; il aurait voulu éviter la Pospolite « car il y a tout à craindre d'une multitude qui nage « dans la bière et dans le vin (1). »

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 8 janvier 1697.

CHAPITRE XII.

DONS FAITS PAR L'ABBÉ DE POLIGNAC. — SA LETTRE AU MARQUIS DE TORCY POUR EXPLIQUER SA CONDUITE.

L'abbé de Polignac n'avait pas encore reçu la dépêche royale du 13 janvier lorsqu'il fit connaître à Louis XIV l'emploi des fonds qui lui avaient été envoyés. Il avait donné soixante mille écus au cardinal Radziouski, qui, au lieu d'une pension annuelle, demandait une abbaye en France; une bague de quatre mille écus à la castellane de Lencici; dix mille au trésorier Sapieha; deux mille à son fils et six mille à son grand-veneur Potoki, lequel se trouvait ainsi détaché du prince Jacques, malgré les vingt-cinq mille écus qu'il en avait déjà reçus. Tel était le total des dons déjà faits; mais, il fallait y joindre : trente mille écus et trois mille de pension promis au Grand-Trésorier de la couronne ; vingt mille à son frère le Grand-Maréchal, et dix mille à sa femme. Trente mille écus, en outre, avaient été assurés, par l'abbé de Polignac, à l'armée de Lithuanie, pour l'empêcher de servir le parti de la Reine, indépendamment des trois millions nécessaires pour gagner

l'armée de Pologne (1). L'ambassadeur joignait à cette dépêche un état des charges et emplois que le prince de Conti devait distribuer après son élection, et la formule du serment par lequel s'étaient liés envers lui ses partisans.

Les circonstances étaient tellement pressantes que l'Abbé demandait une réponse et de l'argent par le retour du courrier; il sollicitait même l'envoi d'un agent français, qui pût constater l'heureux résultat qu'il avait obtenu et certifier la vérité de ses assertions. Toujours désireux de justifier ses promesses, il disait à Louis XIV, dont il redoutait le mécontentement : « Si j'avois moins promis ou moins donné, j'aurois « peut-être mieux obéi, mais je n'aurois pas si bien avancé « les affaires. »

Le même courrier apportait au marquis de Torcy, secrétaire d'État des affaires étrangères, la lettre suivante, que lui adressait directement l'abbé de Polignac (2).

« J'apprends, tant par la lettre de Sa Majesté, du 4 janvier, « que par la réponse de M. Milon, qu'on a été fort scandalisé « de la lettre de change que j'avois tirée sur lui et qu'on « n'avoit pas voulu accepter sans savoir auparavant ce que le « premier argent étoit devenu ; qu'à cela il s'étoit joint un « mécontentement universel de toute ma conduite, comme si « j'avois gâté les affaires de M. le prince de Conti au lieu de « les avancer :

« 1° Par des offres trop fortes, au-delà de mes pouvoirs ;

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 4 février 1697.

(2) Publiée par M. E. Sue. *Hist. de la Marine française*, t. V, p. 196.

« 2° Par une distribution prématurée des sommes que « j'avois entre les mains, et quelques-uns même ajoutant, en « troisième lieu, par la manière dont je m'étois brouillé avec la « Reine. Là-dessus, on fronde ma lettre à l'évêque de Cujavie; « on tourne contre moi l'enlèvement du portrait; l'offre que « j'ai faite au commissaire de la République pour éloigner les « Tartares, laquelle m'a fait grand honneur et ne m'a rien « coûté. On publie que je n'agis point par zèle pour le service « du Roi, mais par esprit de vengeance; que je m'amuse à « des occupations frivoles; que j'emploie à des dépenses pour « mon plaisir l'argent qui m'est confié pour les affaires; et « qu'en un mot, je suis un homme incapable de conduire « une entreprise de la force et de l'importance de celle-ci, « mais un écolier qui mérite le fouet.

« Tandis qu'on me traite ainsi à Paris, et que la critique est « ouverte contre tout ce que je fais, M. le prince de Conti est « roi de Pologne dans le cœur de tous les Polonais, si l'on en « excepte seulement un petit nombre de gens attachés encore « à la Reine ou au prince Jacques, dont les noms vous sont « connus.

« Voilà, Monsieur, la véritable cause du déchaînement que « cette princesse tâche d'exciter contre moi.

« Tant qu'elle ne l'a fait qu'en Pologne, je ne m'en suis « point troublé; au contraire, je m'en suis fait honneur, non « seulement parce que ma conduite respectueuse et modeste à « son égard, ma fidélité à servir le Roi préférablement à toutes « choses, et le bon effet que cette injuste colère produiroit

« pour moi dans l'esprit des Polonois, pourroient bien m'en
« consoler, mais encore parce que j'avois la gloire de partager
« ces injures avec la France et la personne de M. le prince de
« Conti, qui, depuis près de quatre mois, est l'objet des plus
« noires calomnies de la Reine, du prince Jacques et des
« Allemands. »

« Mais, comme le dessein de la Reine, inspirée et conduite
« par l'abbé Scarlati, n'a pas eu en ce pays l'effet qu'elle s'en
« étoit promis, elle a tout d'un coup entrepris de le faire
« réussir en France, où elle a des partisans et des émissaires,
« comptant que le plus sûr moyen de me faire échouer ici
« étoit de me discréditer là, et d'y confondre tellement toutes
« les idées par de fausses relations, que les miennes devinssent
« suspectes, et qu'elle pût au moins y faire naître le doute qui
« lui suffit pour retarder les remises jusqu'à de plus grands
« éclaircissements.

« Il est bien sûr que, si elle en venoit à bout, elle auroit le
« triomphe qu'elle espère; car, en faisant tarir la source de
« l'argent, notre négociation seroit bientôt à sec.

« Je ne prétends point faire le raisonneur, trop heureux
« seulement qu'il me reste la gloire d'obéir; mais, je ne puis
« m'empêcher de vous dire, Monsieur, que, pour finir heureu-
« sement cette guerre, il me semble qu'on ne peut guère
« entreprendre de chose plus importante ni plus décisive que
« l'élection d'un roi de Pologne tel qu'il nous en faut. Vous
« voyez comme ce royaume borne toute l'Allemagne d'un côté.
« Un homme exprès que je tenois en Transylvanie, sous le

« règne passé, m'a dit, à son retour, que, dans cette province
« et dans la haute Hongrie, tout le peuple faisoit des vœux
« pour l'élection de monseigneur le prince de Conti, dans
« l'espérance qu'il pourroit les délivrer du joug de la maison
« d'Autriche.

« Si l'on en juge par la crainte que l'Empereur et l'Électeur
« de Brandebourg en témoignent, il faut croire qu'elle leur
« paroît d'une conséquence infinie, puisqu'ils prétendent
« mettre tout en usage pour l'empêcher ; que leurs troupes
« grossissent sur la frontière de jour en jour, et que tous les
« ministres étrangers qui sont ici, sont perpétuellement en
« conférence pour détruire un ouvrage qu'ils ont négligé
« d'abord, parce qu'ils ne l'ont pas cru praticable.

« En effet, il m'étoit plus difficile qu'à eux de gagner toute
« la République, et ce qui ne leur auroit coûté qu'un écu m'en
« a coûté deux, à cause des anciennes préventions contre la
« France, et qu'à l'exemple du Roi, si j'ose ainsi parler, je
« suis seul contre tous.

« Si vous me dites, Monsieur, avec quoi donc je prétends
« résister à la fin, j'aurai l'honneur de vous répondre que c'est
« avec les secours que je demande aujourd'hui par cette
« dépêche, et que, prenant sur les fonds de la République
« tout ce qui me sera nécessaire, ces fonds ne manquant
« point, je ne manquerai de rien, et j'aime beaucoup mieux
« n'avoir dans les derniers jours qu'à exécuter les traités déjà
« faits que d'avoir la peine d'en faire, et à contenter mes amis
« que d'en chercher.

« Après avoir ainsi rendu compte de toute ma conduite, je « me soumets bien respectueusement, Monsieur, à tout ce que « Sa Majesté voudra ordonner de moi. Si j'ai manqué par « imprudence, je demande que ma faute me soit pardonnée ; « si c'est par une désobéissance volontaire, qu'on me punisse, « mais qu'on n'abandonne pas une entreprise dont le succès « doit être si glorieux et si utile. »

Quatre jours après, l'abbé de Polignac recevait la lettre de Louis XIV, du 13 janvier, qui le menaçait d'un désaveu. Dans la réponse que fit l'Ambassadeur, il prétendit qu'il ne cherchait pas à se justifier, mais seulement à expliquer sa conduite : il avait cru qu'il valait mieux tout promettre pour se faire des partisans, que de marchander, pensant qu'il serait toujours facile de réduire les promesses. Les événements prouvèrent que cet expédient n'était pas heureux. L'abbé de Polignac revenait encore sur la nécessité d'avoir de l'argent en espèces et trois millions pour l'armée. Il n'en persistait qu'avec plus de conviction à regarder comme certaine l'élection du prince de Conti ; il croyait possible la réduction des promesses, sans pour cela être obligé d'abandonner la candidature du prince de Conti et de se rejeter sur celle du prince Alexandre Sobieski, de l'Électeur de Bavière ou d'un Piast (1).

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 8 février 1697.

CHAPITRE XIII.

DÉSORDRES COMMIS PAR L'ARMÉE DE POLOGNE. — LOUIS XIV SE DÉCIDE A ENVOYER COMME NOUVEL AGENT DIPLOMATIQUE EN POLOGNE LE SIEUR DE FORVAL. — NOUVELLES INSTRUCTIONS DU ROI. — M. DE FORVAL EST REMPLACÉ PAR L'ABBÉ DE CHATEAUNEUF. — LETTRE DE LA REINE DE POLOGNE A LA MARQUISE DE BÉTHUNE, SA SŒUR.

La reine de Pologne n'avait pas quitté Varsovie. Des députés de Grodno vinrent trouver le cardinal Radziouski pour le prier de représenter à la Reine combien sa présence dans cette ville était nuisible au repos public : on redoutait son influence pendant la Diète d'élection. Plusieurs aûtres palatinats devaient agir dans le même sens. Il était donc à espérer que le départ de la Reine serait prochain et qu'elle se retirerait dans ses terres. Les Diètes particulières de Rava et de Sochaczow exprimèrent le même désir. Pour donner quelque satisfaction à l'opinion publique, la Reine écrivit à la Diète de Varsovie, rassemblée depuis le 10 janvier 1697, une lettre dont il fut donné lecture. Par cette lettre, elle se désistait, ainsi que son fils Jacques, de certaines prétentions sur la succession du feu Roi. Quelques gentilshommes de la petite noblesse avaient aussi demandé, mais sans succès, l'éloigne-

ment des ministres étrangers ; l'examen de cette question fut réservé à la Diète générale.

Cependant, la confédération de l'armée de Pologne continuait toujours (12 janvier). Jablonowski, grand-général de Pologne, s'était rendu à Léopold pour y régler le compte de cette armée révoltée, ce qui n'empêcha pas Baranouski de demander à Varsovie cent mille florins « par manière de contribution. » Ce subside refusé, les troupes continuèrent à vivre sur les terres du feu Roi et de la Reine, de la noblesse et du clergé. Il fut décidé alors que la commission convoquée à Léopold se réunirait à Varsovie. On trouvait de la sorte un moyen d'éloigner de Varsovie la Reine, qui ne se disposait pas à suivre l'exemple de son fils Jacques, parti pour la Silésie depuis le 20 janvier. Toutefois, rien n'annonçait que les travaux de cette nouvelle commission dussent être paisibles ; plusieurs députés refusaient de s'y rendre à cause des protestations des Diètes provinciales. Celle de Grodno, qui s'était séparée sans rien conclure, avait été rompue par les députés de plusieurs palatinats, qui refusaient formellement d'accorder tout nouveau subside s'ils ne connaissaient l'emploi des sommes accordées précédemment. Quelques palatinats ne consentaient même pas à envoyer des députés à la commission tant que la Reine resterait à Varsovie. Le Sénat, de son côté, ne voulait pas, à cause de sa présence, tenir ses séances. L'entêtement de la Reine parut céder enfin aux instances du cardinal Radziouski ; elle promit, au commencement du carême, de quitter Varsovie pour la Prusse royale. Elle devait

auparavant passer quelque temps dans un château du prince Jacques (Gouna), à cinq lieues de Varsovie. On aurait désiré qu'elle s'éloignât davantage ; mais elle avait refusé d'aller en Russie, dans la crainte des confédérés et des Tartares. Les uns étaient tout près de Kaminiec, les autres aux portes mêmes de Varsovie.

L'abbé de Polignac mandait aussi, dans sa dépêche du 8 février, que le baron d'Overbeck, envoyé de Brandebourg, avait remis, de la part de l'Électeur, son maître, une lettre au cardinal Radziouski, pour lui recommander un Piast. L'abbé de Polignac voyait dans cette démarche un moyen de couvrir les prétentions du prince Louis de Bade. Le nonce du Pape désirait avoir une conférence avec Scarlati et l'ambassadeur de France ; ce dernier ne doutait pas qu'on lui fît bientôt des ouvertures au nom de l'Électeur de Bavière.

La lettre par laquelle l'abbé de Polignac annonçait à Louis XIV ces nouvelles, peu faites d'ailleurs pour le rassurer sur le résultat désiré de la candidature du prince de Conti, ne modifia en rien la détermination que le roi de France avait déjà prise avant de l'avoir reçue.

Louis XIV aurait désiré que le prince de Conti ne parût au nombre des candidats que peu de temps avant l'élection, afin qu'une coalition ne fût pas trop longtemps à l'avance organisée contre sa candidature. En attendant, l'ambassadeur de France aurait dû observer, connaître les offres des prétendants et agir contre eux. « Le parti françois, » écrivait le roi de France à l'abbé de Polignac, « vous abandonnera lorsque ceux qui le

« composent apprendront la réduction des promesses que vous « leur avez faites (1). » La ligne de conduite de l'abbé de Polignac, on le voit, n'était pas plus conforme aux désirs de Louis XIV qu'à ses instructions. Le roi de France résolut alors (12 février), d'envoyer en Pologne M. de Forval pour y agir au nom du prince de Conti. Des instructions furent rédigées pour cet agent, afin de faire face aux nouvelles éventualités qui ne manqueraient pas de se présenter ; on y préparait l'effet de la mission de M. de Forval.

Nul doute, disait-on, que le parti français ne soit considérablement diminué lorsque cet agent désavouera, par ordre du Roi, la conduite de l'abbé de Polignac. Les Polonais verront alors qu'ils ne doivent plus compter sur des promesses que, tout d'abord, ils auraient dû trouver excessives et auxquelles ils n'auraient pas dû ajouter foi. Il faudra alors leur persuader que leur intérêt particulier, aussi bien que celui de leur nation, est engagé à l'élection du prince de Conti, élection à laquelle Louis XIV n'avait songé qu'après l'assurance, donnée par l'abbé de Polignac, de l'impossibilité d'élever sur le trône un des deux fils cadets de Sobieski. Ces instructions, qui contenaient une analyse de la correspondance de l'abbé de Polignac, s'exprimaient ainsi sur le compte des concurrents du prince de Conti : le prince Jacques Sobieski paraît ruiné ; l'Électeur de Bavière n'a pas encore envoyé d'argent en Pologne ; le prince Charles de Neubourg n'a pris

(1) Lettre du Roi à l'abbé de Polignac, 31 janvier 1697.

encore aucun parti ; le prince Louis de Bade est traversé par l'Empereur ; de tels candidats ne sont pas à craindre. Si le prince de Conti n'a plus de chances, le seul parti qu'il y ait à prendre est de faire en sorte que le roi qui sera élu en ait l'entière obligation à Sa Majesté (Louis XIV). Elle veut pour cet effet que, si l'intelligence se peut rétablir entre la Reine et l'abbé de Polignac, le sieur de Forval, de concert avec lui, dispose cette Princesse à procurer l'élection du prince Alexandre ou du prince Constantin.

Dans le cas où cette combinaison ne conviendrait pas à la Reine, M. de Forval appuyerait l'Électeur de Bavière, si la Reine le préférait. Enfin, si un rapprochement était impossible entre la Reine et l'abbé de Polignac, M. de Forval s'adresserait directement à cette princesse ou à l'abbé Scarlati, en qui elle avait grande confiance. Dans tous les cas, il fallait démentir les promesses faites au nom du prince de Conti, telles que la prise de Kaminiec, le prince de Conti ne devant pas mener d'armée avec lui et n'offrant que sa personne ; il s'engageait cependant à renouveler la ligue contre la Porte Ottomane.

Quant à l'abbé de Polignac, M. de Forval devait se concerter avec lui pour conserver au prince de Conti, le cas échéant, le plus grand nombre de partisans, et lui demander le compte exact de toutes les sommes dépensées et promises. Louis XIV estimait qu'il devait monter à six millions ; de là, raison suffisante pour désavouer son ambassadeur. Du reste, l'abbé de Polignac était libre de revenir en France ou de rester en Pologne, selon qu'il le jugerait convenable et utile.

Sa Majesté laisse à l'abbé de Polignac la liberté de s'en revenir, lorsque le sieur de Forval sera sur les lieux, s'il lui paraît qu'après avoir perdu son crédit sa présence soit plutôt nuisible qu'utile au service de Sa Majesté, et l'un et l'autre en rendront aussi compte à Sa Majesté.

L'itinéraire de M. de Forval était tracé d'avance. Il devait partir de Dunkerque pour débarquer à Gluckstadt ou à tout autre port du Danemark, et aller de là rejoindre l'abbé de Polignac.

Une maladie survenue à M. de Forval l'empêcha de partir aussitôt que l'aurait désiré Louis XIV; l'abbé de Châteauneuf fut choisi pour le remplacer. On lui remit des lettres de créance pour la reine de Pologne et le cardinal Radziouski, en même temps que les instructions rédigées pour M. de Forval; il fut aussi chargé d'une dépêche de Louis XIV pour l'abbé de Polignac, en date du 28 février. Le roi de France répétait à son ambassadeur qu'il ne pouvait aller au-delà de trois millions pour l'armée et huit cent mille francs pour les particuliers, mais que le cardinal Radziouski pouvait compter sur une abbaye en France. L'abbé de Châteauneuf était, en même temps, porteur de 240,000 francs en lettres de change, qui complétaient les 800,000 francs de brevets de pension. Louis XIV disait aussi qu'il avait eu connaissance d'une lettre que la reine de Pologne avait écrite à sa sœur, la marquise de Béthune, en date du 5 février, et dans laquelle elle s'exprimait ainsi :

« Le sieur Dupont vous a pu dire comme, dès le moment

« que le feu roi mon seigneur fut mort, le dit abbé de Polignac
« se retira chez lui et fit le malade; je ne le vis que la veille
« que je partis pour la Russie. On dit qu'il étoit venu lorsque
« j'étois avec le cardinal. Le lendemain, il vint me dire adieu;
« il me trouva chez le Palatin de Russie; il vint me voir, et
« m'apporta l'instruction du Roi qui marquoit qu'il m'aideroit
« si je voulois remonter sur le trône en choisissant un *Piaste*,
« sinon le prince Alexandre, ou Constantin, ou l'Électeur de
« Bavière, Constantin étant trop jeune. Il me demanda que
« répondre; je lui marquai comme je pus ma reconnaissance
« des bontés du Roi; que pour de mariage de moi, il n'y en
« auroit jamais; que mes deux cadets ne vouloient point
« concourir avec leur frère; que l'Électeur n'y songeoit point,
« parce que, pour lors, je n'en avois nulle ouverture. Il me dit:
« Que faire donc?... Je lui dis : Laissez faire mon fils aîné,
« pour qui on paroît assez porté. Il me dit: Votre Majesté
« voit bien que je n'ai point d'ordre pour cela. — Mais, vous
« n'en avez point pour le traverser? — Non, me dit-il. — Eh
« bien! laissez le donc faire. — Non, cela ne se peut : il
« auroit à nos ennemis l'obligation de la couronne... — Je lui
« répondis : Pardonnez-moi, il l'aura aussi au Roi, votre
« maître, de ne l'avoir point empêché de l'avoir, sachant bien
« que, si un aussi grand roi que celui de France s'y opposoit,
« il ne pourroit y parvenir. C'est, ma chère sœur, ce que mes
« enfants et le sieur Dupont pourront vous dire, ce qui s'est
« passé jusqu'à leur départ. Peu de jours après, il mit au jour
« le bel écrit (la lettre de l'abbé de Polignac à l'évêque de

« Cujavie, d'octobre 1696), qui produit tous les jours mille
« réponses désagréables pour la France. Je vous dois dire
« cependant, mon pauvre cœur, que nos affaires ne sont pas
« si décousues que le dit M. de Polignac, et je vous assure que
« je sais bien que j'ai une bonne partie de ceux qu'il croit
« avoir. Il perd au Roi tous les vrais amis qu'il avoit ici, et,
« s'il dit autrement, il perd le Roi son maître. »

La reine de Pologne mandait en outre à sa sœur que le prince de Conti n'était *pas aussi sûrement roi* que l'abbé de Polignac voulait le persuader à Louis XIV, et qu'il était plutôt à craindre que la manière d'agir de l'ambassadeur français n'en fît élire tout autre, si ce n'était pas un des fils de Sobieski ; que pas un autre prince étranger n'aurait songé à cette couronne, en réfléchissant que Sobieski laissait trois fils et un gendre (l'Électeur de Bavière) dignes de la porter, si l'abbé de Polignac n'avait pas mis sur les rangs le prince de Conti, et que personne, du reste, n'y avait encore pensé, tant on avait d'égards pour la maison royale. Le prince de Conti voulait donc enlever une couronne qui, eu égard aux mérites du feu Roi et aux services qu'il avait rendus à la nation polonaise, devait rester dans sa famille. L'abbé de Polignac disait partout que la Reine parlait mal du prince de Conti. Elle avouait qu'elle ne louait pas ce prince et qu'elle voyait avec chagrin ceux qui lui donnaient des éloges ; jusqu'au moment de l'élection, elle ne devait pas varier dans cette ligne de conduite ; après, au contraire, elle serait ravie de lui rendre service ; mais jusque là elle bornait son oppo-

sition à demander pourquoi il avait été exilé, lorsque, devant venir en Pologne, il avait été en Hongrie ; elle ne cachait pas qu'elle aurait voulu en savoir plus de mal pour le divulguer. Le prince de Conti était la propre cause de l'animosité que la Reine témoignait contre lui, en venant traverser l'élection de ses enfants. Selon toute apparence, il ne devait pas réussir, et cette candidature, pensait la Reine, ne devait avoir d'autre résultat que de faire élever sur le trône de Pologne un prince ennemi du roi de France, ce que n'étaient pas les princes Sobieski.

Sincère ou non, cette lettre ne laissa pas que d'avoir une certaine influence sur l'esprit de Louis XIV.

DEUXIÈME PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

—

CHAPITRE XIV.

INTRIGUES DE LA REINE CONTRE LE PARTI FRANÇAIS. — SON SÉJOUR A VARSOVIE. — LA CONFÉDÉRATION DE L'ARMÉE CONTINUE. — PETITES DIÈTES.

L'abbé de Châteauneuf partit de Paris dans les premiers jours de mars avec le comte de Towienski.

Pendant tout le mois de février, les choses étaient restées en Pologne dans le même état; l'abbé de Polignac craignait toujours que la réduction qu'il allait se trouver forcé de faire dans ses promesses n'enlevât au prince de Conti beaucoup de partisans. La Reine, informée du mécontentement de Louis XIV, s'en servait pour discréditer l'ambassadeur de France; mais, par ses démarches, elle n'obtenait d'autre résultat que d'augmenter le nombre des voix en faveur du prince de Neubourg ou du prince de Bade; quant à l'Électeur de Bavière et au prince Alexandre Sobieski, il était moins facile, en ce moment, avec six millions de leur assurer la couronne de Pologne qu'au prince de Conti avec la moitié de cette même

somme. Non contente de dire partout que les promesses de la France seraient singulièrement diminuées, la veuve de Sobieski avait fait imprimer un pamphlet pour que ce bruit devînt public. Les procédés de la Reine envers l'ambassadeur de France étaient devenus de telle nature que, pour protéger à Varsovie le palais de l'ambassade contre les insultes continuelles des gens du prince Jacques et de la Reine, l'abbé de Polignac avait été obligé de prendre une garde de douze soldats, fournis par le cardinal Radziouski.

Les démarches de l'abbé Scarlati, envoyé de l'Électeur de Bavière et dévoué à la Reine, continuaient auprès de l'abbé de Polignac ; il lui demandait d'appuyer l'Électeur de Bavière, si la candidature du prince de Conti ne présentait pas de chances de succès et cela à charge, il est vrai, de réciprocité, et aussi sous la condition que Louis XIV lui donnerait son appui pour la part qui pouvait lui revenir dans la succession d'Espagne (1).

Le cardinal Radziouski, cédant aux instances que les sénateurs ne cessaient de lui adresser depuis deux mois, était venu à Varsovie pour y tenir le Conseil qui devait délibérer sur les préliminaires de la Diète d'élection. Il donnait à entendre que le seul motif de ce retard était la continuation du séjour de la

(1) L'Electeur de Bavière avait épousé, en premières noces, Marie-Anne, fille unique de l'empereur Léopold et de l'infante Marguerite-Thérèse, sœur cadette du roi d'Espagne, Charles II, dont il se trouvait ainsi par alliance le neveu. Marie-Anne avait laissé un fils qui pouvait avoir des droits à la succession d'Espagne, dans le cas de décès de Charles II sans postérité.

Reine dans la ville. Se fiant à la promesse écrite qu'elle lui avait faite de s'éloigner, il s'en était porté garant envers tous les députés des petites Diètes ; mais les représentations qu'il fit à cette princesse pendant le cours du mois de mars ne la déterminèrent pas à se retirer. De son côté, le prince Jacques Sobieski avait quitté la Silésie et était revenu à Varsovie depuis le 24 février. Tout le mois de mars s'écoula de la sorte sans qu'il fût possible d'assembler le Conseil. L'armée confédérée ne rentrait pas dans le devoir; elle avait pris ses quartiers d'hiver aux environs de Varsovie et y commettait de grands désordres. Baranowski, maréchal des confédérés, fit demander 150,000 florins au cardinal Radziouski, avec menace, en cas de refus, d'envoyer des troupes sur les terres de son archevêché. Le Cardinal répondit qu'il avait déjà payé les sommes qu'il pouvait devoir, pour sa part des quartiers d'hiver, au comte Jablonowski, grand-général de Pologne, qui seul avait le droit de les demander. Cependant, l'absence de forces suffisantes pour soumettre les confédérés faisait craindre qu'on ne fût obligé de leur accorder tout ce qu'ils demandaient. Douze compagnies de ces confédérés s'étaient établies dans la Prusse royale et la commission de Léopold travaillait toujours à la liquidation de la solde qui pouvait leur être due. Le Palatin et les Castellans de la grande Pologne avaient envoyé aux habitants l'ordre de repousser la force par la force, dans le cas où les confédérés voudraient aussi prendre leurs quartiers dans ce pays. On espérait arriver à une solution satisfaisante, lorsque Baranowski refusa de ratifier la convention conclue à

Léopold entre l'évêque de Plosko, les commissaires du Sénat et les députés de l'armée. Il avait même fait arrêter et condamner à mort, comme coupable d'excès de pouvoir, un des plénipotentiaires de l'armée. De leur côté, les Diètes particulières n'avaient pris aucune mesure propre à rétablir l'ordre. Celle de Brzesc en Lithuanie s'était rompue à la suite de rixes où les sabres avaient été tirés ; quelques membres avaient été tués et plusieurs blessés ; une confédération particulière de la noblesse avait été le seul résultat obtenu par celles de Poltock, Miecislow et Orozan. En Lithuanie, la Noblesse, à l'exemple des Diètes de plusieurs palatinats, s'était aussi confédérée pour la conservation de ses priviléges. La Diète de Samogitie avait été, selon l'usage, ouverte en pleine campagne ; mais, sur l'observation du Grand-Trésorier de Lithuanie, elle fut, à cause du froid, réunie dans l'église de la ville voisine; des désordres assez graves y éclatèrent. A la suite d'une dispute, un membre de cette Diète, poursuivi par ses collègues, s'était réfugié dans la sacristie de l'église ; il y fut massacré à coups de sabre. Les Polonais, familiarisés avec ces sortes d'incidents, n'en continuèrent pas moins la Diète, qui décida que tous les gentilhommes se trouveraient à l'élection du roi (1).

(1) Lettres de l'abbé de Polignac, 11, 15 et 25 février et 1er mars 1697.

CHAPITRE XV.

LETTRE DE LA MARQUISE DE BÉTHUNE A SA SŒUR, LA REINE DE POLOGNE. — ARRIVÉE DE L'ABBÉ DE CHATEAUNEUF SUR LES FRONTIÈRES DE POLOGNE; SON ENTREVUE AVEC LE CARDINAL RADZIOUSKI. — DEMANDE D'ARGENT DES ABBÉS DE POLIGNAC ET DE CHATEAUNEUF.

Dans les derniers jours du mois de mars, l'abbé de Polignac reçut les dépêches de la cour de France qui lui mandaient l'arrivée prochaine de l'abbé de Châteauneuf; il n'en continua pas moins, avec la même activité, de correspondre avec Louis XIV.

Le cardinal Radziouski, l'évêque de Plock, les deux Trésoriers, les partisans enfin du prince de Conti, pensaient que sa présence en Pologne était indispensable ; pour eux, son élection n'était pas douteuse ; il était donc nécessaire qu'il fût tout prêt à se mettre à la tête des troupes et à marcher contre le prince Jacques, si ce dernier, proclamé roi par des factieux, essayait de s'emparer de Cracovie et donnait ainsi le signal de la guerre civile. Ils devaient à ce sujet écrire à Louis XIV,

mais, plus tard, ils s'y refusèrent, dans la crainte que cette démarche de leur part ne fût pas tenue secrète en France (1).

La Reine et le prince Jacques, informés de la nature des lettres de change tirées sur Dantzick, n'ignoraient pas que, dans cette dernière ville, sur 3,000,000 souscrits à Paris il ne pouvait, à cause du change, en être touché que 2,500,000; aussi, continuèrent-ils à faire courir des bruits injurieux sur le peu de confiance que méritaient des promesses qui ne devaient être exécutées tout au plus qu'en partie.

C'était la marquise de Béthune, sœur de la reine de Pologne, qui lui avait appris cette particularité. A la date du 4 mars, elle lui écrivait (2) :

« M. l'abbé de Châteauneuf est chargé de 3,000,000 de « livres, lesquelles sont les plus bizarres et les plus inutiles « du monde, savoir que ceux sur lesquels elles sont tirées, « qui sont de Dantzick, s'engageront de payer les 3,000,000, « quinze jours, trois semaines ou un mois après l'élection, « et que, lorsque celui qui les aura fournies produira ici les « quittances, on lui donnera les ordonnances payables dans « le cours des mois d'octobre, novembre et décembre.

« Il est encore à remarquer que ces sortes d'ordonnances, « quoique payables, par exemple, en octobre, ne se payeront « jamais que trois mois après, comme janvier, ainsi des « autres.

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 28 mars 1697.

(2) Ce fragment de lettre a été publié par M. E. Sue, *Histoire de la Marine française*, t. V, p. 199.

« Le premier banquier à qui on a proposé la chose a été
« Hélissant, lequel a fait connaître qu'il étoit absolument
« impossible que l'on pût trouver de l'argent à de pareilles
« conditions, et que, pour lui, il n'en savoit point le secret;
« après quoi l'on s'est adressé à Narcisse et à Masson, qui ont
« répondu la même chose, aussi bien que Tourton et Demeuvre,
« auxquels on a fait la même proposition ; enfin, on s'est servi
« de Samuel Bernard, créature de M. de Pontchartrain, con-
« trôleur général des finances, et qu'il fait entrer dans tous
« les partis, lequel a représenté, à son tour, la même chose,
« qu'il étoit impraticable que des marchands étrangers don-
« nassent leur argent sans être sûrs de leur remboursement;
« on lui a répondu : n'importe qu'elles soient protestées, mais
« donnez-les, ce qu'il a fait par obéissance. »

Louis XIV avait envoyé des lettres de change, pensant que les payements devaient s'effectuer en monnaie courante de Dantzick. Quand il fut informé des embarras survenus à ce sujet, il n'était plus temps d'envoyer de l'argent; il compta sur l'habileté de l'abbé de Polignac pour lever cette nouvelle difficulté.

Arrivé sur les frontières de Pologne, le 1er avril, l'abbé de Châteauneuf eut, le 6 du même mois, une entrevue à Lowiehz avec Radziouski, et fit part deux jours après, à Louis XIV, des prévisions du Cardinal au sujet de la prochaine élection. Radziouski ne pensait pas, il est vrai, que le prince de Conti fût élu roi à l'unanimité; il craignait que le parti de la Reine ne proclamât un autre candidat: le prince Jacques Sobieski

ou l'Électeur de Bavière, le duc de Neubourg ou le duc de Lorraine, peut-être même le prince Louis de Bade, appuyé, à la demande du prince d'Orange, par l'Électeur de Brandebourg; mais, de tous ces concurrents, le plus à redouter était le prince Jacques, parce qu'il était présent. Aussi, comme l'avait déjà mandé l'abbé de Polignac, le Cardinal estimait qu'il était urgent que le prince de Conti se mît en mesure d'entrer dans le royaume après l'élection « pour venir, à la « tête de ses fidèles sujets, défendre ses droits contre les « opposants. »

De son côté, l'abbé de Polignac insistait de nouveau pour avoir de l'argent; il demandait 200,000 écus pour les faux frais de l'élection, indépendamment des 800,000 destinés aux particuliers, somme dont on ne pouvait rien retrancher, à son avis, maintenant surtout qu'il était décidé que l'élection devait se faire par la Pospolite. La Diète s'ouvrant le 15 mai, il était nécessaire que l'argent fût arrivé le 24 ou le 25 mai. Quant à des lettres de change, on ne voulait pas en entendre parler. Cependant les abbés de Polignac et de Châteauneuf s'efforçaient de persuader aux Polonais qu'on pouvait compter sur les trois millions; s'ils n'étaient pas encore à Dantzick, leur disaient-ils, c'était à cause de l'incertitude de l'événement et de la perte qui résulterait, dans le cas d'insuccès, pour le change, pour le transport en Pologne de l'argent, et sa réexportation en France, sans compter les tentatives que pourraient faire la reine de Pologne et le prince Jacques pour faire enlever cette somme. « Il ne s'agit pas, écrivait l'abbé de Polignac à Louis XIV, du

« plus ou du moins, mais uniquement de la réalité et de « l'évidence des trois millions, pourvu que les banquiers se « chargent de les payer immédiatement. » Il était à craindre que ces banquiers, comme Holvell de Dantzick, ne dissent qu'ils n'avaient pas d'argent, les Polonais ne voulant pas se reposer sur la bonne foi de Samuel Bernard.

Enfin, il ajoutait :

« Je supplie très-humblement Votre Majesté de vouloir bien « m'accorder une gratification pour cette Diète d'élection et « de considérer que les dépenses que je dois y faire seront « beaucoup plus grandes que celles où l'on est obligé dans « les Diètes ordinaires (1). » Huit jours après, les mêmes demandes étaient faites collectivement par les abbés de Polignac et de Châteauneuf ; c'était surtout dans le cas où l'élection serait contestée que l'argent était nécessaire. Ils écrivaient dans ce sens au roi de France :

« La Pospolite, qui se trouvera épuisée et affamée par un « séjour de six semaines dans la plaine de Varsovie, ne son- « gera qu'à se séparer pour s'en retourner chacun chez soi, « en sorte qu'il ne restera que l'armée pour soutenir le roi « légitime jusqu'à son arrivée et réduire les rebelles à l'obéis- « sance ; mais son roi légitime sera celui qui la payera le « premier. »

L'évêque de Plock et le grand-trésorier de Lithuanie, Benoît Sapieha, qui étaient du parti du prince de Bade, demandaient

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 22 avril 1697.

toujours aux envoyés du roi de France des nouvelles des trois millions. Ceux-ci avaient été obligés de répondre que le prince de Conti leur avait mandé qu'il ferait, dans le cas d'insuffisance de la somme, tous ses efforts pour obtenir davantage. « Ce qui nous force d'avoir recours à ces suppositions, » écrivaient alors les abbés de Châteauneuf et de Polignac, « sont les bruits qui courent des remises que M. de Bade fait « voiturer à Dantzick. » Ils comprirent aussi, dans le cas où l'élection serait double, de quelle importance il étoit pour le prince de Conti d'avoir l'évêque de Cujavie dans son parti. « Un de ses prédécesseurs, en pareil cas, couronna à Craco- « vie le roi Etienne, et il fut bien couronné malgré l'opposi- « tion du Primat et des autres évêques qui avaient proclamé « l'empereur Maximilien ; j'avois donc fait marché avec son « théologien à deux mille écus comptant, huit mille le jour de « l'élection et dix mille ensuite ; il a renvoyé la lettre de change « de deux mille écus que nous lui avions donnée sur Dantzick « avec une réponse généreuse qui cachoit peut-être quelque « dépit contre une somme aussi modique ; cependant, comme « il marque qu'il se contente de recevoir sa récompense quand « il l'aura gagnée par ses services, nous lui proposerons « encore vingt mille écus, la moitié payable d'abord après « l'élection et l'autre moitié quelques mois après. »

CHAPITRE XVI.

LETTRE DES ABBÉS DE POLIGNAC ET DE CHATEAUNEUF AU PRINCE DE CONTI POUR HATER SON DÉPART. — ASSEMBLÉE DE SAMBOR POUR LA PACIFICATION DE L'ARMÉE. — LA REINE QUITTE VARSOVIE. -- RÉUNION DES SÉNATEURS DANS CETTE VILLE. — FIN DES PETITES DIÈTES.

Le 3 mai 1697, les abbés de Polignac et de Châteauneuf envoyèrent au prince de Conti une dépêche dans laquelle ils s'exprimaient ainsi :

« Nous n'oserions nous ingérer à donner aucun conseil à « Votre Altesse sur son départ, mais nous osons encore moins « lui laisser ignorer les désirs pressants de ses plus fidèles « serviteurs, qui, tout d'une voix, demandent que Votre Altesse « se mette en chemin incessamment pour venir prendre pos- « session de son royaume aussitôt qu'Elle sera élue.

« On a à craindre la guerre civile que pourra soulever un « candidat malheureux, en marchant sur Cracovie pour s'y « faire couronner.

« D'autres ne craignent pas cette scission ; les scissions ne « sont jamais que le fruit des cabales, et les cabales ne sont

« pas à craindre de la part des seigneurs, dont plusieurs ne « demandent qu'à sacrifier la patrie à leur intérêt et à leur « ambition particulière. C'est pourquoi l'on a vu des doubles « élections du temps d'Étienne et de Sigismond, parce que « les Diètes n'étoient composées que de députés, tandis qu'elle « se fait aujourd'hui par Pospolite. »

Dans une Diète de la grande Pologne, un membre avait exprimé le désir de voir arriver le prince de Conti ;

« Ce qui est d'autant plus remarquable, » ajoutaient les abbés de Polignac et de Châteauneuf, « qu'ils violent en cela « leur coutume, qui veut que le roi élu ne fasse aucun pas « vers son royaume qu'il n'en ait été prié par une députation « solennelle. »

Les partisans du prince de Conti demandent si Sa Majesté ne pourrait pas donner « à Votre Altesse une flotte conduite « par M. Bart pour venir dans la mer Baltique et rester à la « vue des côtes de Prusse jusqu'à la nouvelle de votre élection « qui seroit unanime si l'on vous savoit proche de la frontière. « Le traité fait avec la Prusse ne donne aucun doute sur le « dévouement de cette province.

« Nous osons proposer ce projet à Votre Altesse, à qui nous « nous adressons plutôt qu'au Roi, parce que nous craignons « la répugnance qu'il pourra avoir d'abord, d'exposer votre « personne aux traverses d'un si long voyage.

« Il est impossible de prévoir ce qui se passera dans la « Diète d'élection si l'on apprend l'espérance de vous y posséder bientôt.

« Tout cela, Monseigneur, nous force à prêter l'oreille à des
« propositions qui nous devroient faire trembler quand même
« elle vous plairoient, et à ne point vous dissimuler ce que nos
« amis disent dans la conjoncture présente ; il faut que Votre
« Altesse hazarde pour conquérir une couronne. »

L'état de la Pologne, lorsque les abbés de Châteauneuf et de Polignac écrivirent cette lettre au prince de Conti, n'était pas de nature à engager un candidat étranger à se présenter dans ce pays, en proie à des dissensions intestines dont il était difficile de prévoir la fin. A la commission de Léopold avait succédé l'assemblée de Sambord, où de nouvelles conférences allaient s'ouvrir pour la pacification de l'armée ; mais, à peine les négociations avaient-elles été commencées, que les confédérés s'étaient plaints de ce que le comte Jablonowski, grand-général de la Pologne, refusait de les traiter en Towariks (1) et les regardait comme de simples soldats soumis à ses ordres.

C'était pour mettre fin à ces désordres que le cardinal Radziouski avait convoqué une assemblée de Sénateurs à Varsovie pour le 19 mars ; mais, comme les Palatinats continuaient à demander que la Reine s'éloignât et qu'elle continuait à résider à Varsovie, non plus pour cause de maladie, mais bien

(1) Cavaliers nobles Polonais, ainsi nommés *Towaricks* (camarades ou compagnons), parce qu'ils accompagnent aux Diètes, pour leur faire honneur, les généraux ou les grands seigneurs dont, la plupart du temps, ils sont pensionnaires. Ils ont eux-mêmes à leur suite un ou deux valets appelés *Pacholets* ; ces pacholets sont parfois de pauvres gentilshommes.



sous le prétexte d'y faire ses dévotions pendant la semaine sainte, cette assemblée avait été différée jusqu'après les fêtes de Pâques. Enfin, le 10 avril, la Reine partit pour se rendre dans la Prusse royale. Le jour où elle quittait Varsovie, l'abbé de Châteauneuf y arrivait. Il était porteur d'une lettre de Louis XIV pour la veuve de Sobieski ; il devait la lui remettre « en cas qu'il trouvast ses affaires et ses intentions « assez bonnes, et selon le besoin où la France seroit de la « ménager ou de la servir. L'absence de cette princesse ne fut « pas la seule cause que la lettre du roi très chrétien ne luy « fût pas rendue. Les seigneurs du parti de France l'exigèrent « dans l'appréhension qu'une princesse qui vouloit profiter de « tout n'en tirast avantage dans le public et que l'on ne se « persuadast que l'abbé de Châteauneuf n'étoit venu que pour « renverser l'ouvrage de l'abbé de Polignac, pour servir la « maison royale, et détruire par là le prince de Conti et toutes « les espérances de la République. »

Trois jours après le départ de la Reine, l'assemblée des Sénateurs se réunit pour aviser aux mesures à prendre au sujet de l'armée confédérée, afin d'assurer la Diète d'élection. Les opinions y furent très partagées; on proposa de remettre l'élection jusqu'au mois de novembre, époque à laquelle on espérait que l'armée serait rentrée dans le devoir. On avait envoyé à Baranowski une nouvelle députation pour l'engager à dissoudre son armée; mais les députés n'avaient obtenu aucun résultat satisfaisant.

Oginski essayait de soulever les Lithuaniens. Bien qu'ils

eussent fait leur soumission, ils restaient armés sans vouloir se séparer, tout en protestant de leur obéissance au Sénat.

Les petites Diètes avaient fini leurs séances le 3 mai ; comme toujours, elles furent fort agitées; celles de la petite Pologne surtout. A Calish, le général de la grande Pologne avait été obligé de se démettre de la présidence, qui lui était contestée parce qu'il n'avait pas encore pris possession du palatinat. A la petite Diète du Palatinat de Varsovie, il y eut de violentes discussions ; on y lut une lettre du prince Jacques qui se disculpait de la participation qu'on l'accusait d'avoir prise à la confédération de l'armée, et une du maréchal Baranowski, qui répondait de l'obéissance de l'armée, si elle était payée.

Cependant, le jour fixé pour l'ouverture de la Diète générale d'élection approchait. La Reine, qui avait quitté Varsovie, était arrivée à Dantzick dans les premiers jours de mai. L'Electeur de Brandebourg se disposait à se rendre à Konisberg, capitale de la Prusse ducale; il devait envoyer un ambassadeur à Varsovie avant l'ouverture de la Diète. On n'estimait pas à moins de deux cent mille le nombre des gentilshommes qui devaient s'y rendre, ce qui faisait craindre quelque désordre.

CHAPITRE XVII.

OUVERTURE DE LA DIÈTE D'ÉLECTION. — NOTES DES ABBÉS DE POLIGNAC ET DE CHATEAUNEUF A LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE. — ÉLECTION DU MARÉCHAL DE LA DIÈTE.

La Diète s'ouvrit le 15 mai ; la messe fut célébrée pontificalement par le nonce du Pape, et l'évêque de Plosk fit un sermon plein d'allusions en faveur du prince de Conti. Le cardinal Radziouski se rendit alors au champ d'élection (1) ; mais l'assemblée fut bientôt rompue par l'arrivée d'une cinquantaine de gentilshommes du palatinat de Sandomir. Ils s'étaient amusés à boire et trouvèrent très mauvais qu'on ne les eût pas attendus. De part et d'autre on mit le sabre au poing, et,

(1) La Diète d'élection se tient toujours en pleine campagne, à une demi-lieue de Varsovie, près le village de Vola. Toute la noblesse du royaume y a droit de suffrage. Les Polonais campent sur la rive gauche de la Vistule; les Lithuaniens sur la droite ; les uns et les autres sous les drapeaux de leurs palatinats respectifs. Le champ électoral nommé Kolo est entouré d'un fossé avec trois portes pour éviter la confusion, l'une à l'Est pour la grande Pologne, l'autre au Sud pour la petite, et la troisième à l'Ouest pour la Lithuanie. Au milieu du champ s'élève la *Szopa*, bâtiment construit en planches où se tient le Sénat.

pour éviter un conflit, le Cardinal jugea à propos de se retirer; il fut injurié par ces mécontents, et, comme il lui reprochèrent sa partialité pour la France, on reconnut en eux des partisans du prince Jacques. Le lendemain, jour de l'Ascension, on parlementa avec eux, mais en leur donnant à entendre que, s'ils voulaient troubler l'élection, ils seraient déclarés coupables de lèse-République et ennemis de la patrie. Le maréchal de la dernière Diète demanda qu'on procédât à l'élection de son successeur; cette élection devait faire préjuger de quel côté serait la majorité. Les fonctions du maréchal étaient fort importantes; c'était par lui que chaque palatinat apprenait les résolutions des autres, ce qui lui donnait une facilité merveilleuse de les tourner comme il le voulait en proclamant que la majorité penchait du côté du candidat qu'il désirait favoriser. C'était lui qui recueillait toutes les voix, qui dressait et gardait le diplôme de l'élection. De là l'intérêt, pour un candidat, d'avoir pour lui le maréchal de la Diète. Il ne s'éleva jamais, dans aucune élection, autant de contestations que dans celle-ci sur le choix d'un maréchal. Le parti de la Reine et le Grand-Général faisaient leurs efforts pour le faire tomber sur Odalanowski, petit-fils de Jablonowski et fils du comte Leskinski, palatin de Lencici; mais tous les autres partis le repoussaient et semblaient d'accord pour déférer cet honneur à Humiecki, tant pour son mérite personnel que pour celui du palatin de Kiowie, son oncle, le seigneur de Pologne le plus estimé pour sa probité et pour ses talents militaires. Mais Humiecki avait été maréchal de la Diète préliminaire et

la loi s'opposait à ce qu'il fût continué dans ses fonctions à la Diète d'élection. Les abbés de Polignac et de Châteauneuf ne se mêlèrent pas ostensiblement aux intrigues auxquelles donna lieu le choix du maréchal ; ils laissèrent agir le parti français, qui était décidé à porter toutes ses voix sur Bielinski, grand-chambellan de la couronne. Mais le zèle des amis du prince de Conti était singulièrement refroidi ; ils se plaignaient toujours du retard apporté à l'envoi de l'argent. Toutefois, dans une réunion tenue chez le cardinal Radziouski, ils avaient consenti à attendre encore dix jours, jusqu'au 25 mai ; après ce délai, ils devaient prendre un parti définitif. Cependant, les chances de l'Electeur de Bavière, des Princes Alexandre et Constantin, ne faisaient que diminuer, et l'élection d'un Piast était hors de doute (1).

Le 24 mai, l'abbé de Polignac n'avait pas encore reçu le courrier qu'il attendait ; jusque-là, il avait fait différer l'élection du maréchal pour donner à Louis XIV le temps d'envoyer ses ordres et ses instructions ; il avait toutefois ménagé ses adversaires dans la crainte d'être obligé de revenir à eux, si les promesses qu'il avait faites ne pouvaient pas être exécutées. Bien que le parti opposé à l'élection du prince de Conti fût faible et qu'il ne pût, selon toute probabilité, parvenir à faire élire le fils du palatin de Lencici pour maréchal, le parti français s'impatientait, circonvenu par les partisans du prince Jacques.

(1) Lettres des abbés de Polignac et de Châteauneuf au Roi, 17 mai 1697.

Les ambassadeurs de l'Empereur et de l'Électeur de Brandebourg étaient arrivés à Varsovie, et leur présence rendait encore plus difficile la tâche des agents français.

L'abbé de Châteauneuf instruisit le roi de France des bruits que l'on faisait courir contre le candidat français (1). On disait, écrivait l'abbé de Châteauneuf, « que, si M. le prince « de Conti étoit une fois nommé, il pourroit impunément « manquer à sa parole, sachant bien les difficultés qu'il y « a à procéder à une nouvelle élection ; que les lettres de « change, telles que nous les avons, ne sont que du papier, « puisque le banquier ne s'engage à payer que lorsqu'il aura « touché les remises, fondé sur l'avis de son correspondant « qui lui enjoint, à la vérité, d'en promettre le payement, « mais qui le dispense de les accepter; que les ambassa- « deurs de Charles IX se mirent en ôtage, comme nous pro- « posons de le faire, mais qu'ils se sauvèrent bientôt après « contre la foi publique, moyennant une somme donnée au « gouverneur qui les gardoit. »

Dans cette conjoncture, les abbés de Polignac et de Châteauneuf, ne pouvant plus obtenir de délai, firent paraître une note adressée à la république de Pologne.

Il fallait justifier la France, qu'on accusait d'avoir voulu tromper la Pologne par des espérances mensongères :

« A LA SÉRÉNISSIME RÉPUBLIQUE :

« Les ennemis de la France, ayant vu le progrès que la

(1) Lettre de l'abbé de Châteauneuf au Roi, 24 mai 1697.

« réputation de M. le prince de Conti faisoit tous les jours
« dans l'esprit de la noblesse, et ne pouvant disconvenir
« d'un mérite aussi connu que le sien, ont tâché du moins
« de lui nuire en publiant qu'il n'y avoit nulle sincérité dans
« les avantages qu'il offroit à la République. C'est pourquoi
« on se croit obligé de lui déclarer :

« 1° Que le Roi très chrétien a envoyé à son ambassadeur,
« il y a six semaines, des lettres de change pour un million
« d'écus, payables trois mois après la nouvelle de l'élection,
« laissant à la discrétion de la République de prescrire à
« M. le princé de Conti telles autres sommes qu'elle jugeroit
« à propos conformément aux malheurs des temps et à la con-
« joncture présente de la guerre ;

« 2° Qu'outre sa parole royale et la sûreté des dites lettres
« de change dont le banquier répondroit, ses ministres ont
« ordre de déposer leur caractère et de se constituer en
« ôtages, dans quelque place de sûreté qu'il plairoit à la
« République de leur marquer, jusqu'au payement du dit
« million d'écus ;

« 3° Qu'ils jureroient, s'il étoit nécessaire, au nom de M. le
« prince de Conti, qu'il n'entreroit point dans le royaume que
« la dite somme ne fût acquittée, insérant, pour cela, dans le
« *Pacta Conventa*, la cause de nullité d'élection, afin que la
« République fût en droit de ne point le recevoir s'il manquoit
« à une promesse de cette nature dont l'accomplissement doit
« suivre de si près l'élection et précéder son entrée dans le
« royaume.

« La République est suppliée de considérer si, sans compter « le mérite de M. le prince de Conti, aucun de ses concurrents « offre, d'une part, autant d'avantages, et, de l'autre, tant de « sûretés, et si le Roi très chrétien n'avoit pas sujet d'espé- « rer qu'on s'en contenteroit.

« Cependant, on demande pourquoi le banquier de Paris a « spécifié dans ses lettres de change le terme de trois mois « après l'élection.

« Comme on veut procéder avec candeur et ne rien cacher de « la vérité à la République, on ne fera pas difficulté d'avouer « qu'on a pris le terme pour faire passer les fonds à Dantzick, « et qu'on a voulu se dispenser de le faire avant l'élection, « pour ne point hazarder, dans l'incertitude du succès, en « premier lieu 400,000 francs pour le change et pour la voi- « ture des espèces, et, en second lieu, pour ne point risquer « le fonds même du dit million d'écus, qui seroit exposé à la « discrétion et à la vengeance d'un prince ennemi, si un autre « que M. le prince de Conti étoit élu Roi. Les craintes de Sa « Majesté très chrétienne sur ce sujet ne sont que trop justi- « fiées puisqu'il est de notoriété publique qu'on n'a épargné « ni promesses ni menaces auprès du banquier de Dantzick, « pour l'empêcher d'avancer de l'argent sur les lettres de « change qu'il avoit reçues, et d'accepter celles qui pourroient « arriver de nouveau ; néanmoins, pour ôter tout prétexte aux « ennemis de la France de rendre ses promesses suspectes, « on a dépêché à S. M. T. C., depuis un mois, pour lui mar- « quer la nécessité d'envoyer des lettres de change payables

« pour le temps de l'élection ; mais, en même temps, comme
« cet argent est destiné pour la République, on espère :

« 1° Qu'elle voudra bien ordonner aux banquiers de Dantzick
« de ne point faire difficulté de recevoir et d'accepter les dites
« lettres de change ;

« 2° Qu'elle prendra cet argent sous sauvegarde, pour être
« rendu à S. M. T. C., en cas que M. le prince de Conti ne fût
« point élu ;

« 5° Qu'elle engagera le roi futur, si c'est un autre que lui,
« à en procurer le renvoi ;

« 3° Qu'elle donnera des sauf-conduits et des gardes aux
« banquiers, pour venir sans crainte en pleine Diète. . . . .
« c'est de quoi la République est suppliée par les soussignés. »

Les inquiétudes de l'abbé de Polignac commencèrent à se calmer lorsqu'il apprit que Holwell, banquier de Dantzick, avait ordre de lui payer 600,000 livres, et s'engageait à fournir trois millions après l'élection du prince de Conti. Ces ressources lui permirent de contrebalancer l'influence du prince Jacques, qui, depuis l'ouverture de la Diète d'élection, n'avait pas dépensé moins de 100,000 écus, et avait fait entrer dans son parti plusieurs palatinats sur l'appui desquels comptaient les partisans du prince de Conti.

L'élection du maréchal n'était pas encore terminée ; on aurait dit qu'il s'agissait de celle d'un roi, tant était grande l'importance qu'on y attachait de part et d'autre. Enfin, le 5 juin, Bielinski, grand chambellan de la couronne, candidat du parti français, fut nommé maréchal de la Diète, avec douze

cents voix de plus que son concurrent, le fils du palatin de Lencici. Il obtint ainsi une dignité dont il devait jouir bien moins de temps qu'il n'en avait employé à la solliciter (1). Cette élection avait été faite par la Pospolite, comme devait avoir lieu celle du roi; il était donc possible de prévoir le nombre de voix sur lequel chaque candidat au trône de Pologne pouvait compter.

(1) L'auteur de la *Scission de Pologne*, p. 155, place à tort cette élection à la date du 15 juin.

CHAPITRE XVIII.

CANDIDATS AU TRONE DE POLOGNE : LE PRINCE DE NEUBOURG, LE DUC DE LORRAINE, LE PRINCE DE BADE, DON LIVIO ODESCALCHI. — DU PARTI FRANÇAIS ; LES SAPIEHA VEULENT S'EN SÉPARER.

Vaincus à cette première épreuve, les adversaires du parti français n'en continuèrent pas moins leurs démarches pour combattre l'élection du prince de Conti. Parmi ces adversaires, les uns, comme Stanislas Dombski, évêque de Cujavie, ennemi déclaré de la France, étaient très dévoués au prince Jacques Sobieski ; les autres, formant le parti allemand, n'avaient pas encore fixé d'une façon définitive leur choix sur un candidat quelconque. La cour de Vienne soutenait toujours le prince de Neubourg et le duc de Lorraine, et repoussait le prince de Bade aussi bien que l'Électeur de Bavière.

Selon les abbés de Polignac et de Châteauneuf, tous ces candidats n'avaient que de médiocres chances de succès.

Le prince de Neubourg voulait bien se porter candidat, mais seulement jusqu'à ce qu'un autre, dans un terme plus ou

moins rapproché, vînt prendre sa place et fournir les sommes d'argent qu'il ne pouvait ni ne voulait distribuer ; d'ailleurs, il n'ignorait pas ce qu'aux dernières élections la candidature de son père, Philippe-Guillaume, avait coûté à sa maison, et cette leçon semblait devoir lui profiter.

Léopold, duc de Lorraine, n'avait pas beaucoup plus d'espérances à concevoir que le prince de Neubourg. Sa mère, veuve de Michel Koribut, était peu satisfaite des Polonais, qui lui avaient refusé son douaire, parce qu'après la mort de son époux elle avait été s'établir à l'étranger. La famille des Patz, qui, à la dernière élection, avait soutenu les intérêts de cette princesse, en voulant faire à Sobieski une loi de répudier Marie-Casimire d'Arquien pour épouser la veuve de son prédécesseur, Michel, n'était plus en crédit, et ceux qui restaient de cette maison étaient jeunes et sans emploi. Il n'était pas supposable que la couronne de Pologne fût destinée à Léopold, après avoir été refusée à un aussi grand prince que son père, le duc Charles, dont la candidature au trône de Pologne avait échoué deux fois de suite, après l'abdication de Jean-Casimir (1647) et après la mort de Michel Koribut.

Ces deux candidats étaient au moins aussi désagréables à Marie-Casimire et au prince Jacques Sobieski qu'au parti français. La veuve de Sobieski et son fils firent exprimer à Vienne leur mécontentement de l'appui qu'ils trouvaient auprès de l'Empereur, en lui demandant si c'était là la récompense destinée à la famille d'un prince qui avait sauvé l'Empire. L'Empereur répondit que Sobieski avait empêché les Polonais

de payer le douaire de la veuve du roi Michel; que, quant à lui, il ne se ferait pas faute de le répéter sur les biens de ceux qui avaient été les auteurs de cette injustice, et que le duché d'Olaw, que le prince Jacques possédait en Silésie, servirait en partie à l'en dédommager. Ce dissentiment survenu entre l'Empereur et la Reine eut pour résultat immédiat de fortifier le parti français.

Le prince Louis de Bade était, pour le prince de Conti, un concurrent plus digne et plus sérieux. Il passait, avec juste raison, pour un des meilleurs capitaines de l'époque; c'était lui qui avait conservé la Transylvanie à l'Empereur à une époque et dans des conjonctures telles que l'Allemagne eût cru en être quitte à bon marché au seul prix du sacrifice de cette province. Il avait battu les Turcs à la bataille de Salankemen (1691) où le grand visir, Mustapha Kopróli, fut tué; il avait en outre commandé, sur le Rhin, les troupes confédérées de l'Allemagne. L'Électeur de Brandebourg promettait de faire toutes les dépenses nécessaires pour l'élection du prince de Bade, et celui-ci, pour l'en dédommager, devait, étant roi de Pologne, lui céder, en toute souveraineté, la Prusse royale, et l'exempter de la foi et de l'hommage qu'il était obligé de faire à la Pologne pour la Prusse ducale. L'Électeur avait pu être de bonne foi lorsqu'il avait pris cet engagement vis-à-vis du prince de Bade, mais il n'était pas assez riche pour le tenir.

Parmi les candidatures moins sérieuses, était celle de don Livio Odescalchi, prince romain et neveu du pape Innocent XI, auquel les promesses n'avaient rien coûté. Il s'était fait

fort de payer l'arriéré de solde de l'armée et de faire rentrer la Pologne en possession de la ville d'Elbing, engagée à l'Électeur de Brandebourg. Il promettait, en outre, de reprendre Kaminiec, de ne pas se marier, ou du moins, de laisser la nation polonaise lui choisir une épouse, de fonder à Rome un collége pour vingt-cinq Polonais et vingt-cinq Lithuaniens, et de laisser tous ses biens à la Pologne, indépendamment de la donation entre vifs qu'il lui ferait de 200,000 florins de revenu. Don Livio Odescalchi avait envoyé en Pologne l'abbé de Monte Catini, avocat consistorial, pour appuyer sa candidature. « Les Polonois, qui aiment la raillerie et qui « n'épargnent pas même ceux qui leur donnent de l'argent, « se demandoient les uns aux autres si Odescalchi avoit un « procès en Pologne, et si cet avocat n'étoit pas venu pour le « solliciter. Ils n'en demeurèrent pas là; ils servirent cet « italien à la mode de son pays, et, par des pasquinades, « ils luy firent passer l'envie d'augmenter le nombre des « compétiteurs ; ils publièrent par écrit que *Davia*, nonce de « Sa Sainteté, se déclaroit pour Odescalchi ; qu'il offroit trente « millions à la République et que l'Italie se dépouilloit pour « lui de ce qu'elle avoit de plus considérable. On faisoit « courir une liste et un tarif de tous ces précieux bijoux, entre « lesquels étoient trois originaux de Raphaël, de sa meil- « leure manière ; six de Paul Véronèse ; quatre de Jules « Romain ; sept du Titien ; treize d'Annibal Carrache, et plu- « sieurs de quelques autres grands maîtres dont les Polo- « nois entendoient peut-être parler pour la première fois.

« deux statues antiques de Rémus et de Romulus n'y étoient « pas évaluées à peu de chose; il y avoit une médaille d'Othon « en bronze destinée à payer deux quartiers à l'armée. Enfin, « on étoit résolu de livrer aux Polonois, le jour du couronne- « ment, les statues de Pasquin et de Marforio (1). »

Que le nonce du Pape à Varsovie fût chargé de soutenir Livio Odelcaschi, c'est ce que l'on peut affirmer en présence des efforts qu'il fit pour donner le change à l'abbé de Polignac au sujet de la candidature du prince de Bade et de l'Électeur de Brandebourg, que le Czar visitait souvent à Kœnisberg. L'abbé de Polignac, dans une lettre à Louis XIV, s'exprimait ainsi à cet égard :

« Le nonce du Pape m'a voulu persuader que le prince de « Bade ne serviroit que de prétexte à l'Électeur de Brande- « bourg et que l'argent qui repose ici chez le baron d'Over- « beck, étoit destiné pour le margrave Albert, son frère, que « l'on vouloit proposer, sur la fin de la Diète, à la République « de Pologne, avec l'offre de la Prusse ducale et du change- « ment de religion ; mais je ne vois à cela aucune apparence, « et, depuis que le Nonce m'en a parlé, le bruit s'en est ré- « pandu sans que personne l'ait voulu croire. »

Des tentatives de transactions furent faites entre ces différents partis; on essaya d'abord de les réunir en faveur du prince Jacques, en renonçant à la Reine, à l'Électeur de Bavière et au prince Alexandre. On offrit aussi d'abandonner

(1) *Scission de Pologne*, p. 95 et 96.

le prince Jacques, à condition que le prince de Conti se désisrait de sa candidature ; mais on n'arriva à aucun résultat, et chaque parti conserva ses prétentions.

Le parti français, assurait l'abbé de Polignac, pouvait compter sur dix mille hommes de troupes, qui, à un moment donné, seraient d'une grande utilité, les violences commises à la Diète pouvant être considérées comme le prélude d'une guerre sanglante; du reste, ce parti ne pouvait manquer de devenir populaire en Pologne, lorsqu'on y aurait appris qu'à la demande de l'ambassadeur de France à Constantinople, les Turcs avaient promis de s'abstenir de courses en Pologne et qu'on aurait entendu l'ambassadeur turc lui-même dire, en pleine Diète, que son maître n'avait agi ainsi qu'à la considération de Louis XIV. Cependant, le parti français fut sur le point de faire une perte bien sensible. Les Sapieha voulurent s'en séparer, non pas pour se rapprocher de celui de la famille Sobieski, dont ils étaient toujours les ennemis déclarés, mais bien pour se joindre au parti allemand. C'était vers le prince de Neubourg qu'ils penchaient. Le palatin de Wilna, chef de cette puissante maison des Sapieha, craignait que l'élection du prince de Conti ne donnât lieu à une guerre civile, dans laquelle le Brandebourg, l'Empire et la Russie, qui avaient fait alliance avec la reine de Pologne, ne manqueraient pas de prendre fait et cause pour le prince Jacques. C'était dans un conseil tenu chez le cardinal Radziouski que les Sapieha avaient fait connaître leur nouveau plan de conduite; l'abbé de Châteauneuf avait alors proposé un parti

extrême : il consistait à déclarer au palatin de Wilna que s'il abandonnait le prince de Conti, l'ambassadeur de France, conformément à ses instructions, se joindrait à la famille de Sobieski et l'aiderait de son argent ; grâce à cette mesure et à la haine que les Polonais ont pour les Allemands, un des princes Sobieski l'emporterait infailliblement sur le prince de Bade, le seul candidat à craindre. Parmi les candidats allemands, en effet, le prince de Neubourg était celui qui convenait le moins aux Polonais, par la crainte qu'ils avaient qu'il n'épousât la Reine. Les ennemis du parti français ne se servaient de cette candidature que pour combattre celle du prince de Conti, comme ils s'étaient servis du parti français pour détruire l'influence des Sobieski : c'était l'élection du prince de Bade que désirait le parti allemand, mais il tenait cette candidature cachée pour qu'elle ne fût pas attaquée trop tôt ; telle était du moins la manière de voir de l'abbé de Châteauneuf (1).

L'abbé de Polignac n'avait pas fait aux Sapieha une réponse aussi catégorique que l'abbé de Châteauneuf, dans la crainte d'écarter à jamais du parti français cette puissante maison. Dans la conférence tenue chez le cardinal Radziouski, il se borna à des remontrances, combattit l'élection de tout prince allemand, et s'étendit sur les avantages que présentait celle du prince de Conti. Les Sapieha ne redoutaient rien tant que la guerre, et, comme, à leurs yeux, la nomination du prince de Conti la rendait inévitable, l'abbé de Polignac s'efforça de leur

(1) Lettre de l'abbé de Châteauneuf à Louis XIV, 14 juin 1697.

montrer que leurs voisins n'étaient pas à craindre : l'Électeur de Brandebourg avait besoin de son armée pour la sûreté de ses États et surtout pour garder la Prusse ducale ; le Czar aimait à voyager, il était à trois cents lieues de son pays et ses troupes étaient occupées ; celles de l'empereur d'Allemagne, combattant à la fois en Hongrie et sur le Rhin, ne pouvaient être dirigées contre la Pologne; et, d'ailleurs, la Pologne n'avait-elle pas su résister à l'Allemagne, lorsque le parti allemand fut assez puissant pour élever sur le trône de Pologne deux princes à lui (l'empereur Maximilien, après le départ de Henri III, et l'archiduc Maximilien, après la mort d'Etienne)?

Les Sapieha parurent ébranlés par les raisonnements de l'abbé de Polignac. L'argent étant indispensable en présence d'une éventualité de guerre, l'abbé leur dit que celui qu'on avait promis était sur la route de Dantzick ; « c'étoit tout perdre « que de leur avouer qu'il n'étoit qu'à Dantzick; c'est pour la « Pologne qu'a été fait ce proverbe : *Qui terme a ne doit* « *rien.* » Ils promirent enfin d'écrire au roi de France pour le prier de hâter le départ du prince de Conti. C'était les engager, autant que faire se pouvait, à soutenir le candidat français.

Quand Louis XIV reçut la dépêche par laquelle l'ouverture de la Diète et les engagements pris par les abbés de Polignac et de Châteauneuf lui étaient mandés, étonné d'apprendre que le parti du prince Jacques, qu'on lui disait naguère détruit, se relevait avec de nouvelles forces, au moment même où l'on allait procéder à l'élection du roi, il blâma formellement la

promesse qu'avaient faite ses ambassadeurs, de se constituer ôtages, cette promesse ne convenant point à la dignité du caractère dont ils étaient revêtus (1).

(1) Lettre du Roi à l'abbé de Polignac, 13 juin 1697.

CHAPITRE XIX.

CANDIDATURE DE L'ÉLECTEUR DE SAXE. — SES OUVERTURES AU CARDINAL RADZIOUSKI ET A L'ABBÉ DE POLIGNAC.

Une candidature, jusque là tenue cachée, commença alors à se produire, ou du moins à se laisser deviner ; ce fut celle de Frédéric-Auguste, électeur de Saxe. A quel moment conçut-il la pensée de prétendre à la couronne de Pologne, il est difficile de le déterminer d'une façon bien précise ; n'ignorant pas que les lois du royaume de Pologne excluaient du trône tout candidat qui n'était pas catholique romain, et que, par conséquent, la religion luthérienne qu'il professait, comme les électeurs de Saxe, ses ancêtres, sous la protection desquels cette religion s'était introduite en Allemagne, serait pour lui un motif péremptoire d'exclusion, il avait, au mois de février 1697, envoyé à Rome le baron Rose, un de ses lieutenants-généraux, pour connaître les dispositions de la cour pontificale à son égard, s'il consentait à renoncer au luthéranisme pour embrasser la religion catholique romaine (1).

(1) Dépêche du cardinal de Janson au Roi, 19 février 1697.

On a tout lieu de croire que les démarches de Jean Przependowski, castellan de Culm, auprès de l'Électeur de Saxe, et son voyage à Dresde dans le commencement de l'année 1697, ne furent pas sans influence sur la détermination prise par Frédéric-Auguste.

Le castellan de Culm ne jouissait pas en Pologne d'une grande considération. Habile et intrigant, il était avide d'honneurs et d'argent; sous le règne de Sobieski, de luthérien il s'était fait catholique pour devenir sénateur ; après la mort de ce prince, il avait embrassé le parti du prince Jacques qu'il croyait devoir être le plus fort, puis l'avait abandonné au mois de novembre 1696, pour le parti français, qu'il devait abandonner aussi. Il était mécontent de l'abbé de Polignac, dont il ne recevait pas autant d'argent qu'il en aurait désiré. Brouillé avec le prince Jacques, brouillé avec les partisans du prince de Conti, brouillé avec le prince de Bade, il comprit de suite que, si un de ces trois concurrents était élu roi de Pologne, il n'aurait aucune part aux faveurs et dignités dont l'avénement du nouveau roi serait l'occasion. Il chercha alors à prendre position de façon à ce que le souverain qui serait élu lui fût entièrement redevable de la couronne.

Przependowski avait épousé une fille du général Fleming, qui était au service de l'Électeur de Brandebourg. Il pria son beau-père de lui faire savoir ce qui se disait dans le Nord de l'Allemagne sur l'élection prochaine de Pologne. Il apprit que l'Électeur de Saxe avait une passion démesurée de se mettre sur les rangs, mais qu'il avait besoin de plusieurs renseigne-

ments nécessaires pour établir sa candidature. Le castellan de Culm écrivit aussitôt au chevalier Fleming, colonel d'un régiment dans les troupes de Saxe et cousin-germain de sa femme; il offrit ses services à l'Électeur, et sur sa réponse il partit secrètement au mois de février 1697. Il se rendit à Dresde où il fut reçu « avec toutes les démonstrations d'amitié, d'estime « et de confiance que les princes témoignent à ceux qui leur « seront utiles. » Il représenta à l'Électeur l'état où se trouvait la Pologne; il dit que le prince Jacques était perdu; que les princes ses frères n'avaient aucune prétention à la couronne; que la Reine se soutenait à peine avec le peu d'amis qui, par honneur, ne l'avaient pas abandonnée; que sa complaisance pour l'ambassadeur de France l'avait dépouillée de deux millions qui étaient l'unique ressource pour rétablir les affaires de son fils aîné; que les princes Charles de Neubourg, Léopold de Lorraine et Louis de Bade n'avaient point de parti formé; que celui du prince de Conti était puissant, à la vérité, mais qu'il ne serait pas impossible de le détruire et de mettre à sa place Son Altesse Électorale, si elle voulait suivre, pour elle-même, le système adopté par l'ambassadeur de France pour le prince de Conti; que ce ministre avait mis toute la Pologne dans les intérêts de son candidat par la promesse solennelle qu'il avait faite à la République, d'employer trois millions à payer les armées.

Przependowski ajouta que l'abbé de Polignac ne s'acquitterait jamais de ses promesses; qu'il n'avait reçu que 500,000 ou 600,000 livres sur Dantzick, qu'il avait été obligé d'en

laisser protester les lettres de change, et que la Reine était assez sûre des banquiers de cette ville pour espérer que, dans la suite, l'ambassadeur de France ne serait pas mieux servi; que l'on ne remarquait pas que la Cour de France eût pris cette affaire avec son empressement ordinaire; que, quand bien même elle la suivrait avec zèle, la nécessité l'obligerait, pour n'être pas sujette aux mauvaises intentions des banquiers, d'envoyer son argent en espèces; qu'elle en avait besoin ailleurs; et que la guerre que cette couronne avait avec les plus formidables puissances de l'Europe, l'empêcherait d'exposer trois millions et la personne du prince de Conti sur des vaisseaux, qui, outre le danger de naufrage, courraient encore risque d'être pris par les flottes d'Angleterre et de Hollande, flottes supérieures en forces, qui gardaient si étroitement les passages, que les frégates les plus légères ne pouvaient leur échapper. Enfin, il conclut que c'était à Son Altesse Électorale de profiter de la sincérité de ses avis et de rechercher les sommes nécessaires pour réussir dans une entreprise glorieuse et sans difficulté; qu'à son égard, il ne s'était détaché des intérêts de la France que parce qu'il avait assisté à différents conseils et avait connu, mieux qu'un autre, l'impossibilité d'exécuter les desseins sans argent, et que l'ambassadeur de cette couronne s'attendait inutilement à de nouvelles lettres de change; qu'il avait questionné les banquiers et que, sur leur réponse, il avait bien connu que l'abbé de Polignac était dans une erreur dont il n'avait pas jugé à propos de le tirer.

Le castellan de Culm avait réservé, pour la dernière

proposition, celle qu'il avait cru devoir être la moins agréable à Frédéric-Auguste; elle consistait à déterminer l'Électeur à se faire catholique. Il eut soin d'appuyer sa proposition sur un précédent historique : en 1530, l'empereur Charles-Quint ayant menacé Jean-Frédéric, électeur de Saxe, de le dépouiller de sa qualité d'électeur, si, à une messe solennelle célébrée à Augsbourg par les catholiques, il ne faisait pas sa fonction de connétable de l'Empire, Jean-Frédéric avait obtenu des théologiens protestants la permission de remplir les fonctions attachées à sa dignité pour le tirer du danger qu'il courait de la perdre. Przependowski pensait donc que les théologiens saxons ne seraient pas moins indulgents, pour Frédéric-Auguste, que Luther et ses disciples l'avaient été dans le siècle précédent, le cas actuel étant bien plus important, puisqu'il s'agissait d'une couronne.

Przependowski fut chargé de préparer, en Pologne, les esprits à accepter ses projets, pendant qu'en Saxe on n'omettrait rien de ce qui serait nécessaire pour réussir. On lui promit d'envoyer, avant la Diète, le chevalier Fleming pour exécuter ses ordres; il reçut en partant quelques présents, et on le combla d'honneurs et de magnifiques promesses.

Frédéric de Saxe suivit son projet avec constance et ténacité; il eut des conférences avec l'Électeur de Brandebourg et fit avancer quelques troupes sur Torgau près de la Silésie, sous prétexte d'entrer, au nom de l'Empereur, dans les affaires de la succession de Mecklembourg, succession qui était disputée entre les princes de Schwerin et de Gustrow; il vendit au duc

de Hanovre, pour 500,000 écus, ses droits sur le duché de Saxe-Lauenbourg, et demanda à l'Empereur le payement des subsides qui lui étaient dus depuis trois ans; il vendit les revenus de son domaine de Misnie au clergé luthérien de Saxe et leva des contributions extraordinaires dans ses Etats; il disait en avoir besoin pour la campagne de Hongrie.

Ce fut alors que le baron Rose partit pour Rome; il commença par avoir un entretien secret avec le cardinal de Janson, chargé d'affaires de France près le Saint-Siège. Sans lui parler d'abord des projets de l'Électeur de Saxe au sujet de la couronne de Pologne, il commença par l'assurer que Louis XIV trouverait, en cas de paix, l'Électeur de Saxe plus disposé qu'aucun autre prince d'Allemagne, à entrer dans les intérêts du grand Roi par un traité particulier, et eut grand soin, en outre, d'excuser l'alliance de l'Électeur avec l'Empereur; puis montrant au cardinal deux blancs-seings de Frédéric-Auguste, il lui confia, sous le plus grand secret, que l'un de ces blancs-seings devait servir à prendre des engagements avec Louis XIV, s'il consentait à appuyer son élection au trône de Pologne; l'autre devait être donné à Innocent XII, auquel l'Électeur de Saxe devait promettre, dès qu'il serait roi, d'embrasser la religion catholique.

L'envoyé de Saxe finit par demander au cardinal de Janson quelles seraient les dispositions de Louis XIV à l'égard de Frédéric-Auguste, s'il se mettait au nombre des concurrents au trône de Pologne. Le cardinal de Janson se contenta de répondre qu'il ignorait les intentions de Louis XIV, auquel il

allait rendre compte de cette conversation et demander des instructions; ce serait seulement lorsqu'il les aurait reçues qu'il pourrait faire au baron Rose une réponse catégorique. Le baron Rose fit observer que, n'ayant pas le temps d'attendre à Rome la réponse du Roi, Louis XIV pourrait adresser ses ordres à ce sujet à l'abbé de Polignac en Pologne; il partit, en effet, de Rome peu de jours après, laissant au cardinal de Janson la conviction qu'il avait fait la même confidence à quelques-uns des ministres du Pape. Il était naturel de penser que la candidature de l'Électeur n'était pas désagréable à la cour de Rome; elle pouvait espérer « que la Saxe, qui, au « siècle passé, avoit été le berceau du luthéranisme, pourroit, « dans celui-ci, lui servir de tombeau (1). »

Louis XIV répondit au cardinal de Janson (14 mars 1697) que les propositions de l'Électeur de Saxe étaient peu solides; il ne pouvait d'ailleurs appuyer un candidat engagé de toutes manières à l'Empereur.

Le baron Rose, rendant compte de sa négociation à l'Électeur de Saxe, lui avait rapporté pour réponse que le cardinal de Janson estimait que les choses étaient trop avancées en Pologne pour que Louis XIV y pût appuyer les prétentions de l'Électeur, à moins que, dans la suite, il n'y eût lieu de le proposer comme tiers parti; alors seulement le roi de France concourrait volontiers à cette élection, comme à toute affaire qui pourrait être avantageuse à l'Électeur et à la maison de

(1) Dépêche du cardinal de Janson, 19 février 1697.

Saxe. L'Électeur, content de ce début, envoya le baron Rose en Danemarck auprès de M. de Bonrepos pour lui faire les mêmes ouvertures qu'au cardinal de Janson ; mais M. de Bonrepos refusa de se charger de cette négociation , à cause de la grande distance qui séparait Paris de Copenhague et qui ne permettait pas de recevoir assez promptement les dépêches du Roi. Ce fut alors que le baron Rose passa en Hollande et alla trouver M. de Caillière, plénipotentiaire français à Ryswick. Il lui fit, de la part de l'Électeur de Saxe, des propositions, avec prière de les faire parvenir au roi de France.

Par ces propositions, l'Électeur de Saxe s'engageait à retirer les troupes saxonnes qu'il avait en Hongrie, au service de l'Empereur ; à entretenir, dans ses États, une armée de vingt mille hommes, à condition que Louis XIV en payerait moitié; armée qui serait toujours à la disposition du roi de France, dans le cas où la paix ne serait pas faite l'année suivante; à attaquer l'Empereur jusqu'en Bohême; enfin, à conclure avec Louis XIV une alliance offensive et défensive, heureux qu'il serait que Strasbourg restât à la France. Le baron Rose partit ensuite de La Haye pour aller à Hambourg attendre la réponse que le roi de France ferait à M. de Caillière.

Louis XIV répondit à M. de Caillière qu'il voyait avec plaisir qu'il se trouvait encore en Allemagne des princes désireux de se soustraire à l'oppression ; mais que, malheureusement, les propositions de l'Électeur étaient trop tardives. Louis XIV ne pouvait favoriser les prétentions de l'Électeur de Saxe au trône

de Pologne, puisqu'il était engagé à soutenir la candidature du prince de Conti ; en outre l'Électeur n'avait pas le temps, avant l'ouverture de la campagne, de faire revenir ses troupes de Hongrie, et les subsides qu'il demandait à Louis XIV étaient excessifs (1).

(1) Lettre de Louis XIV à M. de Caillière, 29 avril 1697.

CHAPITRE XX.

PROPOSITIONS DU CHEVALIER FLEMING A LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE DE LA PART DE L'ÉLECTEUR DE SAXE. — AUDIENCES DU NONCE ET DE L'AMBASSADEUR DE L'EMPEREUR A LA DIÈTE. — PROPOSITIONS IMPRIMÉES DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE. — LES PARTISANS DU PRINCE DE CONTI PROPOSENT DE REPORTER AU BESOIN LEURS VOIX SUR L'ÉLECTEUR DE SAXE. — L'ABBÉ DE POLIGNAC REPOUSSE CETTE PROPOSITION.

Przependowski, après son voyage à Dresde, était revenu en Pologne; mais, comme il y avait peu de crédit, il n'osait prendre sur lui d'entamer les négociations dont l'avait chargé l'Électeur de Saxe ; ne sachant comment sortir d'embarras, il écrivit au chevalier Fleming que l'ambassadeur de France était tranquille, que personne ne l'abandonnait, et que, sans argent, il avait ruiné le parti de la Reine et des autres prétendants ; qu'il fallait s'adresser à ce ministre, lequel, ne recevant pas l'argent qu'il attendait depuis longtemps, avait, selon toute apparence, des instructions secrètes de Louis XIV, pour lui permettre d'abandonner, le cas échéant, une candidature française (1). L'Électeur de Saxe ne connaissait pas encore la

(1) *Scission de Pologne*, p. 126.

réponse faite par Louis XIV, le 29 avril, aux propositions que lui avait transmises le plénipotentiaire de Ryswick; sur les avis donnés par le castellan de Culm, Frédéric-Auguste envoya à Varsovie le chevalier Fleming avec ordre de confier au cardinal Radziouski le projet qu'il avait d'abjurer le protestantisme et de se mettre au nombre des candidats au trône de Pologne.

La candidature de l'Électeur de Saxe ne fut pas combattue par l'Empereur, qui avait, au contraire, intérêt à appuyer ses prétentions. L'Empereur avait la guerre à soutenir sur le Rhin et sur le Danube; tous ses efforts ne pouvaient suffire à triompher de ses puissants ennemis, et les forces de l'empire, réunies à celles de ses alliés, auraient eu bien de la peine à arrêter les progrès de l'armée française, alors même qu'on eût été en paix avec la Turquie. L'Électeur de Saxe s'était engagé à fournir, outre son contingent, dix mille hommes destinés pour la Hongrie, afin de repousser l'armée ottomane. L'Empereur, n'ayant pas d'argent pour payer ses troupes, avait donné en gage à Frédéric-Auguste les duchés de Brieg, de Lignitz et de Volau en Silésie. On pensait à Vienne que l'Électeur de Saxe trouverait en Pologne de plus grandes difficultés qu'il ne s'y attendait, et on se préparait à lui faire acheter ce gage bien cher et à le retirer peut-être sans rien débourser. Le prince de Saxe paraissait disposé à tout accorder, pourvu que son élection ne fût pas traversée. L'Empereur espérait de son côté profiter de ces circonstances pour recouvrer la Luzace, que la maison d'Autriche cherchait depuis longtemps à enlever à

l'électorat de Saxe, auquel elle ne l'avait cédée qu'à regret (1).

Arrivé à Varsovie, à la fin du mois d'avril, le chevalier Fleming remplit, auprès du cardinal Radziouski, les instructions que lui avait données l'Électeur de Saxe. La Diète d'élection était ouverte depuis dix jours, lorsque le cardinal répondit (24 mai) qu'il était prêt à soutenir sa candidature, mais qu'avant de faire aucune démarche, il désirait avoir, au sujet de l'abjuration, une explication formelle de l'Électeur, cette explication ne dût-elle être communiquée qu'à lui seul. Il ajouta que, dans tous les cas, on pouvait compter sur sa discrétion. Il tint parole et ne parla pas de ce nouveau concurrent à l'abbé de Polignac. Celui-ci avait aussi reçu de l'Électeur de Saxe une lettre que lui avait remise, le 24 mai, le chevalier Fleming. L'Électeur supposait ou feignait de supposer que l'abbé de Polignac avait été prévenu, par le cardinal de Janson, des démarches qui avaient été faites, à Rome, pour obtenir l'appui de Louis XIV.

Selon l'auteur de la *Scission de Pologne* (2), « l'ambassa-
« deur de France fut sensiblement touché, lorsqu'il vit paroître
« ce nouveau candidat; s'il en avoit été averti plus tôt, il luy
« auroit fait donner l'exclusion dans les petites Diètes, mais
« le temps en étoit passé, et la noblesse accouroit de toutes
« parts à Varsovie, enseignes déployées, pour assister à
« l'assemblée générale. Il prévit bien que Przependowski

(1) *Scission de Pologne*, p. 119 et 120.
(2) Page 127.

« avoit fait valoir ses avis à Dresde ; le peu de confiance que
« la Pologne avoit en ce sénateur le persuada que d'autres
« personnes se mêloient de la même intrigue et il découvrit
« enfin un mystère que l'on s'étudioit à tenir caché.

« Davia, nonce de Sa Sainteté, avoit autrefois porté les
« armes dans la Morée au service des Vénitiens ; il s'étoit fait
« prêtre et avoit été internonce à Bruxelles, nonce à Colo-
« gne, et, de là, nommé à la nonciature de Pologne. Il étoit
« neveu du maréchal Caprara, si connu dans les guerres de
« Hongrie. Le marquis Davia, son neveu, étoit au service de
« Sa Majesté Impériale, lorsqu'il fut pris par les Turcs, il y
« a quelques années. Les infidèles, qui n'avoient point voulu
« le mettre à rançon, l'avoient enfermé dans le château
« des Sept-Tours, et on se persuadoit que son esclavage
« dureroit aussi longtemps que sa vie. Le Nonce, alarmé
« de la captivité de son neveu, s'adressa à la comtesse
« d'Altamonte, sa belle-sœur, qui étoit dame d'honneur de la
« reine d'Angleterre; et cette princesse voulut bien prier le
« roi de France d'interposer son autorité pour procurer la
« liberté à un gentilhomme qui se mettoit sous sa protection.
« L'ambassadeur du Roi eut ordre de négocier à la Porte la
« liberté de ce jeune seigneur ; les Turcs la refusèrent et le
« Nonce fit retentir la Pologne de ses plaintes, comme si
« ce ministre luy eût rendu un mauvais office, parce qu'il
« n'avoit pu luy en rendre un bon. Le Nonce avoit néanmoins
« retiré son neveu ; sur l'avis qui luy avait été donné que
« l'Électeur de Saxe retenoit un pacha, pris à Temeswar, il

« proposa à ce prince d'en faire un échange avec les Turcs « contre le jeune marquis Davia ; la proposition, qui avoit été « écoutée de part et d'autre, fut suivie de l'exécution.

« Il n'en falloit pas davantage pour rendre le nonce ami de « l'Électeur, ennemi de la France, et suspect à l'ambassadeur « de cette couronne. Ce ministre alla le trouver pour dé- « couvrir ses sentiments au sujet de l'Électeur. Le Nonce « l'assura qu'il ne souffriroit jamais que la couronne de « Pologne tombât sur la tête d'un hérétique ou d'un converti « suspect. »

En réponse à l'ouverture que lui fit le chevalier Fleming, l'abbé de Polignac essaya de prouver qu'il était trop tard pour établir une nouvelle candidature. Fleming répartit qu'au contraire, espérant profiter des débats ouverts entre les concurrents, c'était à dessein qu'il arrivait tard pour les mettre d'accord. Il eut plusieurs conférences, tant avec l'abbé de Polignac qu'avec l'abbé de Châteauneuf ; mais ils pensèrent avoir si peu à craindre de la part de ce nouveau prétendant, que l'abbé de Polignac écrivit au roi de France qu'ils avaient conseillé au chevalier Fleming de s'ouvrir au cardinal Radziouski ; que Fleming avait suivi ce conseil, mais que le Cardinal n'avait pas fait grand cas de cette proposition (1). Le conseil était au moins inutile, et Fleming ne l'avait pas attendu pour s'ouvrir à Radziouski, dont la réponse fut transmise à l'Électeur de Saxe, qui, à son tour, lui écrivit, le 4 juin, la lettre suivante :

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 31 mai 1697.

« Comme Votre Éminence a voulu être assurée par moi-
« même, touchant la religion catholique, je lui dis que l'affaire
« se pourroit achever de la manière que je pourrois être élevé
« sur le trône de Pologne : je ne ferois point de difficulté,
« alors, de professer la religion catholique, ce que je ne
« saurois faire avant, pour les grandes raisons qui ne peuvent
« être inconnues à Votre Éminence, et à cause desquelles je
« la prie de vouloir ménager l'affaire le mieux qu'il se peut.
« Voilà ce qui, je crois, suffira pour l'assurance de la religion,
« dont elle peut encore prendre plus exacte information par
« celui qui vous rendra celle-ci. »

L'abbé de Polignac ne redoutait pas la candidature de l'Électeur de Saxe ; toutes ses craintes étaient concentrées sur le prince de Bade qui lui semblait un candidat bien autrement sérieux, « non pas tant à cause de l'argent qu'il pouvoit offrir « à la République qu'à cause de l'art qu'il mettoit à cacher « sa concurrence jusqu'au dernier jour (1). » En attendant, le cardinal Radziouski, qui avait prêté de l'argent à l'ambassadeur de France, ne touchait pas les sommes qui lui avaient été promises. La route de Dantzick à Varsovie étant occupée par les gens de la Reine douairière et du prince Jacques Sobieski, on ne pouvait faire venir l'argent de Dantzick. Le chevalier Fleming entretenait, chez les gentilshommes polonais auxquels Radziouski avait montré la lettre de l'Électeur de Saxe, des dispositions favorables pour ce candidat.

(1) Lettre de l'abbé de Châteauneuf au roi, 18 juin 1697.

La Diète d'élection, cependant, continuait ses séances, qu'elle consacra à divers travaux préparatoires. Le 19 juin, elle décida que, selon l'usage, elle donnerait audience aux ambassadeurs étrangers (1). Le nonce du Pape y fut introduit le lendemain avec les cérémonies accoutumées ; il se borna, dans une harangue assez courte, à exhorter la noblesse à élire un roi catholique et qui pût être utile à l'Église et à la Pologne. L'audience donnée le même jour par la Diète à l'évêque de Passaw, ambassadeur de l'Empereur, fut marquée par des incidents singuliers. Comme la suite peu nombreuse que cet ambassadeur avait amenée de Vienne n'était pas un cortége digne de celui dont il représentait la personne, il avait rassemblé plusieurs Allemands qu'il avait trouvés à Varsovie, et ces gens ainsi ramassés lui servaient de gardes-du-corps.

(1) « Après que le mareschal des nonces a été élu et qu'on a établi une justice pour la seureté de tout ce qui se fait pendant la Diète, on parle des exhorbitances, c'est-à-dire des excez commis contre la République, en général, ou contre quelque particulier. Ensuite, on donne audience aux ambassadeurs de tous les Princes qui prétendent à la couronne ou qui recommandent quelque candidat. Car, il peut se rencontrer des princes assez généreux qui préfèrent les interests de leurs amis et leurs alliez aux propres interests de leur maison, comme il arriva à la Diète d'élection de l'an 1674, où le roy de France envoya un ambassadeur en Pologne pour y recommander uniquement le prince de Neubourg...... Lorsque les ambassadeurs doivent avoir leur audience, la République les envoye quérir. Elle commence par le nonce du Pape, ensuite par l'ambassadeur de l'Empereur, et puis par celuy de France.... Lorsque les ambassadeurs sont arrivés à l'audience, ils font leur harangue en latin. L'archevesque ou l'évesque qui préside leur répond pour le Sénat, et le mareschal des nonces pour la noblesse..... » (HAUTEVILLE, *Relat. hist. de la Pologne*, p. 213, 214 et 215).

Lorsque le Maréchal de la Diète vint au-devant de lui pour le conduire à l'assemblée, s'apercevant que les gardes de l'évêque de Passaw portaient autour de lui leur sabre nu, il les menaça de les faire chasser s'ils continuaient à l'escorter de la sorte ; il était le plus fort, il fallut obéir.

Le Grand-Secrétaire de la couronne reçut, des mains de l'évêque de Passaw, la lettre de l'Empereur. Comme cet officier la portait au Primat, qui devait la lire, il remarqua que l'adresse portait ces mots : *Inclytæ Reipublicæ*. On crut voir dans cette adresse un manque de respect de la part de l'Empereur et une preuve de sa fierté. On se rappela que l'empereur Maximilien, concurrent de Battori, s'était servi de la même formule et que sa lettre avait été fort mal reçue. Sur l'observation qui en fut faite à l'Ambassadenr, il demanda la liberté d'en faire ses excuses en pleine Diète ; on lui fixa le lendemain même, mais à condition qu'il ajouterait de sa main le mot *serenissimæ*, et qu'il se chargerait de faire agréer cette rectification par Sa Majesté Impériale. Il s'en excusa sur ce qu'il n'était pas en son pouvoir de rien changer au style de la chancellerie. Aussi la lettre de l'Empereur ne fut-elle pas reçue ; mais l'évêque n'en commença pas moins sa harangue et recommanda le prince Jacques Sobieski. Il fut interrompu plusieurs fois, parce qu'il se servait du terme *vos* au lieu des termes d'honneur « que l'on doit employer quand on parle à « une république libre et couronnée. » Comme il continuait la lecture de son discours, sans modifier ses expressions, les clameurs devinrent telles qu'il fut obligé de cesser. Un sai-

gnement de nez, qui lui survint, en lui donnant un prétexte pour se retirer, l'aida à sortir d'embarras.

L'abbé de Polignac devait parler le lendemain 22, mais le parti qui lui était opposé se préparait à l'interrompre et à se venger ainsi de ce qui était arrivé à l'ambassadeur de l'Empereur. Jablonowski, grand-enseigne de la couronne, avait dit au prince Lubormiski : « Vous avez fait insulte à notre ambas-« sadeur, nous en aurons raison demain sur le vôtre. » L'abbé de Polignac, averti de la mauvaise réception qu'on lui préparait, ne jugea pas à propos de se rendre à la Diète; il ne voulut pas exposer l'ambassadeur de France aux huées de gens mal intentionnés. Il fit imprimer ses offres, qui furent distribuées dans chaque palatinat, signées de sa main, et scellées de ses armes. Il obtint ainsi l'effet qu'il pouvait attendre de sa harangue.

Le cardinal Radziouski et les autres partisans de la France commencèrent alors à craindre de jeter la République dans le trouble et la division, s'ils donnaient lieu à une scission, en persistant à rejeter d'une manière absolue toute autre candidature que celle du prince de Conti. Ils tinrent entre eux un conseil secret, le 23 juin, pour savoir quel parti définitif ils devaient prendre (1). Quelques membres de cette réunion, pensant que les secours promis par la France n'arriveraient pas avant la scission, proposèrent de porter leurs voix sur l'Électeur de Saxe, cette candidature ne pouvant être désa-

(1) Dépêche de l'abbé de Polignac au Roi, 28 juin 1697.

gréable à Louis XIV, puisque c'était à lui que l'Électeur s'était d'abord adressé avant de se mettre sur les rangs. Il fut convenu qu'une députation serait envoyée à l'abbé de Polignac, pour lui faire approuver ce changement. A peine la députation était-elle partie, que Ladislas Priemski, castellan de Calish, arriva à la réunion. Ayant appris ce qui s'y était passé, il menaça de se joindre, avec la grande Pologne, au prince Jacques Sobieski, si le prince de Conti était abandonné. L'évêque de Plosko et les deux autres députés qui étaient venus trouver l'abbé de Polignac, de la part du Conseil, après lui avoir déclaré que ses amis ne voulaient rien faire sans l'avoir prévenu, le prièrent d'envisager les malheurs dont la Pologne était menacée, maintenant que la scission était inévitable, depuis que l'ambassadeur de France « n'avoit pu mettre ordre « aux secours essentiels, qui seuls étoient capables ou de « l'empêcher ou de l'éteindre. » Ils finirent par lui avouer qu'ils avaient trouvé « un milieu qui mettroit la République « en repos, qui assureroit l'honneur de la France, » et qui ne porterait aucun préjudice à son ambassadeur; cet expédient « étoit de consentir au choix de l'Électeur de Saxe, que l'on « obligeroit à restituer au roi très chrétien l'argent qu'il avoit « dépensé (1). » Ils ajoutèrent que l'Électeur « feroit pour « l'ambassadeur de France ce que la reconnoissance exigeoit « d'un prince qui luy seroit redevable d'une couronne. »

L'abbé de Polignac refusa de souscrire à une telle proposi-

(1) *Scission de Pologne*, p. 144.

tion ; il répondit qu'il regardait la concurrence de l'Électeur comme chimérique. Si les sommes « promises pour appuyer « l'élection du prince de Conti, » dit-il, « étoient insuffisantes, « il n'auroit pas fallu insister autant auprès de moi pour les « faire venir, et il ne falloit pas les accepter une fois arrivées. « La France ne pouvoit, ni ne vouloit soutenir la candidature « d'un Allemand, hérétique et dépendant de l'Empereur par « sa dignité électorale. » Cette réponse et la menace du castellan de Calish empêchèrent l'assemblée de prendre une résolution définitive.

L'évêque de Posnanie et le palatin de Priclavie firent alors connaître deux lettres du prince Jacques, par lesquelles il renonçait à toutes ses prétentions à la couronne, en faveur du prince Charles de Neubourg; mais, comme il n'y avait pas d'apparence que les partisans du prince de Conti abandonnassent leur candidat pour le prince de Neubourg, mais bien plutôt pour l'Électeur de Saxe, le parti du prince Jacques se tourna du côté de Frédéric-Auguste, dont les propositions faites à la République, par l'organe du chevalier Fleming, n'étaient inconnues de personne.

CHAPITRE XXI.

DIÈTE D'ÉLECTION. — LE PRINCE DE CONTI EST ÉLU ROI DE POLOGNE ET PROCLAMÉ PAR LE CARDINAL-PRIMAT. — L'ÉVÊQUE DE CUJAVIE, DE SON COTÉ, PROCLAME L'ÉLECTEUR DE SAXE FRÉDÉRIC-AUGUSTE. — LETTRE QUE LUI ÉCRIT LE CARDINAL RADZIOUSKI. — DÉPÊCHE DE L'ABBÉ DE POLIGNAC AU MARQUIS DE TORCY.

Le 25 juin, la noblesse, représentée par plus de quatre cent mille hommes, s'était rendue dans la plaine de Varsovie pour préparer l'élection qui devait avoir lieu le lendemain. Chaque palatinat était divisé par compagnies, dont les plus fortes étaient de huit à neuf cents hommes et les plus faibles de deux cents. Le nombre total de ces compagnies s'élevait à plus de deux cent cinquante. Tout le monde était à cheval, à l'exception de quelques gentilshommes pauvres qui, n'ayant pas le moyen d'avoir un cheval, suivaient la cavalerie sans sabre, mais armés de faux ; ils ne perdaient rien pour cela de leur fierté. Selon la coutume, chaque sénateur prononça, dans son palatinat respectif, une harangue pour recommander de faire une bonne élection. La harangue de l'évêque de Plosko ne fut pas plutôt terminée, que son palatinat s'écria, à plusieurs

reprises : *Vive Conti!* Les palatinats de Siradie, de Rava et ceux de Prusse poussèrent le même cri. « On fut sur le point de « voir anticiper l'élection par l'impatience qu'avoit la noblesse « de se donner un souverain, qui seul luy sembloit capable de « rétablir le royaume dans son ancienne splendeur (1). »

Le castellan de Culm, toujours dévoué au parti saxon, pour arrêter l'enthousiasme des palatinats de Prusse, essaya, dans un discours, de leur prouver que l'Électeur de Saxe était, pour eux, un aussi bon choix que le prince de Conti. Le chambellan de Mariembourg l'interrompit en s'écriant : « Traître, sont-ce « là tes serments? » Et en même temps il lui tira un coup de pistolet. Le Castellan aurait été tué, si un voisin du chambellan n'eût avec sa canne détourné le coup. Les acclamations du palatinat de Plosko étaient chose insolite; les autres palatinats protestèrent contre cette inconvenance, se plaignant de ce que, sans attendre la déclaration des palatinats supérieurs, l'évêque de Plosko avait prétendu nommer le roi. Ils l'accusèrent, aussi bien que les Sapieha, les Lubormiski, les Radziwill et le palatin de Culm, d'avoir concerté cette élection prématurée. Toute la journée se passa en démarches et pourparlers entre les partis saxon et français. Comme la grande objection faite par les Polonais à l'Électeur de Saxe était son dévouement à la religion protestante, dont il était en Allemagne un des puissants soutiens, ces deux partis s'adressèrent au nonce du Pape, pour être édifiés sur la valeur de l'abjuration de l'Électeur, dont

(1) *Scission de Pologne*, p. 155.

le chevalier Fleming avait apporté une attestation délivrée par l'évêque de Javarin (1), laquelle il montrait à tout le monde. Le nonce se trouva fort embarrassé pour répondre à une pareille question et promit au parti saxon de confirmer le certificat de l'évêque de Javarin, pendant qu'il assurait les abbés de Polignac et de Châteauneuf qu'il n'en ferait rien. Quant au cardinal Radziouski et à l'évêque de Plosko, ils ne croyaient pas à l'authenticité de l'acte, quoique signé par l'évêque de Javarin.

Le 26, le Cardinal-Primat célébra une messe solennelle dans l'église Saint-Jean, en présence de toute la noblesse; l'évêque de Plosko fit un sermon dans lequel il se compara au prophète Samuel qui demandait à Dieu un roi, non comme Saül, mais comme David. Après l'office, on se rendit au lieu de l'élection; les sénateurs prirent leur place dans le Kolo; le cardinal nomma les candidats et fit l'éloge de chacun d'eux. Quand il fallut prononcer le nom de l'Électeur de Saxe, il annonça que, par honneur, on ne devait pas l'oublier, mais que ce prince n'était pas éligible, parce qu'il faisait profession de luthé-

(1) L'évêque de Javarin, Christian-Auguste de Saxe, parent de l'Electeur, était redevable de sa fortune à l'Empereur, qui, au mois d'août 1696, l'avait tiré de l'Église de Cologne, où il était alors chanoine et grand prévôt, pour le mettre en possession du riche évêché de Javarin (Raab en Hongrie). Le Pape, à la recommandation de l'Empereur, lui avait octroyé gratuitement ses bulles. Le nouveau prélat, pour rendre service à sa famille et témoigner sa reconnaissance à son bienfaiteur, avait accordé à leurs importunités une attestation qui portait que, le 2 juin, fête de la Trinité, l'Electeur de Saxe avait fait abjuration à Vienne entre ses mains.



ranisme, sa conversion n'étant appuyée que sur des preuves défectueuses. Son discours achevé, le cardinal mit un genou en terre, leva les mains vers le ciel, et déclara qu'il ne proclamerait jamais un roi que du consentement de l'assemblée. Les sénateurs se retirèrent, le Cardinal et le directeur de la Diète demeurèrent seuls dans le Kolo pour recueillir les voix (1).

Le castellan et le palatin de Cracovie engagèrent leur palatinat, qui a le droit d'exprimer son vote le premier, et celui de Posnanie, qui vote le second, à crier : *Vive le prince Jacques Sobieski !* Trois compagnies de Cracovie et une de Posnanie proférèrent, en effet, ce cri, mais très-faiblement ; les autres compagnies de ces deux palatinats crièrent : *Vive Conti !* avec tant de force, que ce nom fut entendu de toutes parts. Le palatinat de Wilna, qui opine le troisième, se déclara aussi en faveur du prince de Conti. Il en fut de même des autres jusqu'à celui de Samogitie, qui donna son suffrage le neuvième. Deux compagnies de cette province, gagnées par les Krzispins, nommèrent l'Électeur de Saxe. Ce nom parut si odieux aux partisans du prince de Conti, qu'ils ne parlaient de rien moins que de se jeter sur des gens assez audacieux pour proposer un luthérien.

Les palatinats continuèrent à exprimer leurs suffrages ; cependant, on vint dire à l'évêque de Passaw qu'il était absolument nécessaire d'avoir un certificat du nonce du Pape, pour corroborer celui de l'évêque de Javarin, concernant l'abjuration

(1) *Scission de Pologne*, p. 158.

de l'Électeur de Saxe, à laquelle on n'ajoutait aucune foi. Davia donna ce certificat; bientôt après, Przependowski l'apporta au champ électoral, et fit crier à haute voix, par ses gens, que le nonce du Pape déclarait à l'assemblée que l'Électeur de Saxe était bon catholique et que Sa Sainteté demandait la couronne pour lui. Ce nouvel incident, produit au milieu de la journée, alors que le parti de Saxe était supérieur à ceux de Neubourg, Lorraine et Bade, mais bien inférieur à celui du prince de Conti, ne manqua pas de produire une certaine émotion.

La confusion qui s'en suivit et le désordre devinrent si grands « qu'il n'étoit pas possible de compter les suffrages; le tumulte « empêchoit de les développer. Le cardinal, pour obvier à ce « désordre, proposa que ceux qui étoient pour Conti passassent « d'un côté, et que les partisans des autres candidats se « rangeassent de l'autre. Cela fut exécuté dans le moment et « on vit passer à la droite du Schopa un si grand nombre de « compagnies pour Conti, que ses ennemis crurent que tout « alloit défiler de ce côté-là : ainsi, ils redoublèrent leurs « efforts pour former un corps à la gauche, qui ne fut ce jour « là que de trente-six compagnies pour les quatre prétendans, « pendant que la division de Conti était composée au moins « de deux cent quatorze. » On n'attendait plus que la proclamation du prince de Conti comme roi de Pologne; mais elle fut différée par le cardinal qui voulait que l'élection eût lieu à l'unanimité des suffrages. L'abbé de Polignac rendit compte en ces termes des événements qui suivirent :

« On passa toute la nuit à cheval pour éviter la disconti-
« nuation, parce que la Diète ne doit durer que six semaines.
« Nous perdîmes cette nuit là une partie de quelques pala-
« tinats, parce que nous manquions d'argent et qu'ils en
« avoient; et les choses furent si balancées le lendemain,
« qu'on fût obligé d'en venir à une conférence où nos ennemis
« déclarèrent par leurs députés qu'ils étoient prêts de renoncer
« à la maison royale et aux Allemands, pourvu qu'on renonçât
« à monseigneur le prince de Conti ; que c'étoit bien se mettre
« à la raison que de renoncer à sept candidats, tandis qu'ils ne
« demandoient que celle d'un seul. On apprit en ce moment
« la désertion du grand-général Sapieha, dont la maison avoit
« reçu de nous plus de 80,000 écus, c'est-à-dire quinze fois
« au-delà de ses capitulations, et qui étoit le seul que nous
« avions à opposer aux trois autres qui étoient contre nous.
« Tous nos amis en furent consternés et songèrent aussitôt à
« Bade.

« Si Votre Majesté veut bien se ressouvenir de ce que nous
« lui avons écrit sur ce candidat, elle comprendra aisément
« combien nous eûmes lieu de l'appréhender dans une pareille
« conjoncture; mais nos chefs furent consolés et encouragés
« par les menaces de notre noblesse, qui déclara qu'elle éliroit
« monseigneur le prince de Conti, sans eux, s'ils manquoient
« de fermeté.

« Ils ne laissèrent pas, pour mettre les autres dans leur
« tort, de leur aller proposer M. de Bade, sachant bien que le
« castellan de Cracovie ne l'accepteroit jamais, et, par cet

« artifice, ils détachèrent de lui quelques palatinats qui se « réunirent aux nôtres, en sorte que, voyant que nous en « avions vingt-neuf, on jugea qu'il n'étoit plus temps de « différer la nomination.

« Les autres s'en aperçurent et demeurèrent fidèles à « Saxe, parce que c'étoit le seul qui pouvoit les soutenir, « par la facilité d'entrer bientôt dans le royaume avec « des troupes, et l'évêque de Cujavie le nomma dans le « camp avant que le Cardinal commençât le sien dans le « Kolo, ce qui est une triple irrégularité de la part dudit « évêque.

« Notre nomination fut suivie du *Te Deum* dans l'église « Saint-Jean et de la décharge de l'artillerie, en sorte qu'elle « a été revêtue de toutes les formalités nécessaires.

« Voilà, Sire, ce que nous avons fait malgré l'opposition de « trois généraux et l'infidélité du quatrième.

« Il est vrai que celui-ci, honteux des reproches de nos « amis et d'une partie de sa famille, qui le conjurèrent, avec « des larmes, de ne les plus abandonner, leur protesta qu'il « étoit toujours le même et le proteste encore ; mais il le fait « d'une manière si froide, qu'on ne sauroit faire fond sur sa « constance ; ce qu'il y a de plus apparent, c'est qu'il veut « balancer les deux partis pour se faire encore acheter de « l'un et de l'autre.

« Enfin, monseigneur le prince de Conti est élu par les « trois quarts de la République. » L'abbé de Polignac avait soin d'ajouter...... « et l'autre quart, par pur désespoir, a

« élu un prince qu'on ne pouvoit prévoir (1)..... » Il faisait allusion à la nomination de l'Électeur de Saxe. Cette nomination n'avait suivi que de quelques instants celle du prince de Conti. Après le départ du cardinal Radziouski et des partisans du prince de Conti, l'évêque de Cujavie, avec les trois généraux Jablonowski, Potoski et Sluska, avait aussi quitté le champ électoral, et, se prévalant de l'absence du Cardinal-Primat, avait proclamé, sans bruit, à la tête de quarante compagnies restées fidèles au parti Saxon, Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, roi de Pologne et grand-duc de Lithuanie. Il s'était ensuite rendu à Varsovie, et, pendant que toute la ville était occupée à faire des feux de joie pour la nomination du prince de Conti, il avait fait ouvrir les portes de l'église Saint-Jean et avait chanté un *Te Deum* en l'honneur de l'Électeur de Saxe. Deux heures auparavant, pareille cérémonie y avait eu lieu pour le prince de Conti. La nomination de l'Électeur de Saxe s'était ainsi faite hors du champ électoral. C'était là un cas de nullité auquel l'évêque de Cujavie n'avait pas fait attention, mais dont les partisans de l'Électeur l'avertirent le soir même ; ils l'obligèrent à retourner le lendemain, 28, à la pointe du jour, au champ électoral, pour proclamer de nouveau Frédéric-Auguste roi de Pologne.

L'évêque de Cujavie n'en demeura pas là ; il fit jurer, le même jour, dans l'église de Varsovie, les *Pacta conventa* par le chevalier Fleming, auquel on donna le titre d'envoyé extra-

(1) Lettre des abbés de Polignac et de Châteauneuf au Roi, 26 juin 1697.

ordinaire de l'Électeur de Saxe, quoiqu'il n'en eût pas le caractère. Fleming promit, au nom de son maître, de fournir dix millions à la République, d'entretenir quinze mille hommes tant qu'elle aurait la guerre avec les Turcs, de reprendre Kaminiec, de rétablir la religion catholique en Saxe. Il s'engagea de plus, toujours au nom de l'Électeur, à obtenir l'abjuration de l'Électrice; le serment fut prêté par Fleming sur le Saint-Sacrement. On n'a guère vu de cérémonie si sacrilége ni si extravagante; deux évêques introduire un calviniste dans leur propre église pour lui faire jurer, entr'autres choses, sur le Saint-Sacrement, auquel il ne croit point, que son maître luthérien sera bon catholique. Deux gentilshommes protestèrent de nullité et dirent qu'il fallait être athée pour se moquer ainsi de la religion. L'évêque de Cujavie ordonna qu'on les fît taire à coups de sabre, ce qui fut exécuté. On se battit dans l'église près du maître-autel; un chanoine emporta le Saint-Sacrement dans la sacristie; on donna de l'argent à ceux qui protestaient, et il n'en fut plus parlé.

Le succès de la candidature du prince de Conti n'était donc pas aussi complet qu'on l'avait espéré; cependant il était élu. A ce sujet, les abbés de Polignac et de Châteauneuf ne manquèrent pas de faire part à Louis XIV des difficultés qu'ils avaient eu à surmonter pour obtenir ce résultat, qui était loin d'être définitif :

« Votre Majesté jugera aisément, » disaient-ils, « que ce « n'est pas sans peine que nous sommes venus jusque là, et

« qu'il a fallu bien des artifices pour persuader à nos amis la « réalité des millions à Dantzick, que nous avions destinés « pour soutenir la scission et la prochaine arrivée de Monsei- « gneur le prince de Conti. Nous tâcherons de les retenir par « cette même espérance et en empruntant de l'argent de tous « côtés; c'est un miracle si nous pouvons nous dispenser d'en « venir à la preuve, et nulle possibilité d'empêcher le cou- « ronnement de M. de Saxe, qui est aux portes du royaume, « si nous n'avons de l'argent pour faire confédérer l'armée « sous quelques-uns de nos chefs, puisque les généraux, « comme je l'ai dit, sont contre nous. »

Depuis quelque temps, la candidature de l'Électeur de Saxe avait ébranlé le parti du prince de Conti, parti dont la France ne satisfaisait pas suffisamment l'avidité ; mais les abbés de Châteauneuf et de Polignac avaient toujours regardé cette concurrence comme peu dangereuse. « Quand même, » écrivaient-ils à Louis XIV, « l'Électeur de Saxe seroit sûr des « seigneurs, la noblesse ne s'accommoderoit jamais d'un « prince qui est allemand, hérétique, dépendant de l'Empe- « reur par sa dignité et indépendant de la République par « des forces étrangères. » L'évènement n'avait pas justifié les prévisions des gentilshommes français ; aussi, ils avaient eu soin, dans leurs dépêches, de détailler la suite d'intrigues auxquelles l'Électeur de Saxe devait sa nomination, toutefois illégale, au trône de Pologne. L'argent répandu par le chevalier Fleming n'avait pas peu contribué à ce résultat. L'ambassadeur de Brandebourg lui avait, en cette circonstance, prêté

200,000 écus destinés, dans le principe, à l'élection du prince de Bade (1).

Les partisans de l'Électeur de Saxe ne perdirent pas de temps. Assurés de l'appui des généraux, ils s'emparèrent du château de Varsovie et envoyèrent des ambassadeurs députés au roi de leur choix pour lui demander : « s'il étoit vraiment « catholique, si sa femme se convertiroit avant d'entrer en « Pologne ; et, enfin, s'il avoit les dix millions qu'il avoit « promis. » De son côté, le cardinal Radziouski notifia au chevalier de Fleming qu'il tenait pour nulle l'élection faite par quelques palatinats en faveur de son maître, et écrivit, le 29 juin, à l'Électeur dans le même sens ; il motivait ainsi sa manière d'agir :

« Parce qu'un petit nombre, autorisé par trois des généraux, « a enveloppé dans sa nomination Votre Altesse Sérénissi- « sime, sans aucun égard pour les droits ni l'autorité du « Primat, qui est la seule qu'on doit considérer pendant l'in- « terrègne, nous déclarons à Votre Altesse Sérénissime, avec « tout le respect que nous lui devons, que notre intention n'a « pas été et n'est point encore de charger du soin de notre « royaume Votre Altesse Sérénissime, occupée par ses exploits « héroïques contre l'ennemi de la chrétienté. »

Le parti français conservait donc encore de l'espoir ; de plus, à cette même date, l'abbé de Châteauneuf, en parlant du prince de Conti, assurait Louis XIV que « si le roi arrivoit

(1) Lettre de l'abbé de Châteauneuf au Roi, 29 juin 1697.

« avant trois semaines, son couronnement seroit immanqua-
« ble. » Cependant l'abbé de Polignac sentit le besoin de s'excuser, et, imputant au manque d'argent l'échec que venait de recevoir le parti français, il écrivit au marquis de Torcy :

« Vous voyez en quel état sont les affaires du roi de Pologne;
« s'il avoit été ici ou dans le voisinage, et si les millions de
« la République avoient été comptants, comme nous l'avions
« toujours demandé, la double élection ne seroit pas faite;
« ou, du moins, elle auroit peu duré : au lieu que présente-
« ment nous nous trouvons avec un titre incontestable sans
« argent et sans roi, pendant que l'Electeur de Saxe est aux
« portes avec des troupes et l'assistance de tous les États
« voisins du royaume intéressés à le soutenir.

« Nous devions avoir, avant hier, audience de la Républi-
« que chez Monseigneur le cardinal Radziouski; mais, les
« Saxons ayant proposé une conférence pour ce matin, on a
« mieux aimé la leur accorder et suspendre le reste pour faire
« voir la douceur avec laquelle nous voulons procéder (1). »

(1) Dépêche de l'abbé de Polignac au marquis de Torcy, 1er juillet 1697.

CHAPITRE XXII.

AUDIENCE DE L'ABBÉ DE POLIGNAC CHEZ LE CARDINAL RADZIOUSKI. — INUTILITÉ DE LA TRANSACTION PROPOSÉE PAR LE GRAND MARÉCHAL DE LA COURONNE. — DÉPART DE L'ABBÉ DE CHATEAUNEUF POUR DANTZICK. — MANIFESTE DU PARTI FRANÇAIS. — CONVOCATION DE LA DIÈTE POUR LE 25 AOUT. — HÉSITATION DE JEAN CASIMIR SAPIEHA VAINCUE PAR L'ABBÉ DE POLIGNAC. — DÉMARCHES DU PARTI SAXON. — MAUVAISES DISPOSITIONS DU CORPS DIPLOMATIQUE DE VARSOVIE CONTRE LE PRINCE DE CONTI. — ESPÉRANCES DE L'ABBÉ DE POLIGNAC. — L'ABBÉ DE CHATEAUNEUF A DANTZICK; SA DÉPÊCHE A LOUIS XIV.

Quatre jours après l'élection, le 30 juin, l'abbé de Polignac eut une audience du cardinal Radziouski. Le Grand-Maréchal de la couronne était présent; il proposa d'entamer des négociations pour accorder le parti saxon et le parti français; cinq médiateurs, assistés de six sénateurs et de douze gentilshommes, furent chargés de ce soin. Les cinq jours que durèrent les conférences « ne furent employés qu'à se choquer les uns « les autres et s'accuser mutuellement d'avoir opprimé la « liberté. » On y proposa de casser les deux élections, d'assembler une seconde Diète, à la condition toutefois qu'aucun des deux candidats ne mettrait le pied sur le sol polonais. Le parti saxon, et pour cause, ne voulut jamais souscrire à cette condition. Le parti français, intimidé par l'opiniâtreté de

ses adversaires, demanda de l'argent à l'abbé de Polignac avec plus d'insistance que jamais.

L'abbé de Châteauneuf partit alors pour Dantzick afin de hâter la remise des fonds. Il voulait aussi voir la reine de Pologne pour tâcher de lui persuader que ses intérêts et ceux du prince de Conti étaient identiques. Il fallait enfin prendre les mesures nécessaires pour l'arrivée et le débarquement du prince de Conti. L'abbé de Polignac était resté en butte aux amis et aux ennemis. « Les derniers ne me donneroient nulle « inquiétude », écrivait-il au Roi, « si j'avois de l'argent; « mais les premiers me mettent au désespoir, parce que je « n'en ai pas (1). »

Ne sachant si M. le prince de Conti viendrait ou non, ses partisans n'avaient pas rédigé de *Pacta conventa*; ils s'étaient contentés de lancer un manifeste dans lequel, disant qu'ils ne voulaient pas imiter les violences du parti de Saxe, ils déclaraient qu'ils s'en rapporteraient à la République. A cet effet, ils convoquèrent la Diète pour le 25 août, sans que le parti contraire y voulût consentir. Sapieha (Jean-Casimir), palatin de Wilna et grand-général de Lithuanie, refusa d'abord de signer le manifeste; homme de guerre, il voulait savoir comment il la pourrait faire, si l'on était obligé d'en venir à cette extrémité. Le motif de son abstention ne laissait pas que d'être spécieux : « Le prince de Conti étoit son roi légitime; « il s'étoit engagé à l'élire, mais non à le soutenir; il n'avoit

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 15 juillet 1697.

« que son armée, mais non payée; il n'en étoit pas le maître:
« le castellan de Wilna, ami de la Reine et ennemi de Sa-
« pieha, avec l'argent de l'Électeur de Saxe, pouvoit encore la
« faire révolter. Indépendamment de l'appui que Saxe trouvoit
« dans l'Empereur, le Czar et l'Électeur de Brandebourg, il
« avoit encore pour lui l'armée de la couronne, commandée
« par Jablonowski, castellan de Cracovie, à laquelle la France,
« aussi bien qu'à celle de Lithuanie, avoit promis six quartiers
« de solde. D'ailleurs, l'Électeur de Saxe lui-même n'étoit-il
« pas à Tarnouskiguoi, sur la frontière de Silésie, tandis
« qu'on attendoit le prince de Conti comme le Messie. » A ces raisons l'abbé de Polignac répondit que l'argent était à Dantzick, et donna l'assurance positive que le prince de Conti y arriverait sans faute avant la fin du mois. Les partisans du prince de Conti répondirent alors unanimement qu'ils attendraient encore huit jours (du 30 juin au 6 juillet), mais que passé ce temps ils ne pouvaient plus le soutenir, ne voulant être ni *égorgés* ni *subjugués*. Ils finirent par accorder à l'abbé de Polignac jusqu'au 21 juillet pour commencer les payements et jusqu'au 30 pour les achever. L'Abbé alléguant la difficulté de faire venir l'argent de Dantzick à Varsovie, ils lui offrirent des gardes pour le faire escorter, en lui faisant remarquer que, si l'argent était à Dantzick, il avait tout le temps nécessaire pour le faire venir jusqu'au 21 juillet, et que, si l'argent n'y était pas, il ne fallait plus parler de rien.

Leur parti était pris; c'était au tour de l'abbé de Polignac de prendre le sien.

« Je me vis dans une telle extrémité, » écrivait l'abbé de Polignac, « qu'au moins pour gagner la fin du mois et les « empêcher de tout gâter par leur impatience, je me soumis « à tout ce qu'il voulurent; ils signèrent alors de bon cœur, « et leur palatin de Wilna, qui fit la chose avec le plus de « cérémonie, la fit pourtant à la fin. »

Pour gagner l'armée de Pologne, on y envoya le *Podstoli* de la couronne (échanson) avec ordre d'engager les soldats au service du prince de Conti, en leur promettant, dans le plus bref délai, le payement de leur solde arriérée; mais il était indispensable de faire quelques avances de fonds, et l'abbé de Polignac n'avait pas d'argent. La castellane de Lencici consentit à engager ses pierreries pour 15,000 écus, et reçut en payement de l'ambassadeur de France des lettres de change sur Dantzick.

On envoya à Cracovie le staroste Oltinski et deux burgraves de Cracovie pour empêcher les entreprises que tenterait inévitablement l'Électeur de Saxe sur le château de cette ville. L'abbé de Polignac n'avait cependant pas grand espoir de conserver cette place au parti français; mais il pensait que « c'étoit tout ce qu'on pouvoit faire de mieux en attendant le « roi de Pologne et l'argent. »

Les dispositions des ambassadeurs étrangers résidant en Pologne étaient peu favorables au prince de Conti. Le ministre du Czar avait donné à Jablonowski, castellan de Cracovie, une lettre de son maître adressée au cardinal Radziouski, auquel elle n'avait pas été remise. Le Castellan, regardant ce cardinal

comme un traître, l'ouvrit et la rendit publique. Elle était datée de Konisberg ; le Czar y annonçait qu'il ferait entrer des troupes en Lithuanie si le prince de Conti était reçu roi de Pologne. Le ministre de Brandebourg déclarait, de son côté, que son souverain se chargeait de s'emparer, pour l'Électeur de Saxe, de la Prusse royale. Cette menace ne paraissait pas très effrayante à l'abbé de Polignac ; il pensait que « si les « partisans de Saxe étoient assez fous pour prendre l'Électeur « de Brandebourg au mot, les Prussiens seroient assez sages « pour l'en empêcher. » Le cardinal Radziouski avait écrit à l'empereur d'Allemagne et à l'Électeur de Brandebourg, dans les premiers jours de juillet, pour leur notifier l'élection légitime du prince de Conti, et les prier de ne pas s'y opposer en favorisant l'Électeur de Saxe, qui voulait troubler le repos de la Pologne et soutenir par les armes l'élection faite contre les lois en sa faveur (1). Quant au nonce du Pape, son mauvais vouloir envers la France devenait de plus en plus évident. On avait lieu d'espérer que la Reine douairière, en voyant le prince Jacques supplanté par l'Électeur de Saxe, que soutenaient ceux qu'elle pensait être les plus dévoués à son fils, « comprendroit à la fin ses véritables intérêts et consulteroit « quelqu'autre chose que sa passion ; » mais la réception qu'elle avait faite à Dantzick à l'abbé de Châteauneuf prouvait suffisamment le contraire : elle était décidée à se mettre sous la protection de l'Électeur de Saxe.

(1) *Scission de Pologne*, p. 194.

Frédéric-Auguste n'avait pas voulu recevoir la lettre du cardinal Radziouski parce qu'il n'y était pas qualifié de Roi élu, et rassemblait des troupes avec l'argent que lui avait donné la maison de Hanovre pour l'achat du duché de Saxe-Lovembourg. L'évêque de Cujavie, un de ses plus zélés partisans, avait convoqué les petites Diètes pour le 6 août. Le couronnement de l'Électeur était fixé au 15 septembre. En attendant, on lui avait envoyé une ambassade de soixante-six gentilshommes à la tête desquels se trouvaient l'évêque de Posnanie et le palatin de Volhinie.

Cependant, l'abbé de Polignac, qui regardait « le parti « Saxon comme fondé sur l'injustice, l'envie et le renverse-« ment des lois divines, et, comme tel, ne pouvant subsister, « pensoit que toute cette cabale devoit se dissiper comme un « nuage dès que le Roi paroîtroit. » On ne pouvait toutefois se dissimuler l'importance de la démarche faite par une députation de l'armée auprès du castellan de Cracovie ; elle lui avait déclaré que celui des deux élus qui payerait les quatre quartiers arriérés (environ 600,000 écus), aurait son appui ; que celui, au contraire, qui ne payerait pas, ne serait pas reçu au camp de Léopol.

L'abbé de Châteauneuf ne partageait pas toutes les espérances de l'abbé de Polignac ; il lui semblait que tout était à recommencer, quand il songeait surtout que l'Électeur de Saxe, avec les trois généraux pour lui, n'avait pas besoin d'argent, et qu'en huit jours il pouvait être à Cracovie. Il n'avait pas cependant perdu tout espoir et déclarait toujours aux

chefs du parti que le prince de Conti ne se désisterait pas, et qu'il partirait sans délai de France pour la Pologne avec l'argent indispensable pour lever une armée et chasser l'Électeur de Saxe. « De la sorte, » écrivait l'abbé de Châteauneuf au roi de France, « le prince de Conti entrera dans son royaume « d'une façon ou d'une autre parce qu'il a un titre qu'il ne « peut abandonner qu'avec la vie, et qu'il ne sauroit conserver « avec bienséance dans un autre État que le sien.... nous nous « sommes crus d'autant plus autorisés à tenir ferme, que nous « n'avions pas d'ordre de céder en cas de scission, quoique « Votre Majesté y fût préparée par toutes nos lettres (1). »

Le refus d'Holvel, banquier de Dantzick, de faire les avances de fonds sur lesquels comptait le parti français, rendait difficile la position de l'abbé de Châteauneuf. L'obligation que ce banquier avait signée, et par laquelle il s'engageait à payer trois millions immédiatement après l'élection du prince de Conti, portait la condition que ce prince serait seul élu. En mandant à l'abbé de Polignac ce funeste contre-temps, l'abbé de Châteauneuf ajoutait : « M. Holvel est inexorable jusqu'à ce « que son correspondant ait levé la clause du *seul* élu ; comment est-ce que ce fâcheux monosyllabe nous est-il échappé « dans l'obligation (2) ? »

Quoi qu'il en fût, l'abbé de Châteauneuf, à la date du 19 juillet, écrivait de Dantzick à Louis XIV :

(1) Lettre de l'abbé de Châteauneuf au Roi, 3 juillet.

(2) Lettre de l'abbé de Châteauneuf à l'abbé de Polignac, 15 juillet.

« Je retiens ici la province de Prusse contre les efforts de « la Reine, et l'armée de Prusse, qui a signé aussi entre les « mains du Czesnik, n'attend que l'argent pour s'approcher « de la mer, où elle recevra le Roi ; voilà le dedans. »

« Quant aux voisins, tout est confusion en Saxe au sujet de « la religion, et l'on assure que le duc de Saxe-Gotha songe à « profiter de cette conjoncture pour rentrer dans le patrimoine « de ses pères. »

« Quand l'Électeur de Brandebourg seroit mal intentionné, « il n'a que trois mille hommes au plus dans la Prusse ducale, « et trois dans la Poméranie, compris sa garde et les garni- « sons ; que pourroit faire aussi peu de monde contre l'armée « que nous avons autour de cette ville et contre notre noblesse, « outre que toute la côte de la mer Baltique, et Dantzick par- « ticulièrement, trembleront à la vue de la flotte de Votre « Majesté. Il ne faudroit que bloquer ce port-ci pour faire « soulever toute la Pologne contre M. de Saxe. »

CHAPITRE XXIII.

INCERTITUDES DE LA COUR DE FRANCE AU SUJET DU DÉPART DU PRINCE DE CONTI, A RAISON DES NOUVELLES CONTRADICTOIRES PARVENUES A VERSAILLES SUR LE RÉSULTAT DE L'ÉLECTION. — LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE PRÉMISLIE A LOUIS XIV ET AU PRINCE DE CONTI. — AMBASSADE REÇUE PAR L'ÉLECTEUR DE SAXE. — PUBLICATION D'UN MANIFESTE DU PARTI FRANÇAIS. — CONVOCATION DE TOUTE LA NOBLESSE POLONAISE POUR LE 25 AOUT DANS LA PLAINE DE VARSOVIE. — EMBARRAS DE L'ABBÉ DE POLIGNAC ET DU PARTI FRANÇAIS EN L'ABSENCE DE NOUVELLES DE FRANCE. — MÉDIATION DE L'ÉLECTEUR DE BRANDEBOURG ACCEPTÉE. — LETTRE DE L'ABBÉ DE CHATEAUNEUF A L'ABBÉ DE POLIGNAC. LETTRE DE L'ABBÉ DE POLIGNAC A LOUIS XIV.

Il faut dire ici que l'abbé de Polignac, deux heures après l'élection du 27 juin, avait expédié son premier secrétaire en France pour en porter la nouvelle à Louis XIV et au prince de Conti. Ce secrétaire avait ordre de rendre compte de tout ce qui s'était passé à l'élection dont il avait été témoin; il devait aussi représenter de quel intérêt serait pour la Pologne l'arrivée de l'argent sollicité depuis longtemps et du roi nouvellement élu, qui aiderait puissamment à empêcher une invasion de Saxons que rendait probable l'éloignement du prince de Conti. Il paraît que ces instructions ne furent pas fidèlement remplies. Arrivé à Versailles, le 14 juillet, et interrogé sur ce qui se passait en Pologne, le secrétaire de l'abbé

de Polignac répondit que la scission n'était nullement à craindre et que, sans doute, au moment même où il parlait, elle était déjà apaisée. Le prince de Conti lui ayant demandé s'il était nécessaire qu'il partît immédiatement pour prendre possession de son trône, il ajouta qu'aucune raison ne l'y obligeait et qu'il était plus à propos d'attendre l'ambassade que devait lui envoyer la République.

La nouvelle de l'élection du prince de Conti remplit de joie la cour et la ville ; mais ce fut un grand changement, le lendemain, quand on reçut la copie d'une lettre que l'Électeur de Saxe avait écrite à son ministre à La Haye. Il lui annonçait son élection, sans parler de celle du prince de Conti. Quelques lettres écrites de Dantzick augmentèrent encore l'inquiétude. On passa ainsi les journées des 14, 15 et 16 juillet, attendant avec la plus vive impatience l'ambassade polonaise. Le 16 au soir, l'abbé de Rioux, envoyé par l'abbé de Polignac, arriva à Versailles; il rendit compte en détail de la manière dont la scission s'était produite, et ne dissimula pas combien était nécessaire en Pologne la présence du prince de Conti. Il ne fallait plus, disait-il, attendre une ambassade, à cause des difficultés qu'elle aurait à surmonter par suite de la guerre, pour arriver en France. Pour cette raison et plusieurs autres, l'ambassadeur de France à Varsovie en avait dispensé la République, dans les propositions imprimées peu de jours avant la fin de la Diète d'élection.

Le prince de Conti ne pouvait cependant pas partir sans avoir reçu du cardinal Radziouski la lettre qui lui annonçait

officiellement son élection. Cette lettre, prête dès le 30 juin, eût dû être remise à l'abbé de Rioux ; elle ne fut reçue à Paris que plus tard, le 9 août.

Ce fut le marquis de Torcy qui répondit aux dépêches annonçant l'élection du prince de Conti et les graves événements qui en avaient été la suite. A la date du 26 juillet, il écrivit à l'abbé de Polignac qu'il était impossible à Louis XIV de prendre aucune résolution avant d'être mieux instruit de l'état des choses en Pologne. « On ne peut, » disait-il, « commettre « le prince de Conti sans même connaître la force de son parti ; « ses partisans ne lui ont pas encore écrit, tandis que l'Électeur de Saxe a déjà reçu une députation (1). »

La longue dépêche du 15 juillet, écrite par l'abbé de Polignac, n'était pas encore parvenue à Versailles, pas plus que la lettre du cardinal Radziouski. Quatre jours après, Louis XIV écrivit à l'abbé de Polignac dans le même sens que le marquis de Torcy ; cependant, comme il paraissait, par les nouvelles reçues de différents côtés, que le parti français se maintenait en Pologne le plus fort, le prince de Conti s'était déterminé à partir. « J'ai approuvé, » mandait Louis XIV à son ambassadeur, « qu'il le fit aussitôt que j'aurai reçu quelqu'une de vos « lettres qui m'éclaircira davantage sur l'état des affaires en « Pologne (2). » Comme cette dépêche pouvait être interceptée, l'itinéraire que devait suivre le prince de Conti n'était pas

(1) Lettre du marquis de Torcy à l'abbé de Polignac, 26 juillet 1697.
(2) Lettre du Roi à l'abbé de Polignac, 30 juillet.

indiqué. Le prince de Conti profita de ce courrier pour remercier le cardinal Radziouski des services qu'il lui avait rendus. Avant de se mettre en route, il attendait une lettre de Son Eminence. « C'est cette même raison, » disait-il, « qui m'a « empêché et m'empêche encore de prendre le titre de roi de « Pologne, quelque légitimement qu'il me soit acquis, n'en « n'ayant point encore reçu la nouvelle par aucune lettre de « la part de la République, qui, ayant seule le droit de me le « donner, a aussi celui de me l'annoncer et de m'appeler dans « un royaume dont elle m'a cru digne d'être le chef (1). »

Mécontent de l'appui que le nonce du Pape avait donné à l'Électeur de Saxe, le Roi chargea le cardinal de Bouillon, son ambassadeur auprès du Saint-Siége, de prier le Pape de rappeler à Rome, ou, tout au moins, de désavouer Davia et d'écrire aux membres du clergé polonais de soutenir le prince de Conti. La mauvaise foi du Nonce n'était-elle pas évidente, puisqu'il avait certifié véritable l'abjuration de l'Électeur de Saxe datée du 2 juin, alors que l'Électeur lui-même écrivait, le 4 du même mois, qu'il était décidé à se faire catholique, s'il était élu roi de Pologne? Son abjuration, en supposant qu'elle eût eu lieu, n'était donc que conditionnelle ; en tout cas, sa sincérité pouvait, à bon droit, être suspectée, si l'on considérait la ligne de conduite tenue par l'Électrice de Saxe. La femme de Frédéric-Auguste déclarait ouvertement que son intention n'était pas

(1) Lettre du prince de Conti au cardinal Radziouski, 30 juillet. Elle a été publiée dans le *Mercure galant* du mois de septembre 1697, p. 279, 280.

d'abandonner la religion protestante et voulait empêcher son mari de tirer de ses États héréditaires les troupes nécessaires pour appuyer ses prétentions au trône de Pologne; bien plus, elle implorait l'assistance de son père, le prince de Bareith, pour faire élever le prince électoral son fils dans la religion luthérienne.

Les cardinaux devaient, il est vrai, tenir à Rome une congrégation et aviser pour empêcher l'Électeur de Saxe de se mettre en possession de la couronne de Pologne; c'était un moyen de mettre à néant le bruit répandu par les protestants, dans les gazettes d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre, que le baron Rose, dans son voyage à Rome, avait obtenu l'appui du Pape pour l'Électeur de Saxe; « mais de simples consultations, » disait Louis XIV, « ne suffisent pas, il faut « que les effets suivent promptement les délibérations (1). »

Le 20 juillet, l'évêque de Premislie, au nom de la République, écrivit à Louis XIV et au prince de Conti pour leur faire part de l'élection de ce dernier, et, trois jours après (le 23), l'Électeur de Saxe recevait, en audience publique, l'ambassade qui lui était envoyée par ceux de son parti. On y remarquait Jablonowski, Crispin et Caraffa, députés de la noblesse. Ils adressèrent à l'Électeur de Saxe des harangues auxquelles il répondit, ayant à sa droite l'évêque de Passau, ambassadeur de l'Empereur. Ils furent ensuite admis à l'honneur de lui baiser la main.

(1) Lettre du Roi au cardinal de Bouillon, 30 juillet.

Les partisans du prince de Conti, le lendemain même du jour où l'Électeur recevait cette ambassade, signèrent, dans le camp de Rava, une protestation contre l'élection de Saxe (1), et, le 25 juillet, ils publièrent un manifeste par lequel ils convoquèrent, pour le 25 août, toute la noblesse polonaise dans la plaine de Varsovie, pour blâmer ou empêcher des démarches contraires à la constitution, auxquelles, depuis l'élection, se livraient les généraux et l'évêque de Cujavie. A cet effet, on dressa une liste des palatinats de Pologne et de Lithuanie et, « pour conserver une forme de Pospolite, » il fut décidé que les compagnies envoyées par chaque palatinat seraient de cent gentilshommes à cheval : le commandant de ces compagnies devait toucher 5,000 tiufles et chaque cavalier 120 pour trois mois de service. Ces gentilshommes devaient faire le serment de ne quitter le nouveau roi qu'après son couronnement. La dépense totale, estimée 300,000 écus, était forte sans doute, « mais elle seroit prise sur les fonds de la Répu-« blique qu'elle étoit destinée à pacifier. »

C'était le 30 juillet qu'expirait le délai accordé par le parti français à l'abbé de Polignac pour l'accomplissement de ses promesses. La veille de ce terme fatal, l'ambassadeur de France fit part à Louis XIV de son inquiétude. « Il y a trente-

(1) Protestatio partis Contianæ contra electionem Augusti, Electoris Saxoniæ in regem Poloniæ, acta in castro Ravensi sub interregno, feria quinta post festum Sanctæ Margarethæ, virginis et martyris proxima, anno 1697. (Andreæ Chrys. en Zaluskie, Zaluski episc. Varmiensis epist., t. II, epist. 71, p. 593; *Supplément au corps diplomatique de Dumont*, 2e partie, I, p. 446.)

« deux jours, » écrivait-il, « que je soutiens nos amis sans « aucuns secours et sans aucune nouvelle ; mais, à la fin, je « ne saurai bientôt plus que faire avec eux ; ils ne savent « eux-mêmes où donner la tête, ne voyant arriver ni chef ni « argent. » Il était à craindre, si l'abbé de Polignac ne leur donnait pas, le 30 juillet, une réponse satisfaisante, qu'ils ne quittassent Varsovie mécontents et rebutés, pour aller offrir leurs services à l'Électeur de Saxe. « Celui-ci s'approchoit, « menaçoit, payoit, faisoit enfin tout ce qu'il faut faire quand « il s'agit de s'assurer d'une couronne. » Les partisans du prince de Conti étaient l'objet des railleries du parti saxon, qui les assurait qu'ils ne verraient jamais leur roi ; ils redoutaient le couronnement de l'Électeur. « Alors, » disaient-ils, « Frédéric-Auguste payera l'armée ; il disposera de toutes les « charges vacantes, et nous ruinera de fond en comble, avant « même que nous ayons appris si Louis XIV veut ou non nous « protéger. » Les députés de l'armée, auxquels l'Électeur avait promis 600,000 écus avant le 15 août, étaient à Varsovie, attendant une réponse de l'abbé de Polignac, qui comptait sur des nouvelles de France (1).

Le 30 juillet se passa sans que l'abbé de Polignac reçût aucune dépêche de Louis XIV. Ce fut pour lui « un jour terrible (2). » Le parti français avait appris, par la gazette de Hollande, l'arrivée, à Marly, le 11 juillet, du secrétaire de

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 29 juillet.
(2) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 2 août.

l'abbé de Polignac, envoyé par lui en courrier; on s'empressa donc de demander à l'ambassadeur de France des nouvelles. il répondit qu'il n'avait pas reçu de lettres, sans doute, disait-il, parce qu'elles avaient été interceptées. On commença alors à se repentir d'avoir suivi les conseils de la France. Ne sachant plus quel parti embrasser, plusieurs partisans du prince de Conti avaient accepté l'intervention de l'Électeur de Brandebourg pour arriver à une transaction avec le parti saxon. L'offre leur en avait été faite par le baron d'Overbeck, qui se rendit de suite auprès de son maître avant d'aller trouver l'Électeur de Saxe, que le Brandebourg, aussi bien que l'Autriche, devait appuyer. Plusieurs d'entre eux voulaient qu'à la convocation du 25 août les élections fussent cassées et qu'on nommât le prince Jacques ; ils lui avaient même déjà fait des ouvertures dans ce sens et ce prince était venu à Czenstokowa, ville du palatinat de Calish, pour travailler à cette nouvelle élection. L'abbé de Polignac pensa d'abord qu'on pouvait, pour combattre l'Électeur de Saxe, profiter de la disposition des esprits en faveur du prince Jacques, et feindre de l'appuyer comme s'il était détaché de l'Allemagne ; mais, pour prendre une détermination, il attendait le retour de France de son secrétaire.

Le nonce du Pape avait quitté Varsovie ; sa présence avait nui beaucoup au parti français; son absence, à en croire les bruits répandus, était loin de le servir. On disait que Davia était en Prusse, occupé à faire casser le mariage de l'Électrice de Saxe, qui ne voulait pas entendre parler d'abjuration, et à

négocier le mariage de la veuve de Sobieski avec Auguste de Saxe.

Cependant, l'abbé de Châteauneuf ne dissimulait pas ses craintes à l'abbé de Polignac; à la date du 4 août, il lui écrivait :

« Nos amis sont en fureur, vous en savez les premières « raisons; en voici de nouvelles :

« 1° Parce que le roi de Pologne, étant encore à Paris, le « 15 juillet, n'y vouloit pas recevoir le titre de Majesté;

« 2° Qu'on y attendoit une ambassade solennelle pour le « faire partir, et que la scission fût apaisée;

« 3° Que le trente-huitième jour après l'élection nous ne « soyons pas mieux garnis ni mieux informés que le lende- « main.

« Là-dessus, résolution prise, entre eux, de tout quitter « sans donner du temps au-delà de ce qu'ils avoient déjà « donné, et, par vengeance, vous allez les voir devenir nos « plus cruels ennemis (1). »

L'abbé de Polignac, de son côté, écrivait à Louis XIV dans le même sens.

Le mécontentement des partisans du prince de Conti était grand; leur position devenait de plus en plus embarrassante; ils n'osaient se rattacher au parti de l'Électeur de Saxe « qu'ils avoient traité de haut en bas, » et, en même temps, ne pouvaient continuer de s'attacher au parti du prince de

(1) Lettre de l'abbé de Châteauneuf à l'abbé de Polignac, 4 août.

Conti, qu'ils accusaient d'agir avec indifférence. Ce que l'ambassadeur de France mandait au Roi, de Frédéric-Auguste, était peu rassurant :

« L'Électeur de Saxe, » disait-il, « est à Cracovie depuis le « premier de ce mois, où il agit en roi paisible ; il a 1,200 « (*sic*) hommes avec lui ; le reste de ses troupes, augmenté « jusqu'à 10,000 hommes, est demeuré à Ternovie, en Silésie, « sur la frontière de Pologne, pour le rejoindre au premier « commandement. Le Dewoynick lui ayant dit que la noblesse « pourroit s'offenser des forces étrangères qu'il introduiroit « dans le royaume, le Prince lui répondit qu'il avoit aban- « donné pour la couronne sa religion, sa femme et ses États, « mais qu'il n'abandonneroit pas son armée pour être peut- « être à la discrétion du parti de la France.

« Il traîne partout avec lui sa maîtresse, nièce de l'évêque « de Passau, pour preuve de la sincérité de sa conversion.

« Ses gardes font de grands désordres dans les terres des « gentilshommes ; ils battent les curés, pillent les églises et « les font servir d'écuries.

« D'un autre côté, nous apprenons que l'Électeur et les « États de Saxe sont au désespoir ; que les ministres luthé- « riens prêchent publiquement contre lui, et que le duc de « Saxe-Gotha songe très-sérieusement à profiter de l'occasion « pour faire valoir ses anciens droits (1). »

Les partisans de Frédéric-Auguste avaient fixé au 15 sep-

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 6 août.

tembre l'époque de son couronnement. Ceux du prince de Conti espéraient que les petites Diètes, convoquées par l'évêque de Cujavie, dans le but de nommer des députés pour assister au couronnement, seraient rompues, comme venait de l'être celle de Varsovie, à cause de l'incompétence de ce prélat. Mais, d'un autre côté, comme l'argent manquait au parti français, on ne pouvait exécuter le projet de marcher avec l'armée confédérée et douze mille gentilshommes sur Cracovie, pour en chasser l'Électeur de Saxe.

Les anciens candidats au trône de Pologne ne faisaient aucune démarche ostensible. L'Électeur de Brandebourg ne prenait fait et cause pour aucun des deux concurrents. Le prince Jacques Sobieski comptait autant sur la précipitation de l'Électeur de Saxe que sur la lenteur du prince de Conti. L'abbé de Polignac écoutait les propositions du prince Jacques qui avait tout intérêt, dans des vues personnelles, il est vrai, à affaiblir le parti saxon. Dans de telles circonstances, la présence du prince de Conti était plus nécessaire que jamais; attendre son arrivée jusqu'à la fin de la scission, c'était comme si l'on attendait « que le feu fût éteint pour y « porter de l'eau. » Aussi, l'abbé de Polignac écrivait-il, le 6 août, à Louis XIV :

« Toute la République se jette aux pieds de Votre Majesté « pour la supplier instamment, si, par le plus grand malheur « du monde, il (le prince de Conti) n'étoit pas parti encore, « de le faire embarquer sur-le-champ pour venir se mettre à « la tête de son parti, qui deviendra encore plus formidable,

« dès qu'on l'aura vu, qu'il ne l'étoit le jour de son élec-
« tion (1). »

En même temps, l'abbé de Polignac, prévoyant que la guerre pouvait durer jusqu'à l'hiver, demandait trois millions pour gagner les armées de Lithuanie.

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 6 août.

CHAPITRE XXIV.

NOUVELLE REÇUE A VARSOVIE DU PROCHAIN DÉPART DU PRINCE DE CONTI. — ROKOTZ DE LA GRANDE POLOGNE.

Peu de jours après le depart de sa dépêche du 6 août, l'abbé de Polignac reçut, de Paris, la nouvelle que le prince de Conti attendait, pour partir, *des lettres de la République et des principaux de son parti, qui l'appelassent en Pologne;* il en fit part au cardinal Radziouski et aux seigneurs polonais qui se trouvaient à Varsovie. Ceux-ci, depuis une attente de plus d'un mois, espéraient que le prince de Conti était parti; ils s'excusèrent tant bien que mal de ne pas lui avoir écrit, prétendant n'en avoir pas eu le temps.

Ils avaient craint que la lettre ne fût interceptée; d'ailleurs, pourquoi écrire, dirent-ils? Élire le prince de Conti, n'était-ce pas l'appeler? Cédant aux demandes de l'abbé de Polignac, ils voulurent faire partir de suite (16 août) le comte Towinski en qualité d'envoyé extraordinaire de la République, auprès de Louis XIV, pour lui notifier, dans les formes, l'élection du

prince de Conti et « lui représenter le péril inévitable auquel « ils se sont exposés en le soutenant jusqu'ici sans aucun « secours, et l'impossibilité où ils seroient de le faire plus « longtemps, si, du moins, avant la fin du mois, ils ne rece- « voient ce qu'ils demandent avec tant de justice, c'est-à-dire, « la personne de leur roi, l'argent promis à la République « pour l'armée, et enfin la parole de Votre Majesté qu'Elle ne « laissera pas tomber cette importante affaire, à laquelle non- « seulement le salut de toute la Pologne, mais encore l'honneur « de tous les fidèles serviteurs de la France, et principalement « du cardinal Radziouski, sont attachés. » L'abbé de Polignac craignait que le comte Towinski ne trouvât à Paris le prince de Conti, « si, par malheur, il y étoit encore, » ajoutait-il, « au nom de Dieu, qu'il parte sur-le-champ, s'il ne veut pas « voir tomber par terre sa couronne (1). »

Le départ de Towinski fut retardé par les nouvelles arrivées de France. L'abbé de Polignac reçut, le 14 août, la dépêche que Louis XIV lui avait expédiée pour lui apprendre la résolution du prince de Conti de se rendre au plus tôt en Pologne, ainsi que la lettre de ce prince au cardinal Radziouski. Le surlendemain, l'abbé de Polignac mandait à Louis XIV l'heureux effet produit à Varsovie par l'arrivée du courrier de France:

« La lettre du roi de Pologne a paru si belle, si modeste et « si conforme au génie de la nation, qu'on l'a traduite en « polonois pour la faire imprimer.

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 11 août 1697.

« On regarde même, à présent, comme une espèce de bon-
« heur que les lettres de la République ne soient pas arrivées
« aussitôt que, pour d'autres raisons, on l'auroit désiré,
« puisque ce retardement a donné occasion au Prince d'écrire
« celle-ci, et de ne pas prendre le titre de roi, comme l'Élec-
« teur de Saxe l'a fait, au premier avis de son ministre. »

L'abbé de Polignac faisait part aussi de nouveaux faits qui n'étaient pas de nature à diminuer les espérances du prince de Conti (1). La noblesse de la grande Pologne avait fait un *Rokotz*, c'est-à-dire une confédération générale de tous les palatinats contre l'Électeur de Saxe; tel avait été le résultat des petites Diètes du parti saxon, convoquées le 6 août, par l'évêque de Cujavie. Au lieu de nommer, comme ce prélat l'avait espéré, des députés pour assister au couronnement de l'Électeur de Saxe, la noblesse avait fait entendre les plaintes les plus énergiques contre ce prince et ceux qui l'avaient attiré en Pologne. On avait forcé le palatin de Posnanie et plusieurs membres importants du parti saxon, à désavouer ce qu'ils avaient fait depuis l'élection; on avait promis par serment de se rendre à cheval à la petite Diète du parti français, et de ne pas mettre bas les armes avant que l'Électeur et ses troupes n'eussent été chassés du royaume; on avait enfin déclaré Auguste de Saxe usurpateur. Rodomierski avait été nommé maréchal de cette convocation, avec l'assistance de quinze conseillers dévoués au parti français. L'acte était signé par

(1) Lettre de l'abbé de Polignac, 16 août 1697.

plus de sept mille gentilshommes, qui écrivirent à tous les palatinats pour les inviter à se confédérer comme eux, et à l'armée pour la prier de les soutenir. D'un autre côté, le baron d'Overbeck, auquel s'étaient joints le castellan de Culm et Lubormiski, n'avait pas réussi à amener une transaction entre le parti français et le parti saxon.

Enhardi par ces démonstrations, l'abbé de Polignac disait : « Nous avons à nous les premières têtes de la République et le « plus grand nombre des palatinats. » Trois généraux avaient, il est vrai, abandonné le parti du prince de Conti pour celui de l'Électeur de Saxe ; mais ils étaient sans armée, tandis que celui qui tenait pour le parti français pouvait compter sur la sienne. L'abbé de Polignac avait le projet de faire lever, dans les palatinats de Varsovie, de Cracovie et de Sandomir, onze compagnies, chacune de cent hommes, afin de chasser les Saxons ; il ne doutait pas qu'elles ne fussent aidées par les deux armées de la République et les cosaques, Hongrois ou Valaques, qu'on pourrait appeler. Ces compagnies devaient former, après la confirmation de l'élection, un bon corps de cavalerie polonaise. Les partisans de la France s'étaient cotisés pour envoyer au *Podstoli* de la couronne (échanson) de l'argent qu'il devait distribuer dans la grande Pologne. La somme se montait à 14,000 écus. Le cardinal Radziouski, le grand trésorier de Lithuanie et l'évêque de Plosk y avaient puissamment contribué.

Quant au débarquement du prince de Conti à Dantzick, l'abbé de Châteauneuf avait pris à cet égard toutes les mesures

avec le *Kraiczi* de la couronne (maître des cérémonies). La noblesse de Prusse s'y trouverait assemblée en Pospolite ; à elle se joindraient les ambassadeurs de la République et tous les amis du Prince. Le grand-général de Lithuanie (Sapieha) enverrait un détachement, tandis qu'il marcherait sur Cracovie en passant par Varsovie; son infanterie garderait le corps de Sobieski et le château où devait être reçu le nouveau roi.

CHAPITRE XXV.

RÉUNION DU PARTI FRANÇAIS CHEZ LA GRANDE MARÉCHALE (LUBORMISKA). — VAINS EFFORTS DE L'ABBÉ DE POLIGNAC POUR FAIRE PROCÉDER A UNE SECONDE ÉLECTION. — OUVERTURE DE LA DIÈTE DE POPARZIE. — DÉMARCHES DE L'ABBÉ DE POLIGNAC. — ROKOTZ. — LE CHATEAU DE VARSOVIE OCCUPÉ PAR LE PARTI FRANÇAIS. — LETTRE DE L'ABBÉ DE POLIGNAC AU MARQUIS DE TORCY RENDANT COMPTE DE CES FAITS. — DÉPART DU PRINCE DE CONTI POUR LA POLOGNE.

Deux jours avant la réunion de la Diète de Poparzie, convoquée pour le 26 août, il y eut réunion du parti français chez la Grande-Maréchale (Lubormiska). On y agita la question de savoir si l'on devait confirmer l'élection du prince de Conti par une seconde nomination, ou si l'on ferait un *Rokotz*, à l'exemple de ce qui s'était fait dans la grande Pologne. L'abbé de Polignac était d'avis que l'on prît simultanément ces deux mesures. Nul doute que son avis n'eût prévalu s'il avait eu des nouvelles certaines du prince de Conti; mais on lui fit des observations assez justes : A quoi sert, lui dit-on, de faire une seconde nomination puisque la première est bonne et ne peut être invalidée par aucunes procédures du parti contraire? Cela n'aboutirait qu'à faire prendre aux ennemis la résolution

d'indiquer un Poparzie quand le nôtre serait fini; et l'armée, que nous pouvons gagner à l'heure qu'il est par un prompt payement, pourrait se déclarer pour l'Électeur de Saxe, au lieu qu'en tournant toutes les délibérations du côté de la liberté seulement, en faisant une ligue ouverte contre l'usurpateur et son parti sans nommer le nouveau roi, l'armée ne peut s'empêcher de demeurer avec nous, parce qu'elle peut bien balancer entre M. le prince de Conti et l'Électeur de Saxe, surtout si le dernier paye et que le premier ne paye pas ; mais elle ne peut balancer entre Saxe et la liberté (1).

Malgré ses efforts, l'abbé de Polignac ne put obtenir qu'on fît, pour le prince de Conti, une seconde nomination. En cédant au vœu de l'ambassadeur français, la noblesse aurait craint de montrer que son désir d'avoir ce prince pour roi l'emportait sur son amour pour la liberté. Du reste, elle laissait entrevoir son intention de se rallier à l'Électeur de Saxe, si le prince de Conti n'arrivait pas. Elle redoutait cette double nomination qui, de la part de l'Électeur, pouvait être le signal des hostilités. En résumé, elle ne voulait pas se compromettre. Il fut donc décidé qu'on tenterait le Rokotz. Humiecki en devait être le maréchal, et le palatin de Kiovie ou le grand-trésorier de la couronne, généralissime, après qu'on en aurait fait l'offre au palatin de Wilna.

Le 25 août, les sénateurs et la noblesse arrivèrent à Varsovie. La première chose qu'ils demandèrent fut de l'argent,

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 30 août.

et quand le Roi devait arriver. — « Incessamment », répondait toujours l'abbé de Polignac. Celui-ci, qui n'avait pas vu venir sans crainte le moment de la réunion de la Diète, commençait à se rassurer; il écrivait même à Louis XIV :

« Rien ne m'avoit paru si dangereux que le concours de « tant de noblesse attirée par l'espérance d'avoir bientôt son « roi, d'en prendre au moins de nouvelles (*sic*), et j'avois lieu « de craindre qu'après s'être assemblée sur ce fondement, « elle ne prît quelque résolution brusque lorsqu'elle sauroit « l'incertitude et la pauvreté dans laquelle nous nous trouvons; « cependant, il en est arrivé, Dieu merci, tout autrement, et « je ne crois pas que l'Électeur de Saxe s'en relève. »

Le 26 au matin, une messe du Saint-Esprit fut célébrée pour l'ouverture de la diète et, après un sermon du P. Rankemiez sur la nécessité de soutenir un bon choix, tous les électeurs se rendirent au Kolo dans le même ordre qu'à la Diète d'élection. Le Grand-Chambellan y faisait l'office de maréchal. Le serment qu'il avait prêté en cette qualité ne lui permettait pas de parler en faveur d'un candidat plutôt que d'un autre; il se borna à déclarer que le seul but de la Diète était de prévenir la guerre civile. « Ce résultat ne peut être obtenu, » s'écria le palatin de Calish, « que par une ligue fortement « cimentée contre ceux qui ont appelé l'Électeur de Saxe en « Pologne. » Un gentilhomme de Mazovie voulut alors prendre la défense de ce prince; mais à peine eut-il prononcé quelques paroles, que toute la noblesse cria : *au Saxon* ! Il fut presque mis en pièces à coups de sabre, et un de ceux qui voulaient

le protéger ne trouva de refuge que sous la robe du cardinal Radziouski. « Il y a encore des traîtres ! » dit le castellan de Calish. A ce cri, le fils du palatin de Plosko et trois ou quatre autres, quittèrent la diète ; il fut alors décidé qu'aucune protestation ne serait reçue contre la validité de l'assemblée, puisque la convocation avait été générale et faite selon toutes les règles par le Primat, qui seul en avait le droit.

Il y avait à cette première séance 4,000 gentilshommes ; plusieurs demandèrent qu'on nommât une seconde fois le prince de Conti. N'est-il pas déjà nommé? leur répondit-on ; chassons seulement le Saxon. La séance fut remise au lendemain, sans qu'on prit d'autre décision.

« C'étoit là ce que je craignois, » écrivait l'abbé de Polignac à Louis XIV, « car je n'en espérois rien de bon et je « voyois nos gens déterminés à ne pas aller plus loin, à moins « que la poste n'apportât des nouvelles du roi de Pologne qui « pussent nous consoler. Nous sûmes, au contraire, que ce « prince était encore, le 9 de ce mois, près de Votre Majesté, « bien qu'un courrier de Varsovie fût arrivé à Paris le 4. »

Il est de fait que le manque d'argent à Dantzick rendait bien difficile la position de l'abbé de Polignac à Varsovie. Il n'en continua pas moins ses démarches et réussit à faire avorter le projet qu'avait eu Sapieha, grand-trésorier de Lithuanie, d'abandonner le prince de Conti pour le prince Jacques Sobieski. La séance du lendemain fut plus nombreuse que celle de la veille. Le cardinal Radziouski, dans un discours fort habile, déclara qu'il ne s'agissait pas de savoir lequel des

deux élus était le véritable roi; mais bien de se liguer pour la liberté et la religion; qu'il fallait porter remède aux maux de la République, et que l'un des concurrents la *serrait* de trop près pour la secourir. L'empressement de l'Électeur de Saxe, dit-il en terminant, est d'un mauvais augure pour son règne.

Le Rokotz fut résolu.

Sapieha, palatin de Wilna et grand-général de Lithuanie, refusa la charge de grand-généralissime de la République. Pour expliquer ce refus, il allégua les motifs qu'il avait déjà mis en avant lorsqu'il s'était agi de signer le Poparzie; il prétendit que les craintes qu'il avait alors n'avaient été que trop justifiées par les événements. Brouillé avec l'Électeur de Saxe, le prince Jacques avait voulu se faire nommer généralissime, et les Sapieha l'auraient appuyé; mais l'abbé de Polignac empêcha cette nomination. Le parti saxon ne s'opposa pas tout d'abord au Rokotz; l'évêque de Cujavie avait en vain lancé des Universaux pour convoquer ses partisans. Peu de Polonais avaient osé se présenter à Varsovie, bien que le castellan de Culm y fût venu chargé de bonnes sommes.

Le 28 août, M. Humiecki fut élu maréchal du Rokotz; il eut ainsi toute l'autorité du maréchal de la Diète. Le Grand-Chambellan s'était réservé seulement le droit de présenter au prince de Conti le diplôme ou procès-verbal de son élection.

Le Grand-Trésorier de la couronne et le Palatin de Cracovie avaient, comme Sapieha, refusé la charge de généralissime, disant que, sans argent, il n'y avait pas d'armée possible. Il

fut donc décidé qu'il n'y aurait pas de généralissime, jusqu'à l'arrivée des fonds. Le départ de Towinski avait été de nouveau retardé ; il devait porter des lettres du cardinal Radziouski et du maréchal du Rokotz au prince de Conti, pour lui apprendre ce qui s'était fait et hâter son départ. L'élection du Roi étant terminée, on arrêta que les séances ne se tiendraient plus au Kolo, que les fossés du champ électoral seraient comblés, et le Zopa (salle de bois pour le Sénat) abattu, afin d'empêcher le parti saxon de s'assembler.

Le lendemain, 29 août, on devait aller au château de Varsovie pour signer l'acte du Rokotz et prendre des dispositions pour l'avenir. Ce château, où reposait le corps de Sobieski, qui devait être inhumé dans l'église de Cracovie avant le couronnement de son successeur, était alors occupé par le palatin de Plosk qui le gardait comme staroste de Varsovie. L'attachement de ce palatin, gendre du grand-général de la couronne, au part saxon n'était pas douteux; aussi, prévoyait-on qu'il y aurait quelques difficultés pour le parti français à y pénétrer. Deux députés furent envoyés au palatin de Plosk qui refusa d'abord de laisser pénétrer qui que ce fût dans le château ; mais l'attaque ayant été résolue pour le lendemain, il fut intimidé et ouvrit les portes. La garde du Palatin fut remplacée par celle du cardinal Radziouski, et l'on s'installa dans la salle ordinaire des Diètes. L'acte de confédération fut lu pour la dernière fois; quelques passages avaient été laissés en blanc pour les articles qu'on jugerait à propos d'y ajouter. Le cardinal Radziouski signa le premier, et la noblesse tout entière suivit

son exemple. Ce fut alors qu'on aperçut dans la salle Virogmiski, celui-là même qui avait rédigé les *Pacta conventa* envoyés à la signature de l'Électeur de Saxe. On le soupçonna d'être venu pour espionner, on se jeta sur lui, et sans l'intervention du cardinal Radziouski, il eût été massacré. On avait agité un moment la question de le jeter par la fenêtre pour ne pas ensanglanter par un meurtre la demeure des rois.

L'abbé de Polignac terminait ainsi la dépêche dans laquelle il rendait compte à Louis XIV des incidents qui avaient accompagné la signature du Rokotz:

« La plupart de la noblesse est si zélée et si ardente pour « soutenir la cause du vrai roi, qui est celle de toute la Répu- « blique, qu'en vérité le cœur saigne de voir à quel péril elle « s'expose et le peu de secours que j'ai à lui présenter.

« Je n'aurois jamais cru pouvoir sortir du Poparzie si heu- « reusement, vu l'état où je me trouvois, accablé de reproches « par mes meilleurs amis, dénué de tout; aussi, ne puis-je « douter que ce ne soit l'ouvrage de Dieu.

« Voilà, Sire, ce qui s'est passé pendant cinq jours; il n'en « reste plus que deux pour achever la semaine, mais je crois « qu'on finira demain par renvoyer la noblesse qui s'ennuieroit « et doit se tenir prête au premier commandement. »

L'entrée publique du maréchal du Rokotz à Varsovie se fit le 2 septembre; il était escorté d'une garde de deux cents gentilshommes qu'avait fournie le palatin de Wilna. Le lendemain 3, on tint conseil des deux ordres; le commencement de la séance fut d'abord très froid, parce qu'on n'avait pas reçu

de nouvelles de Dantzick, mais une lettre de la palatine de Beltz ranima les esprits : elle mandait qu'à Dantzick les payements promis s'effectuaient. Il fut alors décidé qu'un sénateur serait envoyé à Cracovie, auprès de l'Électeur de Saxe, pour lui faire connaître la volonté de la République, lui notifier le Rokotz, en le priant de s'y conformer, s'il ne voulait y être contraint par les armes, pendant qu'un autre sénateur se rendrait à l'armée de la couronne pour remercier les Towaricks « de leurs « sentiments, les exhorter à tenir ferme pour la liberté, en les « assurant que s'ils refusoient l'argent de Saxe, ils seroient « bientôt dédommagés par celui du prince de Conti. »

L'évêque de Kiovie fut chargé de la première de ces missions, et comme le palatin de Beltz ne voulut pas se charger de la seconde (il n'avait pas confiance dans l'arrivée de l'argent), le castellan de Lublin partit à sa place, après s'être fait un peu prier.

On résolut de convoquer la Pospolite pour le 15 septembre, afin de marcher contre l'Électeur de Saxe s'il voulait se faire couronner ; on eut aussi le projet d'obliger le ministre de Brandebourg à quitter la ville. On se borna à députer deux gentilshommes au castellan de Culm pour lui enjoindre de quitter Varsovie ; on lui donnait trois heures pour ses préparatifs de départ, « autrement on le tireroit par les pieds. »

En mandant ces nouvelles au roi de France, l'abbé de Polignac lui présentait comme imminente la guerre contre l'Électeur de Saxe ; aussi, la présence du prince de Conti était-elle plus que jamais nécessaire. « Si M. le prince de Conti ne

« vient pas, comment se fera-t-on tuer pour lui (1)? » Les nouvelles que l'abbé de Polignac avait apprises de Dantzick par l'abbé de Châteauneuf n'étaient pas de nature à le rassurer. Samuel Bernard avait révoqué, par une lettre du 19 août, les ordres qu'il avait donnés, les 12 et 16, de tirer sur Hambourg et Amsterdam. La lettre la plus récente qu'avait reçue de France l'abbé de Polignac était datée du 30 juillet, et, le 6 septembre, il calculait que le courrier qu'il avait expédié à Versailles pour annoncer l'élection du prince de Conti, y était parvenu depuis vingt-neuf jours. Du reste, l'abbé de Polignac ne dissimulait pas ses craintes au marquis de Torcy, et lui écrivait, le 6 septembre :

« Si vous saviez, Monsieur, la peine que je souffre dans « cette incertitude, et combien il faut que j'imagine de choses « pour conserver la couronne qu'il semble qu'on refuse en « France à mesure qu'on s'empresse ici de la donner, vous en « auriez pitié ; M. l'abbé de Châteauneuf et moi sommes deux « martyrs. Comment veut-on que nous persuadions aux Polo- « nois que le Roi n'abandonne pas cette affaire, puisque Sa « Majesté ne s'en explique qu'une fois en neuf semaines ; « encore, n'est-ce qu'à demi ; nous avons dit tant de fois que « tout périroit si le prince ne venoit pas bientôt ; est-ce une « raison pour le retenir? — si l'argent ne venoit bientôt ; est-ce « une raison pour le révoquer? — si nous ne recevons point « de nouvelles favorables et certaines ; est-ce une raison pour

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 6 septembre 1697.

« garder le silence? Enfin, c'est un miracle continuel que « cette affaire se soutienne encore; mais à la fin on lassera la « Providence. »

En réponse à la dépêche de l'abbé de Polignac, en date du 16 août, Louis XIV lui écrivit, le 2 septembre, que le prince de Conti serait à Dunkerque le 5, où il s'embarquerait aussitôt pour la Pologne; il emportait avec lui de l'argent afin de remplir ses promesses. Louis XIV ordonnait, en même temps, qu'on remît à l'abbé de Polignac 400,000 francs pour le payement de l'armée. Avant de consentir au départ du prince de Conti, Louis XIV avait voulu bien connaître l'état des choses en Pologne. Le prince de Conti partit, en effet, de Dunkerque le 6, à minuit; le lendemain, à 10 heures du matin, on avait perdu de vue les bâtiments qui l'escortaient (1).

(1) Dépêche du marquis de Torcy à l'abbé de Polignac, 8 septembre 1697.

CHAPITRE XXVI.

NOTIFICATION OFFICIELLE AU CONGRÈS DE RYSWICK DE L'ÉLECTION D'AUGUSTE DE SAXE. — SON COURONNEMENT A CRACOVIE. — MESURES PRISES PAR LE PARTI FRANÇAIS.

Tout le monde en Pologne désirait vivement l'arrivée du prince de Conti, non seulement ses amis, mais encore le parti Saxon, qui, selon l'abbé de Polignac, n'attendait que ce moment pour abandonner l'Électeur (1). Cependant, le parti français, qui avait voulu, par l'entremise de l'envoyé de Brandebourg, entamer des négociations, à Cracovie, avec Auguste de Saxe, avait vu ses offres repoussées. L'Électeur avait compris que ces négociations n'avaient d'autre but que de faire différer son couronnement. D'après ses ordres, son ambassadeur présenta, le 5 septembre, aux ministres de l'Empire, assemblés à Ryswick, un mémoire par lequel il leur notifia l'élection de son maître comme roi de Pologne, et les exhorta à ne point conclure la paix générale que la Pologne n'y fût comprise.

(1) Dépêche de l'abbé de Polignac au Roi, 20 septembre 1697.

« Sa Majesté Royale et Altesse Électorale, mon maître, » était-il dit dans ce mémoire, « m'a ordonné de notifier à « Vos Excellences comme quoi, par la grâce particulière du « Seigneur, et par une élection libre de la Sérénissime Répu- « blique, elle étoit élevée sur le trône de Pologne ; et qu'encore « que l'état difficile et embarrassé de toute l'Europe, et prin- « cipalement du royaume de Pologne, l'eût pu induire à « refuser cette dignité, Sa Majesté avoit bien voulu passer « par dessus ces difficultés pour ne pas laisser échapper « cette occasion propre à signaler le grand zèle qu'elle a « toujours eu pour le bien public. Et quoique la couronne de « France fasse tous ses efforts pour troubler le repos du dit « royaume de Pologne, quelqu'éloigné qu'il soit, pour empê- « cher les effets de cette élection légitime et conforme aux « lois, et pour procurer cette couronne à un prince du sang « de France, ayant, pour cette fin, employé plusieurs millions « pour gagner quelques esprits inquiets et inconstants, Sa « Majesté Royale, se fiant entièrement à la justice de sa cause, « aux secours des puissances voisines, à la fidélité de ses « vassaux et sujets portés pour le salut de la patrie, et, fina- « lement, à ses propres forces, pourroit raisonnablement mé- « priser toutes les intrigues et persécutions secrètes de son « adversaire. Toutefois, comme Elle doit craindre qu'après « la paix générale, si la Pologne ne s'y trouve expressément « comprise, la France ne prenne l'occasion de favoriser les « esprits mal tournés et mécontens du présent Gouvernement, « de les encourager, par le transport de quelques troupes et

« par la distribution de grosses sommes d'argent, à continuer
« dans leur conduite contraire aux loix divines et humaines,
« et à fomenter une sédition par où Sa Majesté seroit empê-
« chée dans son louable dessein de combattre pour la chré-
« tienté, et de faire éclater le zèle qu'Elle a pour le bien et le
« repos de l'Empire; Sa Majesté Royale de Suède, Son Altesse
« Électorale de Brandebourg, Sa Majesté même, comme
« Électeur de Saxe, et d'autres puissances voisines, seroient
« obligées d'avoir l'œil sur la Pologne, et, tant par alliance
« que par raison d'État, d'entretenir constamment des troupes
« sur les frontières, pour en ôter à l'ennemi commun de
« l'Empire toute occasion de se rendre entièrement maître du
« Rhin, de nous forcer par là à une paix très-dangereuse, ou
« même de la pouvoir toujours rompre, quand son bon plaisir
« ou sa convoitise l'y engageroient. Sa Majesté Royale a lieu,
« par ces considérations et par celles des avantages qu'on
« pourra généralement tirer d'un tranquille gouvernement
« de Sa Majesté en Pologne, d'espérer que les Hauts Alliés et
« particulièrement les électeurs ses collègues, les princes et
« les États de l'Empire, n'auront garde, d'un côté, de faire
« une paix générale ou particulière, si ce n'est, en y compre-
« nant expressément la couronne de Pologne et en obligeant
« le roi de France de ne plus assister, ni directement ni indi-
« rectement et sous main, aucun ennemi de Sa Majesté, ni
« même le prince de Conti, dans son prétendu droit à la dite
« couronne; et que, d'un autre côté, ils feront en sorte que
« Sa Majesté Royale, en cas qu'Elle y fût aucunement troublée,

« malgré les assurances et déclarations données par le con-
« traire, puisse effectivement jouir des secours et assistances
« des dits Hauts Alliés et des princes de l'Empire. Sa Majesté
« promet, en échange, de continuer toujours de maintenir la
« cause commune, et d'employer, tant en Orient qu'en Occi-
« dent, toutes les forces que Dieu lui a mises entre les mains
« pour obtenir une paix sûre et durable. Voulant, de plus,
« s'acquitter, en tout temps, de ce qu'Elle doit à l'Empire, en
« qualité d'Électeur et d'*État d'icelui*, et faire généralement
« tout ce qui lui sera possible, Sa Majesté se réserve de
« s'expliquer tellement, dans les traités mêmes, que tous les
« Hauts Alliés et particulièrement les Électeurs, les Princes
« et les États du Saint-Empire auront lieu d'en être entière-
« ment satisfaits (1). »

Quand cette notification eut été faite, l'Électeur de Saxe, sans tenir compte du Rokotz, qui subsistait toujours, se fit couronner à Cracovie, le 15 septembre. Ce couronnement fut assez triste. Le nombre des Allemands qui s'y trouvaient était double de celui des Polonais. Quand il fallut tirer la couronne du coffre-fort fermé de huit serrures différentes, deux abbés de la cour du feu Roi, dont l'un était excommunié depuis longtemps, furent chargés de les briser à coups de marteau, parce que les principaux sénateurs qui en avaient les clefs étaient parmi les partisans du prince de Conti.

(1) *Actes et Mémoires des négociations de la paix de Ryswick.* — La Haye, MDCCXXV, III, 55-57.

Deux jours auparavant, à Proszowic, ville du palatinat de Cracovie, on avait dissous par la force une assemblée du parti français, et déclaré l'archevêché de Gnesme vacant, aussi bien que le maréchalat du Rokotz.

Le parti français prit alors les mesures les plus vigoureuses. Les Universaux, qui convoquaient la noblesse en Pospolite pour le 26, furent révoqués ; on en fit de nouveaux pour une époque plus rapprochée, avec obligation pour les gentilshommes de se rendre à la convocation, sous peine d'exécution militaire ; on partagea la noblesse en trois corps d'armée : l'un d'eux devait se rassembler le 10 octobre, et six jours après se diriger sur Grodno, en Lithuanie, pour se mettre sous les ordres du palatin de Wilna ; le deuxième devait se rendre en grande Pologne, à Lencici, sous le commandement du castellan de Calish, et le dernier à Zawrebost, en petite Pologne, sous celui du palatin de Beltz. Le conseil du Rokotz fut transporté à Lowiehz, dans la crainte que l'Électeur ne s'emparât de Varsovie ; les palatins se rendirent dans leurs palatinats, pour stimuler le zèle des partisans du prince de Conti et lui en créer de nouveaux, s'il était possible. On devait, en outre, écrire à l'Électeur de Brandebourg que la République aurait tout lieu de se plaindre de lui, s'il persistait à soutenir une cause aussi mauvaise que celle de l'Électeur de Saxe. Le palatin de Wilna, avant de signer le Rokotz, avait demandé 24,000 écus pour les dépenses urgentes, et 460,000 francs pour deux quartiers dus à l'armée. Afin d'être assuré de son payement, il exigeait le dépôt en main tierce de cette somme à Dantzick, et le paye-

ment intégral lorsqu'il viendrait présenter ses devoirs au prince de Conti comme roi de Pologne. Le cardinal Radziouski avait tout promis et était parti pour Lowiehz.

Depuis le couronnement de l'Électeur de Saxe, tout le monde quittait Varsovie, et l'on conseillait à l'abbé de Polignac d'en faire autant, de peur que l'arrivée de l'Électeur de Saxe n'interrompît toute communication entre l'ambassadeur de France et le parti du prince de Conti. A Varsovie, d'ailleurs, l'abbé de Polignac n'avait rien à faire; les partisans de la France n'y étaient plus, et toutes les relations, même officieuses, étaient interrompues avec les partisans de l'Électeur de Saxe qui y étaient restés.

CHAPITRE XXVII.

ARRIVÉE DU PRINCE DE CONTI A DANTZICK. — SON SÉJOUR A BORD ; SES PROJETS.

Le prince de Conti arriva à Dantzick le 30 septembre. Plusieurs seigneurs polonais allèrent à bord lui offrir leurs services. L'abbé de Polignac, qui avait quitté Varsovie, ne manqua pas de s'y rendre ; le 5 octobre, il manda à Louis XIV les dispositions qui avaient été prises et les éventualités qui pouvaient se présenter :

« ... De tous ceux qui se trouveront ici les premiers, le roi
« de Pologne (1) a résolu de former un conseil, avant que de
« recevoir l'ambassade, pour écouter leurs avis sur toutes les
« dispositions nécessaires ; et, comme ce prince veut agir le
« plus rapidement qu'il sera possible, dès qu'il aura mis pied
« à terre et qu'il aura commencé, il juge très prudemment
« qu'il ne sauroit mieux faire que de former, sur tout ce qu'il

(1) Dans toutes les dépêches de l'abbé de Polignac, c'est ainsi que le prince de Conti est désormais désigné.

« verra et entendra de ses fidèles serviteurs, un plan exact et
« proportionné tant au besoin de ses affaires qu'aux moyens
« qu'il a pour les soutenir.

« S'ils avoient été plus abondants, il n'y auroit eu qu'à
« distribuer au plus vite ce que les Sapieha demandoient pour
« mettre l'armée de Lithuanie en mouvement, pour confédérer
« celle de la couronne, et pour lever des compagnies dans les
« palatinats dont j'ai souvent parlé ; mais, la crainte où est
« ce prince d'embrasser tant de choses à la fois qui entraî-
« noient de grosses dépenses, quoiqu'elles fussent décisives,
« l'empêche de s'y résoudre d'abord sans avoir mesuré ses
« forces, et lui fait attendre l'avis du conseil pour choisir les
« expédients et courir au plus pressé.

« Il est certain que ceci ne se terminera pas sans guerre,
« l'Électeur de Saxe étant trop embarqué pour céder, à moins
« qu'il n'y soit forcé. Ainsi, Votre Majesté peut voir aisément,
« comme je pris la liberté de le lui représenter par ma lettre
« du 6 août, qu'il faudra quelque chose de plus pour éteindre
« la scission qu'il n'auroit fallu pour accomplir une élection
« paisible.

« J'aurai l'honneur de mander à Votre Majesté de plus
« grands détails dès que le conseil aura réglé toutes choses ;
« et, jusque-là, je ne vois plus rien qui se puisse ajouter à ce
« que le roi de Pologne écrit à Votre Majesté. Ses lettres à tous
« les seigneurs de son parti ne manqueront pas de produire
« un très grand effet.

« Il n'y a que la ville de Dantzick qui ait eu l'imprudence

« de se déclarer, à la vue de ce prince, pour l'Électeur de
« Saxe, et de faire des insultes aux officiers de Votre Majesté
« que M. Bart envoyoit à terre pour les besoins de son escadre;
« j'en ai fait mes plaintes au magistrat par une lettre un peu
« menaçante; quand il m'aura fait réponse, je verrai, avec le
« roi de Pologne, ce qu'il faudra faire là-dessus (1).

Le 8 octobre, les membres de la députation solennelle qui devait aller au devant du prince de Conti n'étaient pas encore tous arrivés à Dantzick; les Lithuaniens surtout manquaient: c'était ce qui retardait l'entrée du prince dans son nouveau royaume. Il était descendu deux fois à terre à cause de l'impatience extrême qu'avaient de le voir et de l'entretenir les Polonais qui ne pouvaient pas tous venir à bord. Il ne prenait pas encore le titre de roi, bien que tous les Polonais, dans leurs discours et dans leurs lettres, ne manquassent pas de lui donner ce titre. Ce même jour, la Grande-Chambellane remit au prince de Conti une lettre qui lui donna grand espoir. Il fut alors résolu, dans un conseil tenu par le prince de Conti, qu'on expédierait aussitôt le staroste Olstienski dans la petite Pologne, pour y lever mille gentilshommes et les Towaricks. Comme on disait, ce qui du reste méritait confirmation, que l'Électeur de Saxe avait payé quatre quartiers aux corps de l'armée qui avaient embrassé son parti, le prince de Conti allait de suite en payer deux à l'armée de Pologne. Les dettes antérieures qu'il avait fallu éteindre empêchaient l'abbé de

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 5 octobre 1697.

Polignac d'employer aussi utilement qu'il l'aurait désiré les 400,000 francs apportés par le prince de Conti.

Cependant, l'argent que ce prince avait fait distribuer dans les palatinats de Cracovie et de Sandomir et dans le duché de Zator, donnait tout lieu de croire que les Sapieha arriveraient bientôt à Dantzick avec douze ou quinze mille chevaux. On se plaignait, il est vrai, de ce que le prince de Conti n'avait pas amené de troupes avec lui, et, quoique l'introduction de troupes étrangères sur le sol de la République fût contraire aux lois, on trouvait qu'il aurait pu s'autoriser de l'exemple de l'Électeur de Saxe et faire comme lui.

Le palatin de Wilna avait envoyé à Dantzick, par son frère, le grand-trésorier de Lithuanie, Benoît Sapieha, un engagement par lequel il promettait de servir, lui et son armée, contre l'Électeur de Saxe, autant qu'il serait nécessaire. La guerre paraissait imminente pour chasser l'Électeur de Saxe; et « ce « seroit s'abuser, » disait l'abbé de Polignac, « que de compter « pour suffisantes les sommes qui, depuis quinze mois, ont été « envoyées pour être destinées à une élection *paisible.* »

La neutralité de la mer Baltique et le besoin qu'on avait des Dantzickois pour les provisions de l'escadre qui avait accompagné le prince de Conti, empêchaient M. Bart de tirer de Dantzick la satisfaction qu'on aurait pu exiger pour le mauvais accueil fait au Prince. Celui-ci était encore en rade, assez mécontent de tous ceux qui étaient venus le saluer. Après les premières assurances de leur fidélité, ils lui demandaient de l'argent et paraissaient fâchés quand ils n'en recevaient pas.

L'abbé de Polignac pensait que le prince de Conti faisait bien de réserver les fonds dont il avait à disposer jusqu'au moment où il débarquerait et pourrait lever des troupes. Il était à craindre, en effet, que l'Électeur de Saxe, après avoir reçu le renfort des troupes qu'il avait envoyées en Hongrie au service de l'Empereur, qui y faisait la guerre contre les Turcs, n'assemblât une armée plus puissante et plus aguerrie que celle du prince de Conti. A la Diète générale, convoquée à Varsovie pour le 17 octobre, l'acclamation du prince de Conti devait avoir lieu ; on espérait qu'il recevrait l'ambassade dans les formes, aussitôt après, et que les *Pacta conventa* seraient réglés.

L'Électeur de Saxe était à Cracovie, attendant, comme le prince de Conti à Dantzick, le résultat de cette Diète. Les bourgeois de Varsovie avaient demandé au grand-maréchal (Stanislas Lubormiski) la permission d'élever à l'Électeur de Saxe des arcs de triomphe; il leur avait répondu de n'y mettre ni nom ni armoiries, parce qu'on ne pouvait savoir auquel des deux concurrents ils serviraient (1).

Louis XIV approuvait, en tous points, la ligne de conduite qu'avait adoptée le prince de Conti, « l'expérience ayant fait « voir, depuis la vacance du trône, que ceux qui ont distribué « de bonne heure ce qu'ils avoient d'argent, ont été aban- « donnés, aussitôt que ce moyen d'attirer les partisans a « cessé (2). »

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 8, 9, 12 et 16 octobre 1697.
(2) Lettre du Roi à l'abbé de Polignac, 28 octobre.

CHAPITRE XXVIII.

DIÈTE DE VARSOVIE. PROCLAMATION DU PRINCE DE CONTI. — LES SAPIEHA ABANDONNENT LE PARTI DE CONTI. — PROGRÈS DU PARTI SAXON. — POSITION CRITIQUE DU PRINCE DE CONTI A DANTZICK. — LES SAXONS APPROCHENT DE MARIENBOURG. — DISPOSITIONS DE LA VILLE DE DANTZICK DÉFAVORABLES AU PRINCE DE CONTI. — LETTRE DE LOUIS XIV A L'ABBÉ DE POLIGNAC.

Les choses se passèrent à la Diète de Varsovie comme l'abbé de Polignac l'avait espéré : la noblesse, en assez grand nombre, avait suivi au Kolo le maréchal du Rokotz, et le prince de Conti avait été de nouveau proclamé roi de Pologne sans aucune opposition. On avait ensuite fait choix d'ambassadeurs pour inviter le prince de Conti à prendre possession du royaume; une députation avait été chargée de la rédaction des *Pacta conventa*. En outre, une ambassade devait être envoyée à Louis XIV « pour le remercier, en premier lieu, de ce qu'il « avoit bien voulu donner à la Pologne un prince de son sang, « si digne de régner; pour le supplier, en second lieu, de « vouloir entrer dans l'engagement des *Pacta conventa* du « nouveau roi, comme Charles IX fit pour Henri III; et, pour

« lui demander, en dernier lieu, tous les secours qui dépen-
« dront de lui, afin de protéger la bonne cause et la liberté
« contre ceux qui la veulent opprimer (1). »

Cependant, les Lithuaniens ne paraissaient pas à Dantzick, ce qui ne laissait pas de donner quelque inquiétude à l'abbé de Polignac, lorsqu'il reçut l'avis que les Sapieha, qu'il attendait avec tant d'impatience, ne viendraient pas; après un conseil tenu à Grodno avec le Grand-Trésorier de la couronne, ils avaient contremandé le *Starsnick* de Lithuanie. Cette mauvaise nouvelle fut aussitôt annoncée à Louis XIV, et l'abbé de Polignac la fit suivre de ces quelques mots :

« Ce changement m'étonna fort; je le fis savoir bientôt au
« prince de Conti, qui a tenu là-dessus des conférences avec
« les Sénateurs. Ils n'ont su eux-mêmes que lui dire, et,
« comme la saison fort avancée oblige l'escadre de Votre
« Majesté à quitter la rade en peu de jours, je crois ce prince
« résolu à s'en retourner avec elle, plutôt que de mettre pied
« à terre sans avoir de troupes réglées, ni une place de sûreté
« meilleure que Mariembourg, à moins qu'il ne reçoive de
« meilleures nouvelles. Le malheur est que le temps ne permet
« pas de longs éclaircissements sur ce qui vient d'arriver, ni
« le remède qu'on y pourroit apporter (2). »

Huit jours après, les nouvelles que donnait l'abbé de Polignac à Louis XIV étaient encore plus mauvaises; il lui écrivait :

(1) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 22 octobre.
(2) Lettre de l'abbé de Polignac au Roi, 30 octobre.

« Votre Majesté a vu, par ma dernière, que le changement
« qui avoit paru dans les Sapieha, lorsqu'on s'y attendoit le
« moins, et qu'on avoit reçu tant d'assurances de leur part,
« étoit la principale cause du dégoût que le roi de Pologne
« témoignoit pour cette entreprise ; il voyoit que, n'ayant pu
« amener des troupes françoises, il devoit uniquement se
« reposer sur celles de la République, et que l'armée de la
« couronne, prévenue par l'argent de l'Électeur de Saxe, ne
« lui laissoit d'apparence certaine que dans celles de Lithuanie;
« que celles-ci même, sans les MM. Sapieha, ne pouvoient
« être à lui ; que le Grand-Trésorier, le premier et principal
« de cette affaire, étoit accusé de les avoir détournées de
« venir en Prusse, qu'on l'accabloit de demandes d'argent,
« prêt ou non prêt ; que les compagnies détachées et payées,
« aussi bien que celles de ses plus fidèles serviteurs, ne pou-
« voient être ici que fort tard; que, cependant, les troupes de
« Saxe s'avançoient ou pour se saisir de Mariembourg, ou pour
« empêcher son débarquement ; qu'il étoit désagréable de les
« attendre pour s'en retourner à leur vue et qu'enfin le temps
« qui restoit à l'escadre de Votre Majesté, pour pouvoir passer
« le Sund en sûreté, devenoit bien court. »

Toutes les chances tournaient donc contre le prince de Conti. Le Grand-Trésorier de Lithuanie lui écrivait qu'il fallait payer deux quartiers de solde pour l'armée ; et le prince de Conti manquait d'argent; d'un autre côté, le cardinal Radziouski, qui devait venir à Dantzick avec six ou sept cents gentilshommes et les ambassadeurs de la République, manda

qu'il ne pouvait s'y rendre dans la crainte d'être pris par les régiments de cavalerie saxonne et les reîtres du général Brandt, qui marchaient sur Lowiehz. Le maréchal de Lithuanie arriva cependant, mais sans troupes. Le castellan de Calish et l'évêque de Kiovie s'y rendirent aussi pour l'ambassade avec les députés des trois provinces et ceux qui avaient ordre de demander le diplôme au Grand-Chambellan ; mais, celui-ci répondit qu'il ne le donnerait que la veille du jour où les *Pacta conventa* seraient signés. Le staroste Sundiski, qui était venu seul à Dantzick, avait laissé derrière lui les dix-sept compagnies qu'il avait amenées du fond de la Russie. Les Saxons approchaient toujours de Mariembourg et les troupes du castellan de Calish, qui étaient, le 3 novembre, à Brodnica, ne pouvaient arriver assez à temps pour s'y opposer. Une correspondance interceptée avait dévoilé les projets des Saxons : ils voulaient enlever les Sénateurs qui se trouvaient à Dantzick. Les dispositions de cette ville devenaient de moins en moins favorables au prince de Conti, comme l'écrivait l'abbé de Polignac à Louis XIV :

« La ville de Dantzick a poussé fort loin son insolence ; « après tout ce qu'elle a fait contre les officiers de Votre « Majesté, et même contre le respect qu'elle doit au caractère « qu'il a plu à Votre Majesté de m'honorer, le roi de Pologne « trouva bon que je parlasse au Président, pour voir si la « nouvelle de l'ordre que Votre Majesté a donné d'arrêter et « de saisir tous les vaisseaux de cette ville, et le péril dont « les bourgeois étoient menacés, ne la rendroient point plus

« sage. Le même jour, que je lui en parlais, et pendant qu'il
« feignoit d'ignorer de si grands excès, on maltraitoit actuel-
« lement l'écrivain de l'Amiral dans la ville.

« Enfin, le roi de Pologne jugea qu'il ne falloit point laisser
« cette insolence impunie, et fit arrêter sept bâtiments appar-
« tenant à cette ville, qui se trouvoient dans la rade.

« Ce matin, le magistrat, en représailles, a fait fermer les
« portes, et a retenu tout ce qui étoit trouvé de Français,
« parmi lesquels il y a quelques-uns de mes domestiques ; ils
« ont pris aussi mes chevaux et mes chariots qui étoient allés
« chercher mes meubles. »

En présence de tels événements, le prince résolut de repartir pour la France « sans néanmoins abandonner l'affaire,
« mais pour aller la représenter à Louis XIV dans toutes
« ses circonstances, et pour remettre au printemps prochain
« l'exécution de ses projets contre un ennemi qui fondoit son
« établissement sur ses forces particulières, si, toutefois, le
« roi de France le jugeoit à propos. »

Le lendemain du jour où l'abbé de Polignac annonçait ces nouvelles au roi de France, Louis XIV écrivait à son ambassadeur :

« ..... Toutes vos lettres me font voir beaucoup de lenteurs
« dans les affaires de Pologne, et il ne paroît pas qu'il y ait
« encore de troupes assemblées auprès de mon cousin le
« prince de Conti. Ceux qui le viennent trouver ne cessent
« pas cependant de lui demander de l'argent, sans qu'il soit
« possible de juger de l'utilité qu'il y auroit à le donner ;

« ainsi, j'approuve fort le parti qu'il prend de ne le distribuer
« que très à propos, de continuer à refuser le titre de roi, et
« de ne point s'engager à mettre tout à fait pied à terre avant
« que d'avoir des troupes suffisantes pour soutenir son entre-
« prise et pour marcher contre l'Électeur de Saxe, sans être
« obligé de l'éviter et de se retirer dans la Prusse en lui
« abandonnant le reste du royaume.

« Il est certain que je suis bien éloigné d'abandonner une
« affaire qui me cause autant de dépenses ; mais, avant que
« de m'engager davantage à la soutenir, il est nécessaire que
« je puisse juger du succès qu'elle aura, et si mon cousin le
« prince de Conti sera en état de se maintenir sur le trône de
« Pologne sans lui envoyer des troupes, comme on en demande
« présentement, quoique les Polonois eussent jusqu'à présent
« gardé le silence sur cette condition, dont l'exécution seroit
« absolument impossible.

« Vous donnerez part à mon cousin de la paix qui a été
« signée le 31 octobre (la paix de Ryswick), par mes ambas-
« sadeurs avec ceux de l'Empereur et de l'Empire.

« Les princes protestants refusent encore de la signer à
« cause des conditions avantageuses stipulées en faveur de la
« religion, et, principalement, à cause de celle que j'ai fait
« insérer, que la religion catholique sera conservée au même
« état qu'elle est présentement dans les lieux que je rends à
« l'Empire, qui avoient été réunis depuis le traité de Nimè-
« gue. L'ambassadeur de Saxe soutient avec beaucoup d'ar-
« deur les intérêts de la religion luthérienne, et cette conduite

« est bien opposée à l'opinion que l'Électeur, son maître, veut « que l'on ait de la sincérité de sa conversion. »

Louis XIV, en écrivant cette lettre, conservait encore quelque espoir ; il ignorait les faits qui se passaient alors à Dantzick.

CHAPITRE XXIX.

LES FRANÇAIS ARRÊTÉS A DANTZICK. — L'ABBÉ DE POLIGNAC SE RETIRE A L'ABBAYE D'OLIVA ET BIENTÔT SUR L'ESCADRE DU PRINCE DE CONTI. — MAUVAIS TRAITEMENTS QUE SES GENS ÉPROUVENT DE LA PART DES SAXONS. — LE PRINCE DE CONTI QUITTE DANTZICK. — LES ABBÉS DE POLIGNAC ET DE CHATEAUNEUF PARTENT DE LEUR CÔTÉ SUR L'ALCYON POUR SE RENDRE A L'ILE DE RUGEN. — LETTRE DE LOUIS XIV QUI ORDONNE A L'ABBÉ DE POLIGNAC DE REVENIR EN FRANCE.

Tous les Français qui se trouvaient à Dantzick furent arrêtés, à l'exception de ceux qui étaient au service de la reine douairière de Pologne. C'était elle qui, par ses conseils, avait fait pousser les choses à l'extrême. Les Polonais, restés dans la ville, n'avaient pu donner de leurs nouvelles ; on savait seulement que le maréchal de Lithuanie était gardé dans sa maison. Quant à l'abbé de Polignac, il s'était réfugié à l'abbaye d'Oliva, pensant que c'était là un asile inviolable ; il y avait fait transporter ce qu'il avait de plus précieux : ses papiers, sa vaisselle et son argent ; mais, lorsqu'il eut appris que les Saxons s'étaient partagés en deux corps, dont l'un, commandé par Fleming et Galecki, devait bloquer Mariembourg, et l'autre, sous le général Brandt, se dirigeait en droite ligne sur Oliva

pour enlever les Sénateurs qui s'y étaient réfugiés, il se rendit, accompagné d'un seul valet de chambre, auprès du prince de Conti, qui était toujours à bord, afin de lui demander des chaloupes pour embarquer son secrétaire Baluze, ses gens et ses bagages. Pour protéger cet embarquement, Jean Bart envoya à terre, le 8, soixante soldats de marine; mais à peine débarqués ils eurent à essuyer un feu très-vif, de la part de cavaliers saxons, qui débouchèrent de tous les côtés. Les marins, après avoir répondu de leur mieux à cette attaque, n'eurent que le temps de regagner leurs chaloupes; un des officiers de l'*Alcyon* reçut une balle dont il mourut la nuit suivante. Comme le craignait l'abbé de Polignac, le général Brandt, qui avait marché toute la nuit, arriva à l'improviste, le même jour, sur les cinq heures du matin, au village d'Oliva. C'étaient des cavaliers appartenant à son détachement qui avaient empêché l'embarquement des gens et des bagages. L'ambasssadeur de France, l'évêque de Kiovie, le staroste Sundiski, le comte Towinski, s'étaient réfugiés dans l'abbaye. Brandt s'empara de leurs valets et de leurs bagages et envoya une vingtaine de cavaliers à la poursuite du castellan de Calish ; les dépendances de l'abbaye furent occupées par les Saxons, qui brisèrent le carrosse de l'abbé de Polignac, prirent ses chevaux et battirent ses domestiques. La plainte adressée par l'abbé de Polignac au général Brandt resta sans réponse. Un soldat, envoyé à terre pour savoir ce qui s'y passait, n'avait point reparu. La veille, trois reîtres s'étaient emparés d'un valet du prince de Conti, l'avaient dépouillé de ses vêtements, et, tout

nu, l'avaient attaché à un arbre, en lui disant : « Crie donc « maintenant : *Vive Conti!* »

Le prince de Conti, ne pouvant plus avoir aucune relation avec la terre, profita du vent pour sortir de la rade ; il avait été rejoint par le comte de Towinski qui avait quitté l'abbaye déguisé en moine, et lui apprit que Brandt avait ordre de l'Électeur de Saxe de ne faire de quartier aux Polonais, non plus qu'aux Français qui étaient du parti du prince de Conti. Quant aux abbés de Polignac et de Châteauneuf, après avoir reçu les derniers ordres du prince de Conti, ils s'embarquèrent sur l'*Alcyon* pour se rendre à l'ile de Rugen.

La dépêche par laquelle l'abbé de Polignac annonçait à Louis XIV le mauvais résultat de son ambassade, était datée de Cablowitz, près Stettin. Le roi de France, en lui notifiant son rappel, lui écrivait, le 5 décembre 1697 :

« Monsieur l'abbé de Polignac, j'apprends, par votre lettre « du 19 du mois dernier, que vous êtes auprès de Stettin, « lorsque j'étois persuadé que vous reveniez avec mon cousin, « le prince de Conti ; c'étoit le seul parti que vous aviez à « prendre, et il étoit aisé de juger que vous n'auriez désor- « mais aucun service à me rendre dans le voisinage de la « Pologne. L'infidélité des Polonois s'est trop fait connaître « pour m'engager désormais à leur donner aucun secours « pour défendre leur liberté ; il y a lieu de croire qu'elle sera « bientôt opprimée par celui qu'ils ont appelé pour régner « sur eux ; mais je n'ai nul dessein d'entrer dans les divisions

« que l'on peut prévoir, avec beaucoup de raison, dans ce
« royaume. Je diffère cependant à m'expliquer de mes inten-
« tions jusqu'à l'arrivée de mon cousin, le prince de Conti, et,
« comme l'expérience m'a fait voir le peu de fondement que
« je devois faire sur les avis qu'on m'a donnés jusqu'à présent
« de l'état des affaires de Pologne, c'est de lui seul que j'at-
« tends d'être éclairé de la vérité de toutes choses.

« Le seul ordre que j'aie à vous donner est de revenir inces-
« samment dans mon royaume, de m'écrire aussitôt que vous
« y serez entré, et d'attendre, sur la frontière, que je vous
« fasse savoir mes intentions.



TABLE DES CHAPITRES.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Pages.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XXII.

CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIX.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

PREMIÈRE PARTIE.

1696.

JUIN.

Pages.

OCTOBRE.

NOVEMBRE.

DÉCEMBRE.

1697.

JANVIER.

FÉVRIER.

DEUXIÈME PARTIE.

1697.

MARS.

AVRIL.

Pages.

AOUT.

SEPTEMBRE.

OCTOBRE.

NOVEMBRE.

DÉCEMBRE.

TABLE ONOMASTIQUE.

A

B

D

E

F

G

H

L

O

P

R

T

U

V

ERRATA.

Pages.	lignes.	Au lieu de :	Lisez :
4	1	beau-frère	beau-père
7	10	Gnesme	Gnesne
21	3	de Pologne, n'avait aucune chance...	de Pologne n'avait aucune chance...
28	20	nous a communiqué...	vous a communiqué...
47	20	universaux	Universaux
126	23	pour le...	du
126	24	et sa...	et de sa
131	5	hazarde	hasarde
188	22	dans le	dans les
189	18	hazarder	hasarder
188	21	Léopol	Léopold
198	3	il	Il
243	16	part	parti
232	3	Gnesme	Gnesne

AUXERRE, IMPRIMERIE DE GUSTAVE PERRIQUET.



